Société Protestante
des Amis des Pauvres (SPAP)

MECS Lumière et Joie

Maison d'Enfants à Caractère Social



Projet d'établissement 2023 - 2028

Sommaire

Préambule 3

1 Présentation de l'établissement 5

1.1 L'association gestionnaire 5
1.2 La Maison d'Enfants « Lumière et Joie » 7

2 Positionnement et orientations 11

2.1 Le cadre légal 11
2.2 Principes d'intervention 15
2.3 Orientations stratégiques 18

3 Le public accueilli 21

3.1 Caractéristiques générales 21
3.2 Les problématiques 22
3.3 Les besoins spécifiques 24

4 L'accompagnement 27

4.1 L'approche de l'accompagnement 27
4.2 Le parcours : une année de prise en charge 30
4.3 Les outils de l'accompagnement 31

Les outils de la personnalisation de l'action 32
Les instances de concertation 33
Les outils du travail avec la famille 36

4.4 Les droits des usagers 38
4.5 Les différents services 41
4.6 Les différentes prestations 47

5 Territoire et environnement 59

5.1 La Maison d'Enfants et son environnement 59
5.2 Partenariat et réseau 61

6 Les fonctions supports 65

6.1 Management et ressources humaines 65
6.2 Les ressources financières et matérielles 70
6.3 La gestion du risque 72

7 La dynamique de progrès 77

7.1 La démarche qualité 77
7.2 Les perspectives du projet 79

Conclusion 85

Répertoire des sigles 87

Préambule

Ecrire le nouveau projet d'établissement de la Maison d'Enfants LUMIERE ET JOIE est l'occasion de visiter nos pratiques mais c'est aussi une nouvelle aventure avec l'exploration de nouvelles modalités, de nouvelles approches car une Maison d'Enfants doit s'adapter aux enfants qu'elle accueille et évoluer en permanence face à la diversité des situations sociales et économiques des familles dont nous accueillons les enfants et fratries.

Le projet d'établissement s'inscrit dans le nouveau schéma départemental 2022/2027 en mettant au cœur de sa démarche, l'intérêt supérieur de l'enfant, ses droits et la cohérence de son parcours de vie.

Il faut rechercher en permanence une plus grande diversité, souplesse et continuité dans l'accompagnement des enfants et fratries avec un lien plus naturel entre l'accueil en internat dès l'âge de 3 ans et l'intervention à domicile dans le cadre du SAPMN ou de l'AEMO Renforcée dès la naissance avec un souci plus marqué de l'apprentissage à l'autonomie et du soutien aux jeunes majeurs et jeunes MNA dont nous assurons l'accueil dès l'âge de 13 ans depuis l'année 2018. Une telle volonté d'adaptation de l'organisation collective, ne peut se faire sans une forte adhésion des acteurs professionnels.

En lien avec l'ensemble des professionnels de l'établissement, ce projet a été réalisé par le comité de pilotage suivant : le directeur général, le directeur adjoint : Sébastien FERNANDEZ, le Chef de service éducatif : Florent GAVANON, la Cheffe de service : Christine GLEYZE, la cadre comptable : Marie CAVAIGNAC, la psychologue : Virginie ACHARD, la psychologue : Sabrina ADELL.

Le directeur général de la SPAP

Patrick LACOMBE



1 Présentation de l'établissement

1.1 L'association gestionnaire

De 1847 à nos jours

Lors de sa création en 1847, la Société Protestante des Amis des Pauvres (SPAP), dans la mouvance du mouvement social-chrétien libéral en France, s'était donnée comme mission d'intervenir en faveur des indigents de la ville de Nîmes et de sa banlieue. Elle œuvrait en particulier pour toutes celles et ceux dont la situation paraissait ne devoir exiger qu'un soutien temporaire en vue de se passer de secours et de les aider à recouvrer leur entière indépendance.

L'évolution depuis 170 ans des modes de prise en charge des difficultés sociales, les partenariats établis avec les collectivités locales (en particulier au niveau du financement des actions) n'ont pas ébranlé les fondements de l'association.

1972

En 1972 : création des deux premiers établissements de la SPAP

- L'EHPAD Lumière et Paix, qui propose également un accueil de jour pour les personnes atteintes de déficiences psychiques et de désorientation de type Alzheimer et d'un foyer restaurant pour les personnes âgées autonomes du quartier.
- La Maison d'Enfants à Caractère Social Lumière et Joie.

2008

En 2008 : création d'une pension de famille Lumière et Vie

- Lieu de vie permettant à des adultes en grande difficulté de revivre dans un logement, d'apprendre ou de réapprendre à l'occuper.

2018

En 2018 : ouverture d'un service d'accompagnement pour mineurs étrangers (Mineurs non accompagnés – MNA).

Objectifs et objet social

La SPAP a comme objectif d'offrir à des personnes fragilisées par leur situation familiale, économique ou par leur âge, un lieu de vie, d'écoute, d'accompagnement, de soutien matériel, d'insertion professionnelle, de formation.

Toutes les personnes qui adhérent à l'association ou y ont une fonction (bénévoles et salariés) en partagent les valeurs. Elles ont une même conscience de leur responsabilité, du souci de soi et des autres. Elles ont la volonté d'agir dans l'espace public.

L'Association oriente ses actions vers :

- l'insertion, dans le domaine des politiques publiques : afin d'exercer son rôle de vigie et de proposition, l'association participe aux différentes instances mises en place par les pouvoirs publics en vue de définir les politiques d'action sociale en faveur des publics accueillis ;
- la recherche et la prospective : pour poursuivre une réflexion avec les partenaires de l'action sociale, publics et privés, sur les évolutions souhaitables en matière de protection et d'accompagnement des publics fragilisés, permettant de répondre, dans le cadre de l'objet associatif, aux besoins repérés ;
- la formation : afin d'anticiper et de répondre à l'évolution des projets d'établissements, du travail au quotidien en soutenant son personnel par des actions de formation continue autant individuelles que collectives. Elle développe ainsi une culture commune, fondement indispensable à toute action ;
- la qualité du service : inscrivant ses missions dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue des actions mises en œuvre au service des publics accueillis, au-travers des évaluations internes et externes ainsi que de la formalisation de l'ensemble de ses processus de gestion.

Les valeurs de l'association

L'association oriente son objet social, rassemble ses adhérents et se définit autours de valeurs telles que :



Son organisation

La SPAP est gérée par un Conseil d'administration composé au moins de 9 membres bénévoles élus par l'assemblée générale pour des mandats de trois années renouvelables. Elle comprend également une cinquantaine de membres adhérents.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. Il traite des orientations stratégiques de l'association et des projets des établissements.

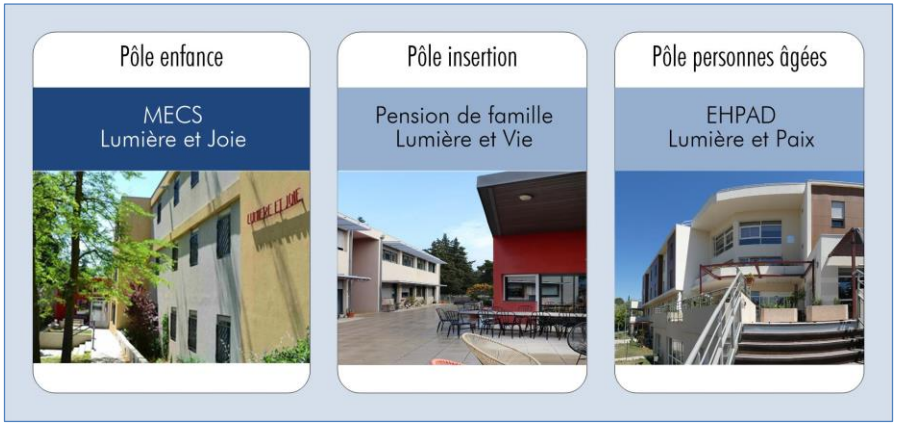
Pour réaliser au mieux ses missions, la gouvernance et la dirigeance de l'association sont définies par des délégations et des fiches de poste.

Ainsi, les dirigeants salariés sont chargés d'élaborer et de mettre en œuvre, avec les équipes placées sous leur responsabilité, le projet d'établissement et les projets de services.

L'assemblée générale, chaque année, présente l'activité des différents établissements et services, les comptes financiers et les orientations. Elle permet la rencontre des acteurs de l'association, bénévoles, salariés, usagers et leurs représentants et partenaires.

Ses dispositifs

Afin de répondre à ses finalités, l'association gère des dispositifs servant son objet social en trois pôles distincts.



Ses partenaires

L'association est membre du réseau URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux). Elle travaille en réseau avec la Fédération d'Entraide Protestante et les divers établissements protestants caritatifs de Nîmes. Elle participe aux actions caritatives régionales.

Par un travail régulier avec les administrations, la SPAP participe à la politique sociale locale, départementale et régionale.

Son financement

L'association s'appuie sur des ressources lui permettant de mener à bien ses missions : celles qu'elle se donne et celles qui lui sont confiées. Elles sont de natures différentes :

- privées : constituées de dons et de legs ;

- publiques : par l'attribution de prix de journée, de budgets en dotation globale, de subventions par les administrations compétentes.

1.2 La Maison d'Enfants « Lumière et Joie »

■ Fiche signalétique de l'établissement

Adresse administrative	Nom : Maison d'Enfants Lumière et Joie Adresse : 66 Impasse Château SILHOL Téléphone : 04 66 02 12 20 Courriel : lumiere.joie@melj.fr
Informations juridiques	FINESS : 30 078 108 5 SIRET : 349 626 440 000 11 APE : 87.90A Date d'ouverture : Septembre 1972 Date d'autorisation : 04 octobre 2017 pour 15 ans
Financement et tarification	Dotation globale financée par le conseil départemental du Gard
Agrément	Agrément Justice et Aide sociale pour 105 enfants de 0 à 21 ans.
Ouverture et territoire	365 jours par an ; 24h/24h sur le département du Gard

■ Mission

La Maison d'Enfants Lumière et Joie est un établissement social défini par l'article L312-1 qui participe aux missions de l'Aide Sociale à l'Enfance tel qu'en dispose l'article L221-1 du CASF.

Sous compétence départementale et judiciaire, elle est habilitée Justice au titre des articles 375 à 375-8 du Code civil sur la protection de l'enfance en danger et Aide Sociale pour recevoir des mineurs de 0 à 18 ans, garçons et filles et notamment des fratries ainsi que des jeunes majeurs (18 à 21 ans) en difficultés sociales ou familiales.

Ouverte toute l'année 24h/24h, elle a pour mission de mettre en œuvre des mesures administratives, contractuelles ou judiciaires de protection.

■ Les différentes prestations et les services mobilisés

La Maison d'Enfants garantit la sécurité de l'enfant, assure son éducation et sa santé en relation avec sa famille et pourvoit à ses besoins éducatifs, psychologiques et matériels.

L'établissement accompagne les enfants selon des mesures et des modalités différentes en prenant en compte toutes les dimensions de l'enfance : l'éducatif, la sécurité affective, la santé, la scolarité ou l'insertion professionnelle et le travail avec les familles.

Internat	38 mineurs et majeurs sont répartis sur 3 groupes ou accueillis en studio sur le site ou en chambre en ville.
SAPMN (Service d'Adaptation Progressive en Milieu Naturel)	25 mineurs de 3 à 18 ans sont accompagnés. Un accueil est réalisé sur le service pendant des temps spécifiques en journée (repas, loisirs, devoirs scolaires, etc.).
AEMO-R (Action Educative en Milieu Ouvert)selon une modalité renforcée	Selon une modalité renforcée : 12 mineurs de 0 à 18 ans sont accompagnés
MA (Mineurs Accompagnés)	30 mineurs de moins de moins 16 ans à la date d'admission privés de famille sur le territoire.

■ Site et implantation géographique



Figure 1 : le quartier d'implantation de la MECS

L'établissement est situé à proximité du centre-ville de Nîmes, à deux pas de la maison carrée, du musée de la romanité, des Jardins de la Fontaine et des Arènes, les enfants bénéficient d'un environnement porteur, favorable à leur épanouissement.

La Maison d'Enfants est implantée dans le quartier du Mont Duplan, mitoyenne d'un collège et à proximité de trois écoles maternelles et primaires.

Elle se situe face à un jardin public dans une propriété vaste et boisée où domine «le Château SILHOL ».

La MECS revendique et fait le choix stratégique d'une implantation de services localisés dans et autour du château SILHOL afin de :

- conserver une coopération interservices ;
- assurer une rapidité d'intervention ;
- répondre aux fréquences d'intervention, conformément aux référentiels.

■ Les bâtiments à disposition

Les bureaux du service Mineurs Accompagnés sont installés dans les locaux du Château SILHOL.



Figure 2 : Le château SILHOL

Les services Internat, SAPMN et administratif, sont quant à eux, implantés sur le site Maison d'Enfants.

Située sur les hauts de Nîmes, la MECS offre un large panorama sur la ville.



Figure 3 : La terrasse de la MECS, vue sur la ville

La terrasse est un lieu de rencontre prisé par les enfants où tous les groupes peuvent profiter de moments conviviaux.



Figure 4 : Bassin avec des poissons, réalisé avec les enfants

Des espaces de jeux sont à mis à disposition des enfants et des jeunes accueillis. Diverses activités peuvent être proposées (Salle cinéma, espace musique, cabane, potager, local vélo et espaces paysagers).



Figure 5 : La terrasse de la MECS, moments conviviaux

L'accessibilité aux personnes en situation de handicap a été entièrement pensée et réalisée. Elle permet à « la Maison d'Enfants Lumière et Joie» d'être conforme aux dispositions de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

2 Positionnement et orientations

2.1 Le cadre légal

Bref résumé des politiques en matière de protection de l'enfance

Les premières grandes lois de la protection de l'enfance sont apparues à la fin du 19ème siècle avec pour l'Etat la volonté de contrôler et limiter la toute-puissance paternelle.

1884

Ainsi, la loi du 24 juillet 1884 a institué la possibilité d'une déchéance de la puissance paternelle tandis que la loi du 22 juillet 1889 relative à la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés a permis à l'Etat d'intervenir dans les familles.

1904

Avec les lois du 27 et 28 juin 1904, la protection de l'enfance s'est organisée d'un point de vue administratif en instituant le service départemental d'assistance à l'enfance et en confiant la tutelle des enfants assistés aux départements.

La période d'après-guerre est venue marquer un tournant dans la fondation du système français de protection de l'enfance.

1945

En premier lieu avec l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante qui a donné naissance à un corps de magistrats spécialisés, les juges pour enfants. Dès lors des enquêtes sociales et des mesures de placement ont pu être ordonnées.

1958

Puis l'ordonnance du 23 décembre 1958 relative à l'assistance éducative a permis au juge de mettre en œuvre des mesures d'assistance éducative pour protéger les enfants et éviter leur entrée dans la délinquance. Cette ordonnance a été complétée par le décret du 7 janvier 1959 posant les bases des actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et précisant les missions de prévention du Département.

1983

En 1983 les lois de décentralisation ont organisé le transfert de nombreuses compétences étatiques en matière d'aide sociale à l'enfance aux départements.

2007

La réforme du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance est venue confirmer le rôle de chef de file du département tandis que celle du 14 mars 2016 visait à améliorer la gouvernance nationale et locale, sécuriser le parcours et adapter le statut de l'enfant placé sur le long terme.

2016

2022

Enfin la loi du 7 février 2022 visant l'amélioration du quotidien des enfants protégés, le renforcement de la lutte contre les violences, l'amélioration du pilotage de la politique de prévention et de la protection, l'amélioration de la protection des mineurs non accompagnés ainsi qu'un plus grand soutien à l'exercice du métier d'assistant familial.

Répartition des compétences nationales et territoriales

Ce déroulé historique permet de mettre en évidence la complexité du système de protection de l'enfance et en particulier la recherche d'un difficile équilibre entre respect de la place des parents et intérêt supérieur de l'enfant, entre gouvernance nationale et responsabilité départementale.

A ce jour, les politiques sociales semblent afficher une volonté plus interventionniste de l'Etat, garant d'une offre plus adaptée et mieux répartie sur l'ensemble des territoires.

- **Les compétences de l'Etat**
  - Faire la loi, notamment promouvoir le droit des personnes et celui des usagers
  - Définir des orientations nationales de la politique de protection de l'enfance via le Conseil National de la Protection de l'Enfance (ONPE)
  - Exercer un contrôle de légalité par le Préfet

- Délivrer les habilitations « justice » auprès des établissements et services du secteur associatif
- Intervenir sur tous les services à la demande du Ministre via l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS)
- Vérifier la probité des personnels via la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
- Enquêtes sociales (mesure judiciaire d'investigation éducative)
- Prise en charge de l'enfance délinquante
- Surveillance et contrôle des établissements

Les compétences du Département

- Elaboration du schéma départemental
- Autorisation de création ou de transformation des établissements
- Prise en charge, tarification et financement des prestations d'aide sociale à l'enfance et aux familles
- Coordination des actions sociales et médico-sociales Recueil des informations préoccupantes (CRIP)
- Recueil des informations préoccupantes (CRIP)
- Faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes en difficultés
- Possibilité de prise en charge des jeunes majeurs
- Agrément et suivi des familles désirant adopter
- Agrément et formation des assistants familiaux
- Surveillance et contrôle des établissements

Les textes fondateurs

Pour exercer sa mission auprès des enfants et de leurs familles l'établissement prend appui sur :



La Constitution de 1958 pour l'attachement aux droits de l'Homme, à la laïcité, à la démocratie et la protection des droits et libertés.



La Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989 pour ses principes de non-discrimination, d'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement ainsi que le respect des opinions de l'enfant sur toute question qui le concerne.



Le Code civil et notamment les articles 375 et suivants.

Art 375 : « Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public. »



Le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article 112-3 définissant le but de la protection de l'enfance et les articles 221 et suivants relatifs à l'évaluation des situations, à la modularité des accueils, à la priorité de la contractualisation sur la judiciarisation et la personnalisation des projets.



La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale afin de promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance afin de renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte et de signalement, diversifier les modes d'intervention.

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ayant pour objectifs une meilleure prise en compte des besoins et des droits de l'enfant et l'amélioration de la gouvernance nationale et locale.

Le Pacte pour l'enfance 2019-2022 et en particulier la lutte contre toutes les formes de violence faites à l'enfant, la sécurisation de son parcours et, la préparation de sa vie d'adulte.

Les enjeux actuels

L'accent est aujourd'hui porté sur la nécessité de sécuriser les parcours en évitant les ruptures et les sorties dites sèches.

Le plan dit Taquet, du nom de son secrétaire d'Etat, a été présenté le 14 octobre 2019. Il prévoit les perspectives d'amélioration de la protection de l'enfance sur la base d'un renforcement du partenariat avec les départements pour une durée de deux ans et se veut être le préalable à une réforme de la gouvernance et du pilotage de la politique publique ad' hoc. La stratégie du plan se décompose en trois axes majeurs lesquels sont ensuite déclinés en objectifs opérationnels.

- Le premier axe consiste à « *accélérer le virage de la prévention en protection de l'enfance* ». Il s'agit là d'optimiser le système par une meilleure capacité de prévention des risques et des difficultés avant, pendant et après le parcours de protection.
- Le second axe prévoit de « *faire des enfants protégés des enfants comme les autres* ». Il constitue en lui-même une réponse aux attentes énoncées par les mineurs et anciens mineurs pris en charge, notamment en matière d'accès au droit commun, de lutte contre les ruptures de parcours et de reconnaissance du besoin de sécurité affective.
- Enfin, le troisième axe est un engagement à « *écouter davantage les enfants protégés pour changer le regard de la société* ». Les objectifs opérationnels mettent ici en avant la nécessité de mobiliser la société civile par des actions de soutien en proximité.

Pour compléter ce plan une nouvelle loi relative à la protection de l'enfance a donc été promulguée le 7 février 2022. Elle vise à améliorer le quotidien des enfants protégés en interdisant notamment l'hébergement des mineurs à l'hôtel et en recherchant systématiquement la possibilité de confier l'enfant à une personne de son entourage. La lutte contre la maltraitance devra être formalisée dans tous les établissements et les signalements des faits de violence réalisés à partir d'un référentiel unique et partagé.

Bien qu'émanant d'un cadre juridique plus ancien, la personnalisation de l'accompagnement (PPE) et la diversification des modalités de prise en charge demeurent un enjeu encore présent.

En tout état de cause, les politiques sociales évoluent à un rythme de plus en plus rapide et se complexifient par leurs articulations entre les différents secteurs que sont le social, le médico-social, le sanitaire, l'enseignement, l'insertion pour ne citer que les principaux.

Elles se complexifient également par des paradigmes pouvant parfois apparaître comme paradoxaux : démarche qualité et logique budgétaire par exemple. Pour y faire face, adapter les prestations, les outils au service des familles d'aujourd'hui et de demain l'établissement organise une veille sociale et juridique par l'information, la formation, les échanges de savoirs, la constitution et l'alimentation d'un espace documentaire accessible à tous les professionnels.

De la lettre à l'esprit de la loi au sein de l'établissement

A l'instar des services de tutelle, la protection de l'enfance se distingue des autres dispositifs du secteur social et médico-social par le fait qu'elle s'inscrit principalement dans un principe d'aide sous contrainte.

En effet, la grande majorité des situations accompagnées par la Maison d'Enfants relève d'une décision judiciaire qui limite provisoirement l'exercice de l'autorité parentale et encadre les droits de visite et d'hébergement des parents.

Ainsi, les familles ne sont bien souvent pas demandeuses de l'intervention éducative, voire s'y opposent ou tout du moins n'en perçoivent pas le sens. Malgré une juridiction civile, le sentiment d'une condamnation est fréquent. Les parents peuvent se sentir dépossédés de leur enfant, les enfants de leurs parents. Les familles ressentent parfois une privation de leurs droits et même de leur identité sociale.

Si la législation est fondée à faire cesser un danger en considération de l'intérêt supérieur de l'enfant, la légitimité de l'intervention auprès des familles concernées se construit sur la capacité des professionnels à donner du sens à la mesure prononcée. Il s'agit alors de poursuivre la recherche d'adhésion débutée par le magistrat lors de l'audience en adoptant une posture bienveillante et en projetant des actions concrètes et adaptées aux compétences familiales.

Dépasser l'obligation judiciaire pour en faire une opportunité d'amélioration nécessite de reconnaître l'enfant et sa famille comme des sujets de droits et pas seulement les rappeler à leurs devoirs. En ce sens, les outils inhérents aux droits des usagers constituent un espace d'écoute, de dialogue, d'implication, d'actions, de reconnaissance entre les professionnels de l'établissement, les enfants et leurs parents.

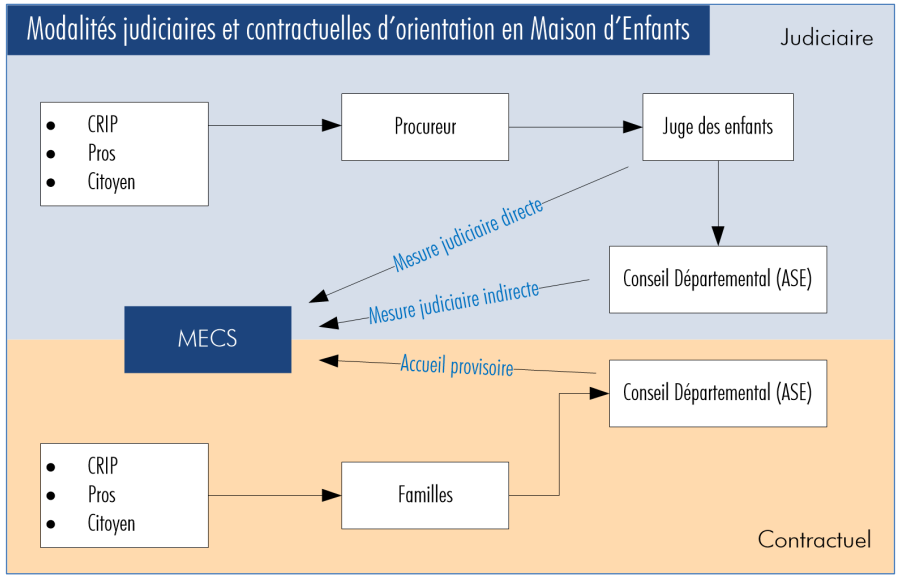
C'est dans cet esprit que les limitations judiciaires peuvent se transformer en ouvertures sur de nouveaux possibles ; permettre aux familles d'entrevoir la mesure comme un levier de changement plutôt qu'une simple épée de Damoclès ou pire un couperet.

Les portes d'accès de la Maison d'Enfants

Les enfants accompagnés par la Maison d'Enfants peuvent avoir fait l'objet d'un signalement au Procureur. Dans l'urgence, c'est lui qui prononcera une Ordonnance de Placement Provisoire pour mettre à l'abri le mineur.

En règle générale, l'accueil sera mis en œuvre au Foyer Départemental de l'Enfance. Passée l'urgence, c'est le juge des enfants qui devient compétent pour prononcer une mesure d'assistance éducative. Dans la plupart des situations, le juge des enfants confie le mineur à l'Aide Sociale à l'Enfance, laquelle sollicite les établissements et services habilités pour mettre en œuvre la décision judiciaire. Néanmoins, la Maison d'Enfants Lumière et Joie a la possibilité de se voir confier directement l'enfant puisqu'elle dispose d'une habilitation « Justice ».

La Maison d'Enfants peut également intervenir dans un cadre contractuel sous l'appellation « accueil provisoire ». Dans ce cas de figure, les détenteurs de l'autorité parentale ont demandé ou accepté un accompagnement éducatif rendant sans objet le recours au juge des enfants.



2.2 Principes d'intervention

Ethique et philosophie d'action

■ Une approche humaniste

Les interventions de la MECS s'inscrivent dans une approche humaniste qui positionne au premier plan les qualités de la personne.

Cette approche met en lumière le potentiel humain en reconnaissant à chacun la capacité de croître et de se développer, en refusant de considérer qu'une personne est irrémédiablement inscrite dans une trajectoire prédéterminée.

Dans cette considération de chaque jeune comme « un adulte en devenir », comme « être social en construction », l'intervention professionnelle :

- veille à répondre prioritairement aux besoins spécifiques de protection, de sécurité et de réassurance qu'exige sa situation, dans le respect de ses droits fondamentaux ;
- se déploie notamment dans l'accompagnement des apprentissages et dans un soutien éducatif, en prenant appui sur les ressources propres au jeune et sur celles de son environnement.

Pour construire un projet global et cohérent, pour accompagner au mieux les enfants et jeunes qui sont confiés à la MECS :

- c'est l'ensemble des savoir-être et savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire qui est mobilisé ;
- c'est un large partenariat qui est susceptible d'être sollicité.

Dans le « construire ensemble », dans la mobilisation d'une « intelligence collective » se trouve une force majorant la possibilité de penser différemment (hors du cadre parfois) et d'imaginer d'autres possibles.

■ Une intention éthique

« *L'éthique est une question, un doute, une incertitude. Elle ouvre un espace de réflexion quand, précisément, les normes légales, les références morales ou les principes déontologiques n'apportent pas de réponses toutes faites. La réflexion éthique est essentielle dans le travail social. Elle permet de laisser ouverts les chemins à emprunter dans l'accompagnement des personnes.* » L'éthique se situe au cœur des pratiques humaines. »

(Roland Janvier.org ; Rendre aux mots leur signification.).

Principes d'intervention : un ensemble qui engage

Les valeurs et principes défendus dans ce projet d'établissement sont le ciment d'une vision partagée au sein des équipes.

L'intervention des professionnels de la Maison d'Enfants est fondée sur plusieurs principes : principes républicains, de laïcité, de bienveillance, de tolérance, de respect, d'équité, d'adaptation, et à d'autres règles de droit plus spécifiques au secteur social et médico-social.
La mise en acte de ces principes traduit les valeurs de le la MECS Lumière et Joie.

■ Principe de laïcité

La laïcité repose sur :

- la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public ;
- la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses ;
- l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

La laïcité garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir. Aucun prosélytisme n'est donc autorisé : personne ne peut être contraint par le droit au respect de dogmes ou prescriptions religieuses.

Les professionnels sont donc tenus à un respect strict du principe de laïcité. La laïcité garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion.

■ Principe de bienveillance

La notion de bienveillance consiste à aborder l'autre, le plus fragile, avec une attitude positive et avec le souci de faire le bien pour lui. En outre, parce qu'elle comporte la dimension de veille, cette notion revêt aussi bien un caractère individuel que collectif.

De ce concept, il convient de retenir l'importance de l'intention envers l'autre, intention que viendront soutenir et expliciter le Projet Pour l'Enfant (PPE) et le projet d'établissement et de service.

■ Principe de tolérance

Le principe de tolérance est corollaire à celui de non-discrimination. L'objectif du principe de non-discrimination est de permettre à tous les individus de pouvoir accéder, de manière égale et équitable, aux opportunités que propose notre société. Ce principe signifie essentiellement que les individus qui se trouvent dans des situations similaires doivent être traités de manière similaire et non de manière moins avantageuse, uniquement parce qu'ils possèdent une caractéristique particulière «protégée».

Ainsi, au sein de la Maison d'Enfants, il est demandé aux professionnels, aux jeunes et à leurs familles de faire preuve de non-discrimination et de tolérance envers :

- les différentes religions ;
- l'orientation sexuelle ;
- la couleur de peau ;
- les différences physiques ;
- l'origine ;
- la langue ;
- les opinions ;
- le sexe ;
- le genre ;
- l'histoire familiale ;
- le handicap ;
- la maladie.

Les professionnels sont extrêmement vigilants quant à la mise en œuvre de ce principe. L'apprentissage de la tolérance doit faire partie intégrante de l'accompagnement des jeunes en tant que futurs citoyens. L'ensemble des professionnels de la Maison d'Enfants doit faire vivre ce principe. Certains discours sont interdits par la loi : propos racistes, antisémites, sexistes, homophobes… Ils sont donc évidemment absolument interdits au sein de l'établissement.

■ Principe de respect

Le respect de la personne signifie la prise en compte de ses droits et intérêts. Il recouvre plusieurs formes :

- respect du corps et de l'intimité ;

  Les jeunes disposent tous d'espaces individuels. Les professionnels ou les autres jeunes préviennent systématiquement avant d'entrer dans une chambre occupée. L'intimité des jeunes doit être préservée.

- respect de la vie privée ;

  Toute personne en institution a le droit au respect de sa vie privée comme le prévoit l'article 9 du Code civil et la Convention européenne des droits de l'homme. Les professionnels de la Maison d'Enfants ont donc un devoir de réserve et respectent le secret professionnel par mis-

sion. Ils font également preuve de discrétion sur la situation des jeunes accueillis.

- respect des locaux ;

  Les locaux de la MECS sont le lieu de vie des jeunes. Il est donc indispensable que les locaux soient préservés afin que le cadre de vie reste agréable. Les dégradations volontaires des jeunes sont donc sanctionnées dans le cadre d'une sanction-réparation.

- respect de l'hygiène ;

  L'hygiène est un devoir envers soi-même et pour le respect de l'autre. Dans le collectif, il est indispensable de conserver une hygiène corporelle satisfaisante. Si certains jeunes rencontrent des difficultés, les professionnels les accompagnent dans cet apprentissage.

- Respect des règles de vie.

  Les règles de vie doivent être respectées afin que chacun puisse s'épanouir au sein de la Maison d'Enfants. Le respect réciproque entre professionnels et jeunes est indispensable. Une tenue vestimentaire correcte est demandée.

■ Principe d'équité

Chaque jeune peut prétendre à un traitement juste, égalitaire et raisonnable. L'accompagnement s'adapte à l'âge et l'autonomie des jeunes.

La prise en charge des jeunes doit être individualisée selon son projet, les objectifs fixés (ordonnance de placement) et ses besoins.

Les familles sont également traitées avec équité et sont associées de la même manière au projet de leurs enfants. Les professionnels doivent tendre à être le plus juste possible dans l'accompagnement qu'ils proposent aux jeunes.

■ Principe d'adaptation

La préoccupation commune des institutions du secteur social et médico-social est l'adaptation à des besoins nouveaux qui émergent et à un environnement en mutation constante.

Les professionnels fondent la validité de leur action sur leur aptitude à répondre aux besoins des jeunes en difficulté à qui ils s'adressent. Les modes de réponses sont pluriels. Il leur est donc nécessaire de faire preuve d'adaptation.

Pour cela, la Maison d'Enfants s'appuie sur l'autonomie et la responsabilisation des professionnels dans un climat de confiance.

Références théoriques

■ Penser la complexité

La compréhension d'une situation éducative, la mise en perspective d'un système familial, sont des éléments complexes ne pouvant se satisfaire d'une grille de lecture unique.
« Penser la complexité » pour reprendre les termes d'Edgar Morin, fait partie de l'intervention professionnelle, de la culture de l'institution. Etymologiquement « complexus » signifie « ce qui est tissé ensemble ». La pluralité des instances au sein de la Maison d'Enfants permet de penser l'action, c'est-à-dire de lui donner du sens.

Les réunions pluridisciplinaires, la volonté de relier les différents professionnels (quel que soit leur métier même si les places doivent demeurer distinctes) autour de projets, illustrent ce tissage des personnes et des compétences. L'action et la pensée sont ainsi indissociables.

L'émergence d'une réflexion ne s'appuie pas sur une grille d'analyse unique mais au contraire sur différents courants de pensées permettant d'appréhender la complexité de chaque situation et d'agir de manière adaptée à l'intérêt de l'enfant.

La référence éducative, le « faire avec », l'accompagnement bienveillant, la reconnaissance de l'enfant en tant que personne singulière, sont des principes éducatifs incontournables. Chaque éducateur mais plus largement chaque professionnel travaillant au sein de la Maison d'Enfants doit avoir le souci d'accompagner, d'aider, de soutenir et de prendre soin de l'enfant et de l'adolescent.

L'expérience au long court permet d'innover, c'est-à-dire d'enrichir les pratiques à partir de l'existant et en phase avec les avancées scientifiques et les connaissances toujours plus précises de l'évolution et de l'épanouissement d'un enfant selon ses besoins fondamentaux. Les lois successives viennent traduire et soutenir la mise en œuvre éducative et sociale des pratiques de protection des enfants en danger ou en risque de danger.

Tout en poursuivant l'engagement des valeurs fondatrices de l'association, l'établissement veille à l'évolution des pratiques de tous les salariés à travers la formation permanente et toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant et de sa famille.

Notre utopie est de travailler chaque jour à notre inutilité en faisant en sorte que les conditions de vie d'un enfant qui nous est confié soient meilleures le jour de son départ que celles qui l'ont conduit à la Maison d'Enfants.

- **La pluralité des approches théoriques**

L'établissement défend la pluralité des approches théoriques, favorisant ainsi un regard croisé dans l'accompagnement du jeune et de sa famille.

- L'approche systémique

  « Prise en compte du jeune et de ses parents, en interdépendance, au cœur du système familial. »

  Cette approche appréhende les relations familiales d'un point de vue global et dynamique en considérant les membres de la famille comme étant des éléments interdépendants les uns des autres et constituant un système. En ce sens, les professionnels sont amenés à questionner et repérer les enjeux et les transmissions transgénérationnels qui peuvent se jouer afin d'aider les individus à sortir de ces répétitions.

- L'approche humaniste

  « Reconnaître et valoriser d'abord les potentialités de l'enfant et du parent »

  Déjà évoquée en début du présent chapitre, cette approche s'appuie sur les ressources de la personne et ses limites. Elle vise à faire émerger et vivre de nouvelles expériences valorisantes.

  La psychoéducation, en tant que pratique professionnelle, amène à rejoindre la personne là où elle en est et à repérer ses aptitudes pour l'amener vers un nouvel apprentissage.

- La théorie de l'attachement

  « *L'attachement est un instinct conduisant tout au long de la vie à avoir besoin d'être écouté, entendu, compris et soutenu par une ou plusieurs personnes considérées comme proches.* » John Bowlby

  La MECS s'appuie fortement aujourd'hui à partir de cette théorie du lien d'attachement. Quel que soit l'âge de l'enfant, adolescent ou jeune adulte accompagné, les pratiques sont adaptées afin de développer ou « recoudre » un lien d'attachement pour qu'il soit suffisamment sécurisant et permette à chacun d'être autonome, libre de ses choix et de son avenir.

2.3 Orientations stratégiques

Les présentes orientations stratégiques résultent d'un contexte général (évolutions réglementaires, attentes des autorités, changements sociétaux) et d'éléments plus spécifiques à la MECS (valeurs associatives, vision du management, compétences pluridisciplinaires, spécificités d'un public et d'un territoire).

Ces orientations affirment une réalité institutionnelle et dressent une vision de l'avenir. Elles constituent des repères à un travail quotidien au sein de la MECS

et des perspectives à construire au fil de la période de validité du présent projet, voire à plus long terme.

■ La diversification des modes d'accueil et d'accompagnement

Les dernières orientations en matière de protection de l'enfance conduisent à faire évoluer les accompagnements et les modes d'accueil afin de garantir la continuité et la cohérence des parcours au fur et à mesure de l'évolution des situations. Il s'agit ainsi de disposer d'une palette de modes d'accueil, souple et adaptable pouvant s'ajuster à l'évolution de la relation parents/enfant et plus largement aux besoins de chaque situation.

> Il faut adapter et rendre davantage modulaire l'offre d'accueil et d'accompagnement et développer des projets innovants permettant d'offrir des réponses intermédiaires et diversifiées.

Cette innovation et diversification de l'offre de service, s'est déjà matérialisée par :

- la construction sur le site des studios et appartements pour accueillir des jeunes en situation d'autonomie ;
- la création d'un espace d'accueil et d'hébergement parents/enfants ;
- la construction de studios dans une maison proche de la Maison d'Enfants et acquise récemment ;
- la validation et l'extension du service d'accompagnement des mineurs étrangers.

■ L'évolution des pratiques éducatives

- Actions d'éducation à l'environnement et au développement durable

  Le contexte sociétal actuel incite à intégrer plus fortement le développement d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable. Nos modes de consommation et choix de société ont des impacts sur notre environnement et notre cadre de vie. Les jeunes générations doivent en comprendre les enjeux, les responsabilités individuelles et collectives et nous devons développer le recyclage des déchets et mettre en place un tri sélectif.

  La Maison d'Enfants doit sensibiliser les enfants et les jeunes sur la façon de consommer et sur la notion de gaspillage. Elle doit favoriser les projets éducatifs en lien avec cette dimension au sein ou à l'extérieur de l'établissement.

- Accompagnement éducatif aux usages numériques

  Les technologies numériques sont devenues omniprésentes en matière de communication, d'accès à l'information et de démarches administratives. Avoir grandi avec ces technologies ne garantit pas la maîtrise de tous ces usages qui doivent être accompagnés. Les fragilités des jeunes accompagnés peuvent par ailleurs les rendre plus exposés aux risques de mésusages de ces outils.

  Il faut prendre en compte la fracture numérique en mettant plus d'équipements informatiques à disposition des jeunes, en adaptant les réseaux afin de permettre une bonne connexion, et en proposant un accompagnement des enfants par les professionnels en les sensibilisant aux dangers d'utilisation.

■ L'identification de la MECS et de ses spécificités

Dans le déploiement de ses missions, la MECS développe des compétences fortes et apporte des réponses spécifiques aux besoins des populations accueillies.

Le renforcement d'une identité et le soutien aux professionnels sont des pratiques managériales en place et le « faire savoir » en externe un enjeu du développement de la MECS.

■ La montée en compétences des professionnels

L'engagement dans la formation et la politique de recrutement positionnent la question des compétences au cœur d'une pratique actuelle.

Il s'agit cependant là d'un effort continu et la montée en compétences des professionnels doit se poursuivre au regard des besoins repérés.

■ L'amélioration constante des locaux

Le cadre de vie des enfants et l'environnement des professionnels représentent un espace de partage très important. L'établissement représente un lieu signifiant pour les enfants qui sont accueillis et vivent là et un lieu important pour les professionnels qui y passent beaucoup de temps. Il s'agit d'allier la sécurité à la convivialité et faire en sorte que l'établissement soit plus accueillant, sécurisant et sécurisé.

- Il faut proposer des locaux gais, adaptés et sécurisants pour les enfants et les professionnels.
- Il faut développer la culture de la prévention et de la gestion des risques.

■ La Maison d'Enfants, un lieu ouvert sur son environnement

Au cœur de Nîmes, la MECS est naturellement un lieu ouvert sur la ville. La spécificité du public et les pratiques professionnelles en place conduisent à mobiliser en continu cet environnement au bénéfice de la personne accompagnée.

Le développement du partenariat reste à poursuivre afin d'élargir les projets éducatifs permettant l'ouverture de l'institution et le travail de socialisation des jeunes.

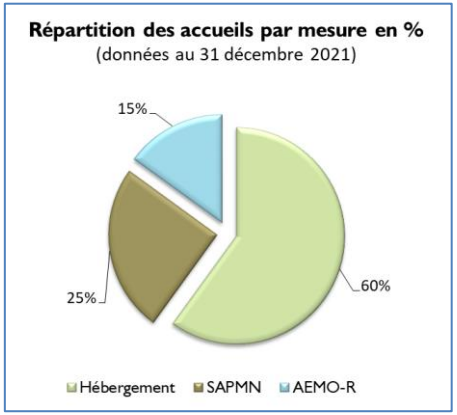
3 Le public accueilli

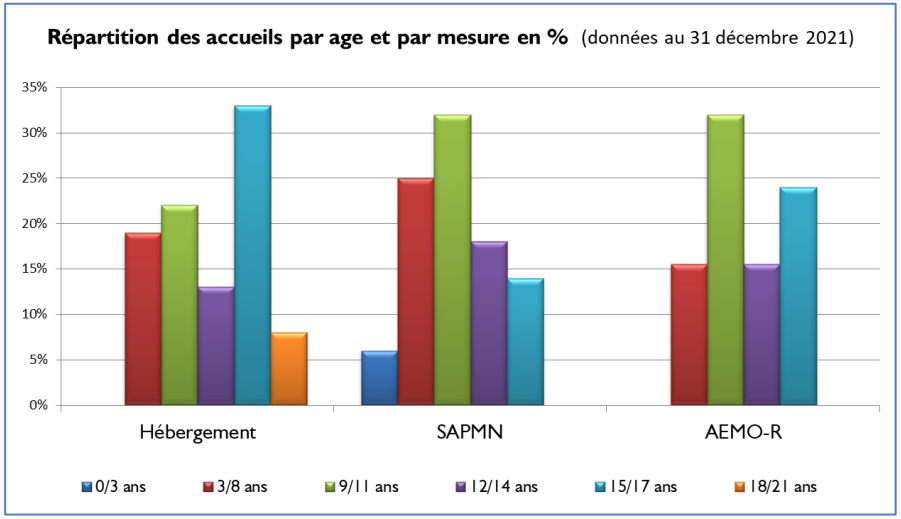
3.1 Caractéristiques générales

Mesure d'assistance éducative et âge des jeunes accueillis

La Maison d'Enfants accueille des enfants et jeunes de 3 à 21 ans.

L'hébergement apparait comme la modalité privilégiée par le département du Gard pour l'accueil des enfants et adolescents.





Ces adolescents sont soit des mineurs non accompagnés, soit des adolescents placés en raison, entre autres, de défaillances parentales.

La Maison d'Enfants a donc développé et diversifié les modalités d'hébergement et d'accompagnement pour répondre aux différents besoins de ce public. Ainsi le service « Studios » va augmenter sa capacité d'accueil afin de proposer aux adolescents des hébergements individuels sur site et des hébergements en ville et à proximité pour leur permettre d'expérimenter une transition progressive vers l'autonomie en toute sécurité. Cette augmentation va aussi permettre de diminuer le nombre d'adolescents accueillis en collectif et d'atténuer le défi permanent que constitue la vie en groupe.

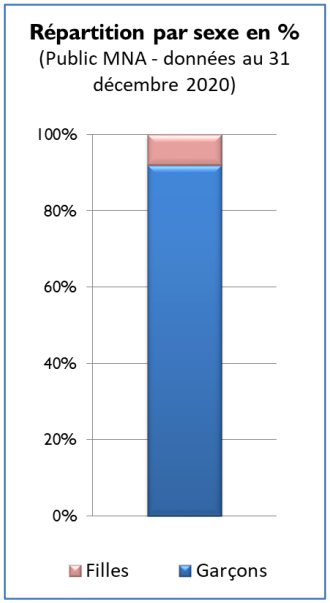
Les jeunes enfants sont quant à eux bénéficiaires en première intention d'une mesure judiciaire ou d'un placement qui autorise un maintien à domicile avec un soutien des compétences parentales soit en prévention d'une séparation parents/enfants, soit en accompagnement d'un retour à domicile après un placement en internat.

Répartition entre garçons et filles

La répartition garçon/fille est équilibrée sur l'internat pour répondre à la fois à un souci de mixité et à une organisation matérielle en chambre double.

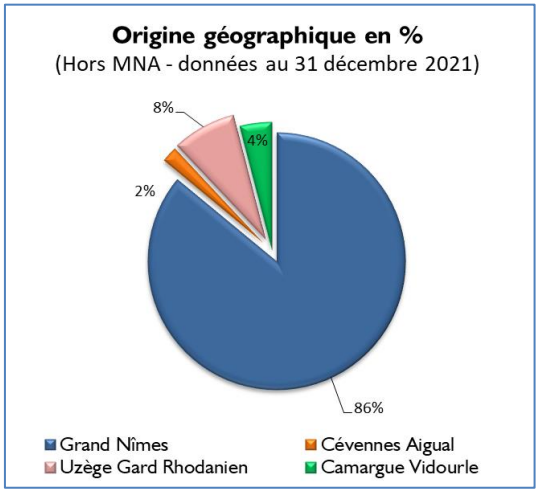
Concernant les mesures judiciaires exercées à domicile, les garçons sont légèrement plus nombreux à en bénéficier soit 61% (Dossiers de la DREES n°55 mai 2020) car ils présentent plus que les filles, des troubles du comportement rendant plus difficile leur éducation au quotidien.

En revanche, il existe un très grand déséquilibre dans cette répartition chez les mineurs non accompagnés. En effet, les garçons sont majoritairement ceux qui quittent leur pays eu égard à la difficulté et la dangerosité du parcours migratoire.



Provenance géographique

La Maison d'Enfants reçoit des jeunes du département du Gard, mais elle privilégie les réponses données au secteur nîmois afin de leur permettre de conserver une proximité avec leur environnement social et familial.



Les mineurs non accompagnés accueillis sont originaires principalement :

- de 4 pays de l'Afrique de l'ouest (68%) : la Guinée, le Mali, la Côte d'Ivoire et le Sénégal ;
- de pays de l'Asie centrale et du sud (32%): le Bangladesh, le Pakistan et l'Afghanistan.

Ces proportions sont similaires à celles relevées au niveau national.

3.2 Les problématiques

Contrairement à ce qui est souvent admis, ce ne sont pas tant les problématiques des jeunes accueillis qui évoluent que le regard des professionnels sur celles-ci. En effet, ce regard se transforme régulièrement à la lumière des approches théoriques choisies.

La Maison d'Enfants privilégie une approche intégrative qui permet d'adopter divers points de vue qui s'enrichissent et se complètent mutuellement. La théorie de l'attachement, l'approche écosystémique, l'approche développementale, la clinique du trauma et les neurosciences constituent le cadre théorico-clinique du regard porté sur les jeunes et sur les pratiques qui en découlent.

Les motifs d'accueil

- **Des expériences de vie adverses**

Les jeunes accueillis à la Maison d'Enfants ont tous été confrontés de façon ponctuelle ou chronique, précocement ou plus tardivement à des expériences de vie adverses telles que la maltraitance, la négligence, la violence, la précarité sociale et économique, les ruptures et/ ou l'exil.

- **Une parentalité en souffrance et empêchée**

Les parents des jeunes accueillis sont empêchés dans leur parentalité pour diverses raisons et à des degrés différents. Les difficultés qu'ils rencontrent qu'elles soient sociales, économiques, psychiques, contextuelles ou structurelles impactent leur expérience et la pratique de leur parentalité. Elles ne leur permettent pas d'identifier et de répondre suffisamment aux besoins de protection et d'éducation de leur enfant.

L'impact des expériences de vie adverses et de la défaillance parentale

Ces expériences de vie adverses et la défaillance parentale ont impacté de façon plus ou moins importante une ou plusieurs sphères de leur développement. Les jeunes ayant souffert de stress chronique sévère ont été contraints à mobiliser une grande partie de leurs ressources pour se protéger et survivre et cela au détriment de leur développement.

Les stratégies d'adaptation mises en place ont perturbé, freiné ou empêché l'apparition de compétences nécessaires à leur épanouissement social, émotionnel et cognitif.

Les domaines de développement impactés sont :

- **Le développement des émotions**

Les jeunes présentent des difficultés à réguler leurs émotions. Ils rencontrent souvent des difficultés à comprendre ce qu'ils ressentent, d'où vient l'émotion ressentie, comment faire avec ou comment l'exprimer. Leurs émotions peuvent être déconnectées de leurs pensées, de leurs sensations corporelles et de leurs comportements de sorte que les expériences qu'ils vivent, ne sont pas intelligibles et perdent leur cohérence.

- **Le développement de l'identité**

Les jeunes ont souvent une image d'eux même négative et un sentiment d'efficacité personnelle faible ce qui peut les amener à se penser comme indignes d'être aimés, investis et de recevoir de l'aide. Ils nourrissent aussi des croyances négatives sur le monde qui les entoure et un sentiment de méfiance et d'insécurité à l'égard des personnes qu'ils côtoient.

- **Le développement des relations sociales**

Les jeunes peuvent éprouver des difficultés à nouer et à entretenir des relations. Ils ne savent pas toujours décoder de façon correcte le langage non verbal car ils commettent des erreurs en omettant ou en sur interprétant certains signaux. Ils n'établissent pas toujours des distances adaptées avec les autres. Ils peuvent se montrer distants ou envahissants, isolés ou très dépendants.

- **Le développement cognitif**

Les jeunes présentent parfois des retards de langage, des troubles de l'attention et de la concentration. Les fonctions exécutives telles que la planification, la capacité de résoudre des problèmes, la souplesse mentale, l'inhibition des réponses automatiques peuvent être altérées ainsi que les capacités de mémorisation.

Pour certains, le parcours scolaire est difficile et peu épanouissant. Selon la DREES, les enfants placés en établissement ont un retard scolaire important. « *A 12 ans, soit un an après l'âge théorique d'entrée au collège, près d'un enfant hébergé sur dix est encore scolarisé en 1er cycle, contre un enfant sur 100 dans l'ensemble de la population* » Dossiers de la DREES n°55 mai 2020.

D'autres présentent des handicaps cognitifs qui nécessitent un accompagnement dans le champ de l'éducation spéciale. Les jeunes placés ont sept fois plus de risques de présenter un handicap intellectuel ou social que les enfants en population générale. Dossiers de la DREES N°1230 mai 2022. Ils présentent aussi un risque accru de décrochage scolaire.

- **La régulation du comportement**

Les jeunes ont du mal à réguler leurs comportements en sur réagissant à une situation ou au contraire en inhibant toute réaction. Les comportements externalisés tels que les crises de colère, d'opposition et de provocation et les fugues malmènent les relations avec les pairs et les adultes et rendent l'accompagnement chaotique et douloureux. 41% des jeunes accueillis en DITEP bénéficient d'une mesure ASE et présentent des troubles du comportement qui perturbent leur socialisation et l'accès aux apprentissages. Dossiers de la DREES N°1230 mai 2022

La recherche Saint Ex 2011-2014 portée par l'Unité de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du CHU d'Angers (129 enfants placés avant l'âge de 4 ans et suivis sur 20 ans) montre que trois quarts des jeunes placés devenus adultes présentent des troubles psychiques et ou psychiatriques dont un quart des pathologies invalidantes et que seul le dernier quart est préservé grâce à une prise en charge adaptée.

Les jeunes placés sont donc une population particulièrement vulnérable aux problématiques de santé mentale, somatique et d'insertion sociale.

3.3 Les besoins spécifiques

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant introduit la notion de besoins fondamentaux de l'enfant en lien avec la notion de développement de l'enfant. Ainsi la qualité de la trajectoire développementale de l'enfant dépend principalement de la qualité des réponses à ses besoins fondamentaux.

Si les besoins fondamentaux des enfants placés sont identiques à ceux de la population générale, ils s'en distinguent cependant par leur intensité liée aux carences subies. Ces besoins exigent, en conséquence, une mobilisation qualitative et quantitative de ressources spécifiques appartenant à plusieurs champs tels que le soin, l'éducatif, le social et le scolaire et nécessitant des organisations et des articulations complexes.

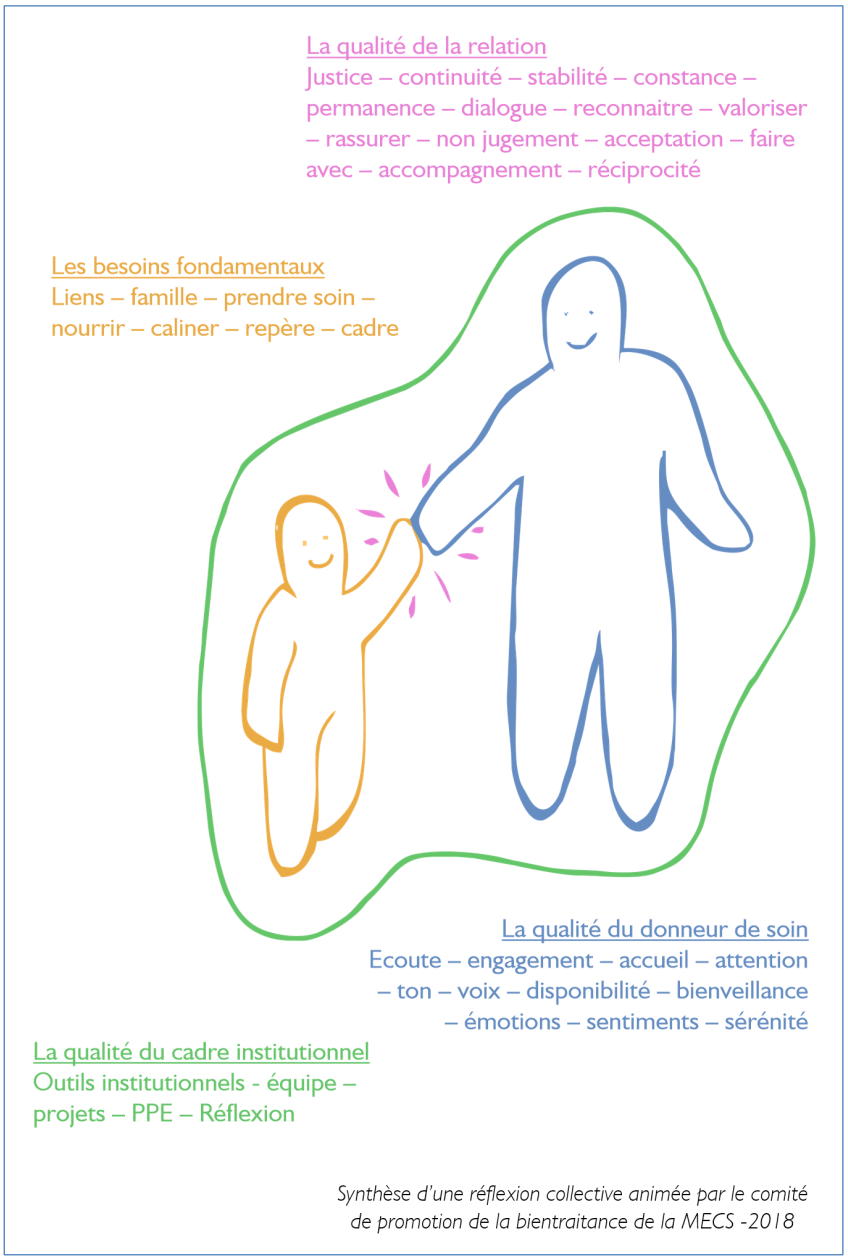
La sécurité : un méta besoin

La sécurité est le besoin premier de l'enfance et de toute une vie. C'est un méta besoin qui englobe l'ensemble des besoins fondamentaux et sa satisfaction conditionne la qualité des réponses aux autres besoins.

De façon très spécifique, ce besoin est majoritairement mis à mal chez les enfants placés en conséquence des problématiques rencontrées par leur parents mais aussi en conséquence de la séparation opérée par le placement.

Le besoin de sécurité englobe trois dimensions :

- les besoins physiologiques et de santé ;
- le besoin de protection ;
- le besoin de sécurité affective et relationnelle.



Synthèse d'une réflexion collective animée par le comité de promotion de la bientraitance de la MECS -2018

- **Les besoins physiologiques et de santé**

Les besoins physiologiques sont les besoins en lien avec la survie physique de l'enfant. Ce sont des besoins concrets comme manger, boire, se vêtir et dormir.

Quant aux besoins de santé, il s'agit du besoin de l'enfant d'être suivi d'un point de vue somatique et psychologique, de prévenir l'apparition de troubles et d'offrir des soins le cas échéant.

- **Le besoin de protection**

Les enfants doivent être protégés de toutes les formes de violence et de mauvais traitements et des dangers de leur environnement physique et relationnel.

- **Le besoin de sécurité affective et relationnelle**

La sécurité affective est un besoin vital, primordial pour s'épanouir. Elle est un sentiment de bien-être, d'être compris, d'être important, d'être aimé, qu'il n'y a rien à craindre et qu'il est possible en cas de problème d'obtenir de l'aide. Elle s'inscrit dans un processus dynamique qui se construit au fil du temps dans la relation à l'autre, dans la confiance, l'écoute, le respect, la réciprocité, la compréhension et le soutien mutuel en toute circonstance.

S'attacher est une nécessité. Cela signifie rencontrer un adulte vers qui il est possible de se tourner en cas de détresse pour obtenir du secours et retrouver sa sécurité. Un attachement sécure autorise l'enfant à explorer le monde avec confiance, à réguler ses émotions négatives comme la peur et la frustration, à développer des relations de qualité avec ses pairs et à avoir un sentiment de compétence et d'efficacité personnelle.

Pour cela, la relation enfant-professionnel doit posséder un certain nombre de qualités pour permettre à l'enfant de s'attacher :

la sensibilité qui est la capacité de savoir décoder et répondre aux signaux émis par l'enfant ;

- l'engagement qui est la capacité à se soucier et se sentir responsable du bien-être de l'enfant et de son développement, savoir résoudre des problèmes ;
- la proximité qui est la capacité à être disponible, chaleureux, empathique ;
- la réciprocité qui est la capacité à considérer l'enfant comme un partenaire et un acteur de la relation.

Les autres besoins fondamentaux de l'enfant

Ce sont les besoins d'explorer et de découvrir le monde, de faire des expériences pour développer son sentiment d'efficacité personnelle et son sentiment de confiance en soi.



Figure 6 : Grandir et partager

C'est aussi le besoin d'évoluer dans un cadre rassurant fait de règles et posant des limites.

Le besoin d'identité doit faire l'objet d'une attention particulière pour les jeunes accueillis eu égard aux risques inhérents du placement tels que les fluctuations des liens familiaux, la stigmatisation sociale, la multiplicité des lieux de vie, les changements de référent ASE.

Le besoin d'identité se définit comme le besoin de s'inscrire dans une filiation, de connaître ses origines, de comprendre sa place dans son histoire familiale, d'appartenir à un groupe familial et à un groupe de pairs et de se singulariser par ses valeurs, ses goûts et son caractère.

4 L'accompagnement

4.1 L'approche de l'accompagnement

Afin de répondre aux multiples besoins des enfants, de s'adapter aux exigences territoriales et à l'évolution des politiques sociales, la Maison d'Enfants Lumière et Joie s'inscrit dans une démarche dynamique et réflexive.

Grâce à leurs réflexions et à leurs actions, les professionnels qui œuvrent quotidiennement auprès des enfants visent donc un accompagnement bientraitant, engagé et humaniste.

« *Des paroles d'enfants mettent en évidence de belles réalités qui trouvent leur reflet dans l'engagement quotidien et l'ingéniosité de nombreux professionnels et bénévoles qui les accompagnent* ». Gautier Arnaud-Melchiorre



Figure 7: Jouer, expérimenter, découvrir

Dans son approche, la MECS permet aux professionnels d'évoluer dans un cadre sécurisant qui définit les contours de l'accompagnement tout en permettant à chacun de conserver sa culture professionnelle, ses attraits et ses propres habiletés.

Au-delà de la dimension de protection, elle favorise la bientraitance et vise le développement de l'enfant.

Elle pense l'action dans sa globalité et encourage la coopération des acteurs.

La bientraitance

La bientraitance et la qualité de l'accompagnement sont profondément liées. Cette démarche de bientraitance et d'adaptation aux besoins individuels est continue.

« *La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs* ». Haute Autorité de Santé.

- **Une approche sécurisante**

La Maison d'Enfants promeut un cadre institutionnel rassurant, sécurisant et stable, mais qui s'adapte et reste souple dans son organisation. Elle prend en considération les caractères de chaque enfant et permet d'agir en conséquence. Partant de ce postulat, les professionnels perçoivent, anticipent et adaptent les fonctionnements pour éviter toute forme de violence entre et envers les enfants.

■ Une approche participative

La Maison d'Enfants porte un intérêt certain à l'expression des enfants et des familles. Elle assure et garantit la place de chacun, en recherchant l'adhésion de l'enfant, du jeune adulte ou de ses parents dans une démarche d'accompagnement souvent sous contrainte.

André, 15 ans

On peut s'exprimer. Si on a envie de parler on peut aller voir n'importe quel adulte. Nous avons les conseils de groupes et ODEBA pour instaurer des discussions, faire des demandes et des remarques positives ou négatives.

La Maison d'Enfants ne se substitue pas aux responsabilités parentales et initie ce double mouvement : compenser temporairement les difficultés des familles en incitant le développement de leurs propres compétences.

« *Il s'agit d'être à l'écoute, de poser le cadre de l'intervention, d'expliquer les enjeux, de ne pas duper les gens dans une fausse collusion mais de ne pas les éloigner par une trop grande froideur* ». Xavier BOUCHERAU, *Au cœur des autres*, Edition Science Humaine ; p 42

■ Une approche technique

Pour bien traiter, il faut savoir associer « action et raison ». La Maison d'Enfants s'engage donc de manière continue, à doter ses salariés de ressources collectives et de divers appuis techniques permettant la mise en œuvre d'une stratégie évaluative de l'action.

Cette capacité institutionnelle favorise la professionnalisation de l'accompagnement, l'identification précise des enjeux et des axes d'améliorations souhaitables pour donner du sens à l'accompagnement.

Postures professionnelles et engagements institutionnels

Dans le cadre de la Maison d'Enfants, la capacité d'adaptation des professionnels est essentielle pour trouver une juste proximité avec l'enfant et sa famille, pour leur procurer ce dont ils ont besoin.

Dans le respect du droit et de l'éthique, la MECS laisse place, accueille et met en valeur les affects d'une relation comme levier de résilience. Elle encourage une approche relationnelle axée sur les valeurs humaines, de partage et sur l'accompagnement de proximité.

■ Une approche collaborative

Instaurée par la Maison d'Enfants Lumière et Joie depuis de nombreuses années, elle est une caractéristique ancrée dans les fonctionnements et bien identifiée par les professionnels.

Au-delà du personnel éducatif, la participation et l'implication de tous les acteurs institutionnels dans leurs diverses fonctions, sont mises en valeurs et contribuent à l'épanouissement global des enfants. Plus qu'une transdisciplinarité, cette organisation d'intelligence collective crée une « communauté éducative » qui pense et construit ensemble.

La reconnaissance de cette complémentarité pluri professionnelle est le point d'ancrage d'une réponse variée et adaptée aux diverses situations.

Gestion des paradoxes

La Maison d'Enfants Lumière et Joie, compose avec les nombreux paradoxes de l'accompagnement éducatif.

Elle se saisit des aspects contradictoires du paradoxe pour faire progresser :

- les questionnements éthiques ;
- les objectifs et les méthodes d'accompagnement.

■ Quelques illustrations de paradoxes

- La recherche d'adhésion dans une démarche contrainte

  Dans le cadre des placements judiciaires, le magistrat impose une intervention sociale aux détenteurs de l'autorité parentale. Si la modalité de placement varie en fonction des compétences parentales et des besoins de l'enfant, elle exige toujours un repositionnement parental.

  Toutefois, certains enfants et/ou parents refusent cette aide imposée. Par nature, elle n'est pas souhaitée. Un phénomène de résistance s'opère parfois, et peut être constaté tout au long de la prise en charge.

  Dans ce cadre contraint, un des enjeux est alors de rechercher l'adhésion et l'engagement de l'enfant et de ses parents dans la mise en œuvre d'axes de travail formalisés.

  Au travers des rendez-vous, des visites à domicile et des prises en charge en activité, les professionnels mobilisent leurs compétences pour faire émerger les réflexions parentales et les dynamiques de changement.

  « *Une famille ne peut se poser que des problèmes qu'elle est capable de résoudre.* » Guy Ausloos, *la compétence des familles*.

- Protéger et prendre le risque de…

  La mission première de l'établissement est de protéger les enfants. Pourtant, il ne s'agit pas d'installer un fonctionnement qui inhiberait l'enfant et entraverait son développement.

  Pour aider un enfant à grandir, à répondre à ses besoins, à écouter ses attentes, à préparer son avenir, et à être en relation avec les autres, il faut lui permettre d'expérimenter la vie. Celle-ci est faite de joies mais aussi d'échecs. La Maison d'Enfants mesure ce risque, l'accompagne et laisse place à l'erreur dans sa prise en charge.

  Plus que le résultat, c'est le processus qui importe.

  Elle accompagne l'enfant dans ses tentatives et ses expériences. Elle lui apprend à se confronter à l'adversité. Ce risque est assumé par la direction mais il est partagé par tous.

  Au travers d'une ouverture sur l'environnement, les professionnels accompagnent l'enfant à évaluer le danger puis à repérer ses capacités pour le surmonter. Impulser cette dynamique c'est permettre à l'enfant de devenir plus autonome.

  Pour les professionnels, il ne s'agit donc pas de tout « faire à la place », et de créer une situation de dépendance. L'enjeu est « d'apprendre à faire », pour permettre aux enfants de s'établir dans la vie adulte avec de nombreuses ressources et savoirs.

  L'effort, l'échec et la réussite sont utilisés comme des supports de travail.

  « *Il n'y a pas de réussite facile ni d'échecs définitifs* » Marcel Proust

- Personnalisation de l'accompagnement et cadre d'accueil collectif

  Dans leurs référentiels d'évaluations, les politiques publiques mettent en exergue la nécessité de personnaliser et d'individualiser la prestation auprès des mineurs confiés. Cette ambition est transversale et concerne toutes les modalités d'accueil (assistants familiaux, lieux de vie, MECS). Pourtant, la dimension collective varie d'un lieu à l'autre et demande à la Maison d'Enfants un grand savoir-faire pour articuler ces deux principes.

  Dans son quotidien, l'enfant recherche une présence enveloppante et une figure repérante qui lui accorde du temps, le rassure et prend soin de lui dans son unicité. L'enfant doit pouvoir construire son identité en bénéficiant d'un accompagnement individualisé et personnalisé.

  Pour un enfant accueilli à la Maison d'Enfants, grandir, c'est tenter de devenir soi-même en découvrant « le vivre ensemble ».

  Si cette vie collective lui est imposée et génère parfois des contraintes, les professionnels œuvrent chaque jour pour que le collectif se transforme en opportunité pour l'enfant.

Le groupe de vie devient alors un support de socialisation et évite l'isolement de certains jeunes. Cette émulation favorise aussi les rencontres, les échanges et le développement des habiletés sociales.

La MECS articule ces deux dimensions de la prise en charge. Elle s'engage à prendre en compte les besoins individuels de chaque enfant dans une logique de collectivité. Elle veille à ne pas centrer sa mission sur des logiques organisationnelles pour prendre en compte la singularité de chaque enfant et pour éviter d'uniformiser son action.

Ainsi :

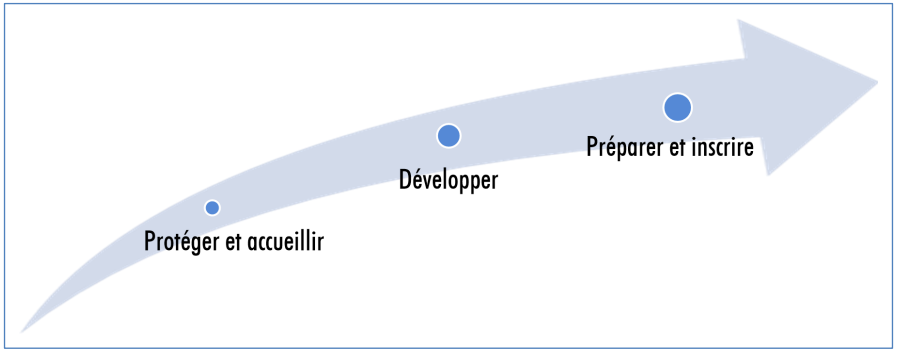
- le respect de l'intimité et de la vie privée conduit à privilégier les chambres individuelles et à créer des espaces individuels dans les chambres collectives (séparation par des auvents) ;
- des temps de prises en charge individuelles, et d'autres temps collectifs sont organisés pour chaque enfant ;
- un « répondant » est nommé pour favoriser l'aspect individuel de la prise en charge.

4.2 Le parcours : une année de prise en charge

Un parcours s'entend comme un accompagnement global et structuré au plus près des besoins de l'enfant. Le parcours institutionnel d'un enfant à la Maison d'Enfants est ainsi jalonné par de nombreux évènements administratifs et éducatifs.

Pour éviter toute forme de rupture, l'établissement a la volonté de créer une continuité dans la prise en charge de chaque enfant en l'accueillant convenablement, en lui permettant de se développer et en le préparant aux enjeux de demain.

Pour effectuer ces transitions dans l'intérêt de l'enfant, la Maison d'Enfants s'adapte à ses besoins, en fluidifiant notamment les relais de groupes à groupes et de services à services.



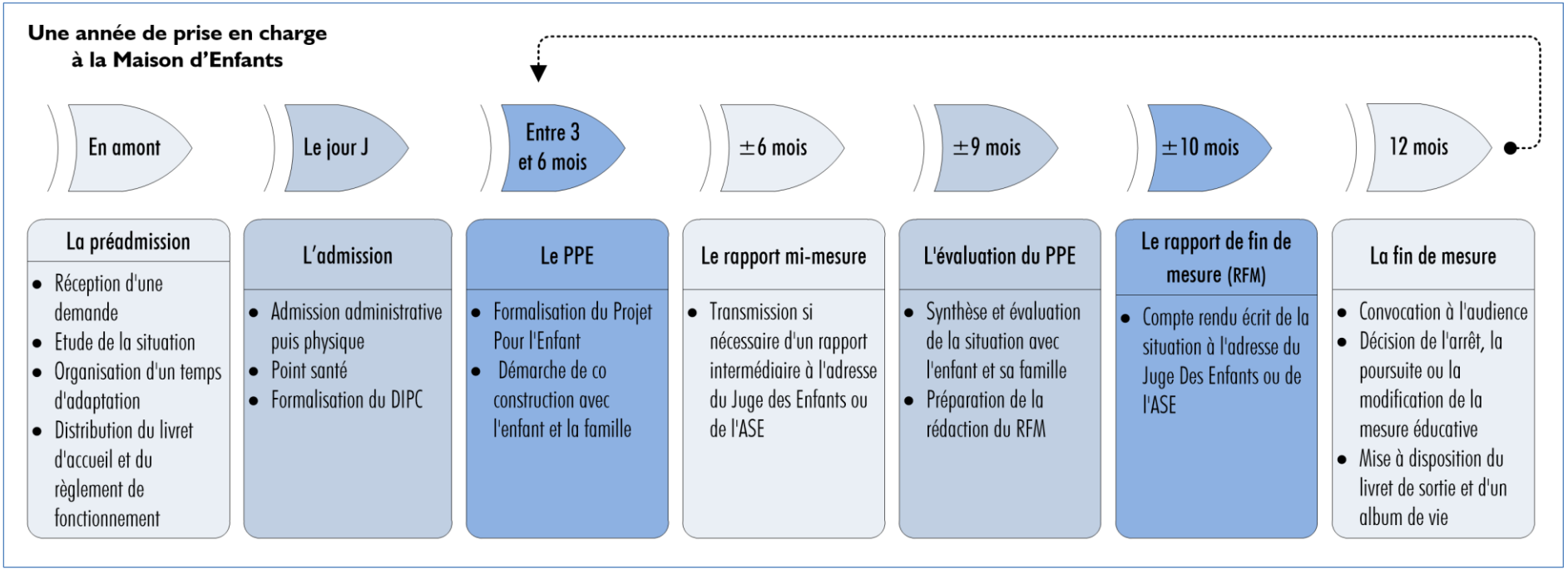
■ L'accueil : protéger et accueillir

L'admission est un temps fort qui vient poser les bases sur lesquelles l'accompagnement va se dérouler. La Maison d'Enfants a conscience que pour les enfants et les familles, la rencontre est la première impression qu'ils auront de l'accompagnement éducatif. Il est donc primordial que l'accueil soit de qualité. La réunion d'admission est un temps d'échange entre le prescripteur, l'enfant, sa famille et la MECS. Cette rencontre a pour objet de présenter le cadre de la modalité de l'accompagnement, le rôle de chacun et de mettre en lien les besoins, les attentes et les capacités des enfants et des familles.

■ Le passage : développer

Il s'agit de « projeter » pour et avec les bénéficiaires, les changements possibles de leur situation : partager des constats, définir des axes de travail et évaluer leurs réalisations. La visée de cet accompagnement est qu'il soit l'objet d'une véritable co-construction avec les bénéficiaires. Cela invite à être dans la recherche continue de l'implication et du consentement éclairé des personnes concernées.

La recherche de réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant est complétée par des évaluations successives tout au long de l'accompagnement. L'objectivation de la situation permet des réajustements qui donnent du sens à l'action. La co-construction de l'action incite aussi le jeune et sa famille à être acteurs du changement.



- La sortie : préparer et inscrire

La fin de l'accueil à la Maison d'Enfants est pensée dès l'admission, pour viser une plus grande stabilité du parcours des enfants protégés.

La Maison d'Enfants s'attache à instaurer tout au long de la prise en charge un processus émancipatoire permettant à l'enfant de préparer sa vie de demain.

Cette dimension projective responsabilise les enfants dès leur plus jeune âge dans leur quotidien et leur permet de mieux reconnaître leur environnement. Cet apprentissage leur procure les connaissances nécessaires pour faire et penser par eux même en intégrant les mécanismes d'insertion sociale et en percevant mieux le socle des valeurs communes.

4.3 Les outils de l'accompagnement

Pour mener à bien leur action et donner de la profondeur à cette mission de protection, les professionnels de la Maison d'Enfants tentent chaque jour de faire coexister la vie en collectivité et la personnalisation de l'accompagnement. Au travers de moyens techniques et financiers alloués, ils développent et utilisent des outils qui favorisent un accompagnement ciblé et de qualité.

« *L'éducateur est un passeur du vivre à l'exister* »

Philippe GABERAN

Les outils de la personnalisation de l'action

Les documents formalisés

Les documents administratifs et l'ensemble des écrits professionnels balisent et structurent la prise en charge de l'enfant dans son unicité. Ils s'inscrivent dans une dynamique globale et sont représentatifs de la richesse de l'équipe pluri-professionnelle et de la communauté éducative au sens le plus large.

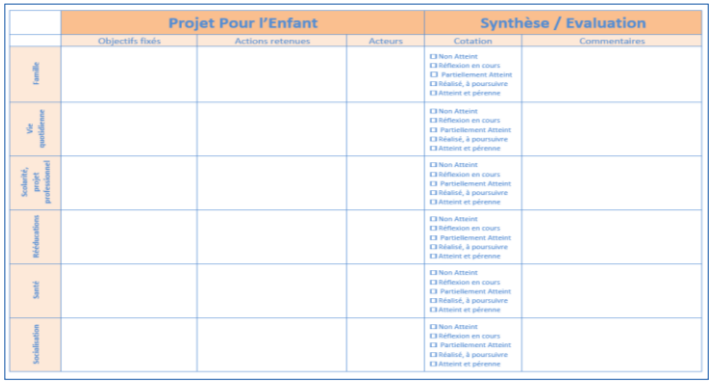
Dans la continuité du JAE, le PPE et son évaluation, les divers rapports ont pour but d'informer, d'orienter le travail et de guider l'Aide Sociale à l'Enfance et le Juge des enfants dans leurs prises de décisions.

- **Focus sur le Projet Pour l'Enfant (PPE)**

Le PPE vient définir concrètement la façon dont le jeune va être accompagné et soutenu. Il s'appuie sur les besoins et les compétences repérés.

Il s'articule autour de trois axes :

- les motivations et décisions du JAE ou de l'ASE ;
- les attentes de l'enfant et de sa famille ;
- l'évaluation au terme de la phase d'observation dans l'établissement qui met en lumière les compétences et les difficultés de l'enfant et de sa famille.



A la Maison d'Enfants, le PPE se veut synthétique pour être compris et assimilé par l'enfant et ses parents.

Il parcourt six thématiques : famille, vie quotidienne, scolarité / projet professionnel, santé, rééducation, socialisation / vie citoyenne.

Pour les professionnels de la Maison d'Enfants, l'objectif est d'initier un phénomène d'autodétermination. Il s'agit d'accompagner l'enfant et sa famille à découvrir leur pouvoir d'agir pour faire évoluer leur situation familiale.

- Pour cela, des objectifs généraux sont déterminés, des actions plus opérationnelles sont définies et des acteurs nommés.
- Lors de l'évaluation, les constats partagés avec l'enfant et sa famille permettent de mesurer l'évolution ou la régression de la situation. Ceux-ci sont travaillés en toute transparence avec l'enfant et ses parents et favorisent les réajustements. Ils initieront l'écriture du rapport de fin de mesure.

La répondance

La Maison d'Enfants a retenu dans son fonctionnement et précisément dans l'accompagnement des enfants la notion de « répondant ». Le répondant est l'éducateur désigné « ayant le souci » d'assurer une continuité et une articulation dans le suivi du jeune.

C'est lui qui a la connaissance de l'ensemble de la situation du jeune. Il fait le lien avec les autres éducateurs, avec le chef de service, avec les intervenants extérieurs en veillant à ce que le PPE soit bien respecté.

Il n'est pas toujours celui qui fait mais celui qui s'assure que le projet de l'enfant avance en étant en lien avec toutes les personnes concernées (en interne et en externe). Il permet à tous les intervenants d'avoir à tout moment une vision globale de ce qui est au travail pour le jeune, d'objectiver les pratiques et les outils, d'être la mémoire des actions menées et à venir. Le répondant recueille les avis et les informations nécessaires à la rédaction du rapport de fin de mesure auprès des autres membres de l'équipe pluridisciplinaire mais aussi des partenaires (école, rééducateurs, club sportif, etc.).

Leïla, éducatrice

Pour moi, le répondant, c'est celui qui s'assure que tout ce qui concerne l'enfant soit fait, notamment au niveau administratif. C'est aussi un contact privilégié pour l'enfant et sa famille. Un lien de confiance qui se tisse peu à peu. C'est un outil, mais qui ne vise pas l'exclusivité de la relation. Toute l'équipe peut effectuer les tâches et accompagner la famille.

L'accompagnement individualisé

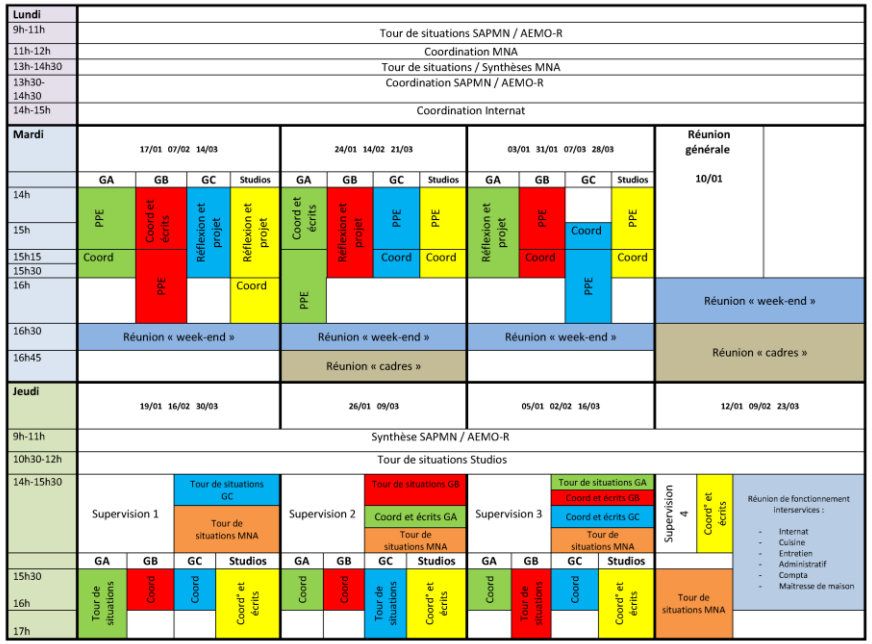
Pour répondre aux attentes et aux besoins singuliers de chaque enfant, les professionnels mettent régulièrement en œuvre des temps et des accompagnements personnalisés. Autour d'activités ludiques ou de rendez-vous plus formalisés liés à leurs situations, les enfants bénéficient d'espaces privilégiés leur permettant d'évoquer leurs attentes et de questionner leurs droits et leurs libertés. Ces espaces sont primordiaux dans l'accompagnement à la Maison d'Enfants car ils préservent la notion « d'individualité » dans un hébergement collectif.

De la gestion du linge à l'aménagement des chambres, au détour des repas d'anniversaire, tous les professionnels de la Maison d'Enfants garantissent l'appropriation d'un espace personnel au sein du groupe de vie.

Les instances de concertation

Les réunions pluriprofessionnelles

Elles viennent structurer et soutenir la prise en charge de l'enfant. Les réunions de travail au sein de l'établissement sont à ranger en trois catégories :



- **Celles en lien direct avec le projet de l'enfant**

Réunion Projet Personnalisé : réunissant l'équipe pluriprofessionnelle pour évoquer la situation d'un seul enfant. Elle a pour le but d'élaborer des objectifs de travail adaptés à ses besoins.

Tour de situations : réunissant l'équipe pluriprofessionnelle pour aborder la vie du groupe et les problématiques collectives.

Réunion de coordination : réunissant le responsable du service et un ou plusieurs professionnels coordonnateurs. A pour objectif de coordonner l'organisation et le fonctionnement du service.

- **Celles permettant l'échange et la réflexion sur les pratiques éducatives**

Réflexion et projet : réunissant les personnels éducatifs d'une seule équipe pour conceptualiser une pensée puis pour mettre en œuvre des projets spécifiques au bénéfice des enfants du groupe.

Coordination et écrit : permettant à chaque professionnel de réaliser de manière indépendante des transmissions d'informations et des écrits professionnels.

Supervision : réunissant les professionnels d'un ou plusieurs services et un psychologue clinicien prestataire pour développer collectivement de nouvelles approches et améliorer l'accompagnement auprès des enfants.

- **Celles ayant trait au fonctionnement et à l'organisation de la MECS**

Réunion générale : associant l'ensemble des salariés pour évoquer les sujets à dimension institutionnelle.

Réunion de « direction » : ce temps hebdomadaire se centre sur l'aspect opérationnel du fonctionnement institutionnel et permet d'appréhender les besoins stratégiques actuels ou à venir.

Réunion « cadres » : réunissant l'équipe de direction, la cadre comptable et les psychologues. Elle permet d'évoquer des thèmes plus généraux de la vie institutionnelle et s'impose comme une véritable instance d'aide à la décision pour le directeur d'établissement.

Réunion « Week-end » : un représentant éducatif par service est présent lors de ce temps. Chacun y évoque les points de vigilance de son service et y co-organise le temps week-end de tous les enfants.

Réunion « interservices » : réunissant un professionnel de chaque service de la Maison d'Enfants (entretien, éducateur, cuisinier, maîtresse de maison, administratif). Elle favorise l'élaboration de projets, fluidifie la préparation des vacances et optimise le fonctionnement de la vie quotidienne.

L'ensemble de ces réunions obéit à une organisation précise et planifiée par trimestre.

Les conseils de groupes

Les conseils de groupe émanent d'une véritable volonté de la direction de mettre en place un espace de parole régulier entre les enfants et les équipes éducatives. Les enfants sont acteurs dans la vie de leur service et co-construisent un dialogue sur les questions inhérentes à leur quotidien (exemple : règles de vie, loisirs et activités extra-scolaires, régulation de groupe, aménagement du groupe).

« Le *but de l'éducateur n'est plus seulement d'apprendre quelque chose à son interlocuteur, mais de rechercher avec lui, les moyens de transformer le monde dans lequel ils vivent.* »

Paulo Freire. « Pédagogie des opprimés ». Paris, François Maspero, 1974.

La participation des jeunes à cette vie démocratique, hebdomadaire ou bi mensuelle, leur permet d'exprimer leurs attentes et leurs besoins.

La présence des enfants au conseil de groupe n'est pas obligatoire. Cette instance vise le déploiement de l'esprit citoyen et fonctionne donc sur un principe de libre adhésion.

Organisation du Dialogue avec les Enfants au Bénéfice de leur Accompagnement (ODEBA)

Au-delà d'une obligation légale (Décret du 25 mars 2004), ODEBA est une instance de concertation entre les jeunes et la direction de l'établissement. Elle fait des propositions d'actions sur toutes les questions liées à la vie de l'établissement.

Elle est constituée d'enfants et des différentes catégories socio-professionnelles qui participent au fonctionnement de l'établissement.

Au sein d'ODEBA, les enfants élus ou nommés, les professionnels et la direction poursuivent le même but qui est l'amélioration du bien-être des enfants et le bon fonctionnement de l'établissement. Le directeur de l'établissement

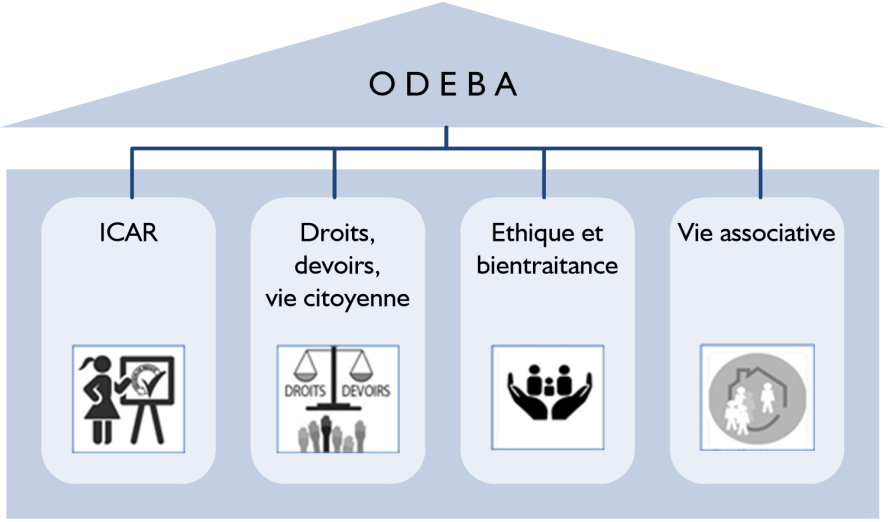
garde l'entière responsabilité des décisions mais il consulte les représentants de l'instance leur donnant ainsi un véritable pouvoir consultatif.

Les professionnels sont attentifs à la parole des usagers mais aussi à faire émerger les initiatives créatrices de projets.

Les objectifs de cette instance de dialogue sont les suivants :

- évoquer la vie de l'établissement ;
- impliquer les jeunes dans le déroulement de leur quotidien, leur cadre de vie ;
- permettre aux jeunes de participer activement et de façon citoyenne à la vie institutionnelle en leur permettant d'être porteurs de projets ;
- permettre aux jeunes d'assimiler, en fonction de leur âge, le fonctionnement de la Maison d'Enfants Lumière et Joie.

L'instance se compose de quatre entités qui abordent de manière continue la qualité de vie à la Maison d'Enfants.



ODEBA se réunit trois fois par an. Elle fait un état des lieux sur le travail des différentes commissions. Les projections de travail de ces quatre entités, qui répondent à un ordre du jour, sont toutes abordées.

L'ambition de la Maison d'Enfants se situe dans une volonté d'optimiser l'organisation du travail et de garantir qu'elle soit pensée par et pour les enfants. La réflexion et parfois la réalisation conjointe avec les enfants garantissent des actions au plus près de leurs préoccupations.



■ Instance de Concertations et d'Analyses du Risque (ICAR)

Organise une action autour de la prévention et la gestion du risque. Le comité se compose d'un membre de la direction, de professionnels de différents services), éventuellement d'un partenaire invité (pompier ou représentant de la ville de Nîmes) et d'enfants élus ou désignés.

Exemples de sujets abordés : évènements indésirables, l'aménagement des espaces, les fugues, la violence.



■ Droits, devoirs, vie citoyenne

Aborde le règlement de fonctionnement et les réglementations en vigueur.

Souhaite mettre en exergue les valeurs républicaines et favoriser la mise en place d'ateliers thématiques et de communication pour tous les jeunes de l'établissement.

Le comité se compose d'un membre de la direction, de professionnels de différents services, éventuellement d'un partenaire invité (juriste, avocat pour enfant ou représentant du défenseur des droits) et d'enfants élus ou désignés.

Exemples de sujets abordés : la laïcité, l'explication de la convention des droits de l'enfant (droit à être soigné, d'aller à l'école, d'avoir des loisirs, d'être protégé de la maltraitance, etc.).

- **Ethique et bientraitance**



Aborde plus largement la qualité de l'accompagnement auprès des enfants. Il ambitionne la mise en place d'ateliers thématiques et de communication pour tous les enfants de l'établissement.

Le comité se compose d'un membre de la direction, de professionnels de différents services, éventuellement d'un partenaire invité (un responsable du service ASE) et d'enfants élus ou désignés.

Exemples de sujets abordés : les besoins fondamentaux de l'enfant, l'individu et le collectif, construire son parcours institutionnel, le recueil des points de vue parentaux sur la vie institutionnelle.

- **Vie associative**



Pense la vie institutionnelle et favorise aussi la collaboration inter établissements avec l'EHPAD Lumière et Paix et la Pension de Famille Lumière et Vie., et inter associative.

Le comité se compose d'un membre de la direction, d'un représentant du conseil d'administration, de professionnels des différents services, éventuellement d'un partenaire invité (représentant d'une association partenaire) et d'enfants élus ou désignés.

Exemples de sujets abordés : l'organisation des repas, les fêtes institutionnelles, la mise en œuvre des transferts éducatifs, l'organisation des vacances et des temps ludiques exceptionnels.

Les outils du travail avec la famille

La place des familles dans l'accompagnement

La prise en compte des parents, de la famille est indissociable de l'accompagnement du jeune accueilli dans la MECS Lumière et Joie. Cette prise en compte répond :

- à **une obligation légale**, s'appuyant sur l'évolution du droit et des dispositifs de prise en charge, en référence à la loi du 2 janvier 2002 rénovant le secteur social et médico-social, à la loi du 4 mars relative à l'autorité parentale ainsi qu'à celle du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et rappelant que « *dans le cadre du placement en assistance éducative, les parents continuent à exercer tous les attributs de l'autorité parentale qui ne sont pas inconciliables avec cette mesure* » (article 375-2 du code civil) ;
- aux **besoins affectifs et de continuité relationnelle** du jeune et de sa famille.

Toutefois, l'intérêt supérieur de l'enfant vient fixer les limites du travail avec les parents, l'implication de ces derniers ne devant pas nuire à la protection de l'enfant.

L'enjeu pour les professionnels de de la Maison d'Enfants consiste donc à rechercher en permanence le meilleur ajustement permettant l'implication des parents dans la vie de leur enfant tout en garantissant la protection du développement physique, affectif, intellectuel et social de celui-ci.

Accompagner les familles dans la compréhension de la mesure de placement

Entre adhésion, résignation et contestation, les attitudes des familles vis-à-vis du placement sont diverses, toujours singulières et peuvent varier au cours du temps.

Il est dans l'intérêt de l'enfant que ses parents puissent s'approprier la mesure d'assistance éducative ordonnée par le juge pour mettre au travail les difficultés qui y ont conduit. Aussi, dès l'admission d'un jeune et tout au long de son placement à la Maison d'Enfants, les équipes s'attachent à repérer comment ses parents et les membres de sa famille se représentent la mesure afin de leur apporter le soutien et les précisions nécessaires à sa compréhension et de les aider à clarifier les rôles et places de chacun.

Tout en se positionnant en cohérence avec les organismes prescripteurs (ASE, juge des enfants) les professionnels de la Maison d'Enfants prennent le temps d'écouter et d'échanger avec les familles sur ce qu'elles ressentent, sur ce qu'elles souhaitent avec leur enfant, pour construire un dialogue qui vise la coopération mais sans nier les divergences ni les désaccords.

Ajuster et organiser la place de chacun autour de l'enfant

A l'exception des mineurs non accompagnés auprès desquels la MECS remplit une mission de suppléance totale, la part de suppléance parentale exercée par la Maison d'Enfants est plus ou moins importante selon les situations et dépend de la capacité des parents à répondre aux besoins de leur enfant.

Aussi la question de l'évaluation de chaque situation est-elle incontournable pour ajuster le niveau d'implication des parents et de la famille dans le quotidien du jeune tout en garantissant la protection de son développement.
Cette évaluation mobilise l'équipe pluriprofessionnelle afin de tendre vers l'objectivité et se construit au travers des échanges et du temps passé avec les parents, avec les parents et leur enfant dans différents contextes pour observer, analyser et parler de ce qui pose problème tout comme de ce qui va bien.

L'environnement, les facteurs économiques et socio-culturels propre à chaque situation sont pris en compte dans l'objectif de permettre aux familles de repérer et de s'appuyer sur les ressources mobilisables et de développer leur autonomie.

Partant de « là où en sont les parents » les équipes de l'établissement favorisent et accompagnent l'implication concrète de ces derniers dans la vie de l'enfant. Toutes les actions relatives au quotidien du jeune, telles que l'habillement, le choix du médecin traitant et les rendez-vous médicaux, les rencontres avec les enseignants et l'accompagnement aux devoirs, le choix des activités extra-scolaires sont des supports particulièrement importants à la pratique parentale.

Respectant l'identité culturelle de la famille et veillant à ne pas empiéter sur les domaines d'exercice de la parentalité qui ne posent pas problème, les professionnels soutiennent voire suppléent les parents en cas de difficulté tout en recherchant avec eux des solutions pour leur permettre d'occuper la place la plus adaptée à leurs possibilités et aux besoins de leur enfant.

Des outils et une organisation pour préserver la place des parents

Tout comme la relation éducative est à la base de l'accompagnement du jeune, la qualité du lien qui s'instaure entre les familles et les professionnels est un élément clé pour potentialiser les dynamiques positives autour de l'enfant et repose avant tout sur la reconnaissance de leur place et de leurs ressources. Le mode de fonctionnement et les différents outils mis en œuvre à Lumière et Joie sont pensés pour soutenir et sécuriser les parents et favoriser leur implication.

- communiquer régulièrement avec les parents : lors d'échanges formels ou informels les équipes transmettent et recueillent les informations qui permettent d'assurer une continuité dans l'accompagnement du jeune, notamment lors des départs et des retours de week-end ou de vacances.

  Différents moyens peuvent être mis en œuvre pour adapter le mode de communication aux spécificités des parents (intervention d'un traducteur lorsqu'un parent ne parle pas français, appels en visio pour un parent porteur de handicap auditif...).

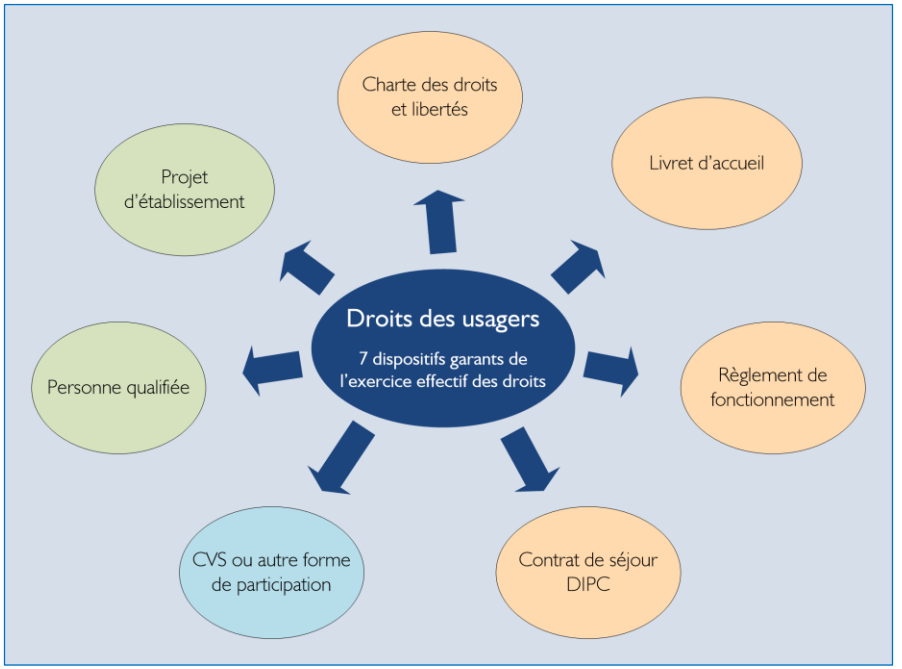
  Si les éducateurs répondants sont leurs interlocuteurs privilégiés, les psychologues, l'infirmière et le chef de service rencontrent également les familles en fonction de la problématique rencontrée.

- co-construire le Projet Pour l'Enfant : les parents sont associés à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet personnalisé de leur enfant. Supports au dialogue, l'évaluation et l'actualisation de ce projet permettent tout au long de l'accompagnement du jeune par la MECS de revenir régulièrement sur l'ensemble des éléments relatifs à la vie quotidienne de l'enfant et d'ajuster la part de suppléance et d'implication des parents.
- préparer et accompagner les moments « clés » : l'admission dans l'établissement, les audiences et certains rendez-vous à l'Aide Sociale à l'Enfance, l'arrêt de la mesure de placement, le retour au domicile ou l'orientation vers un autre lieu d'accueil constituent autant de temps forts qui jalonnent le parcours du jeune confié à l'établissement et marquent la vie de ses parents. Les équipes de la Maison d'Enfants accompagnent les familles à traverser ces étapes en veillant à leur bonne compréhension des enjeux et à la prise en compte de leur parole.

4.4 Les droits des usagers

L'action de la Maison d'Enfants Lumière et Joie s'inscrit dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 qui promeut les droits de la personne accueillie.

A travers la mise en œuvre de différents outils et instances prévus par cette loi (voir schéma ci-dessous), mais également à travers des pratiques qui lui sont propres, la Maison d'Enfants garantit le respect des droits de ses usagers et s'inscrit dans une dynamique d'éthique professionnelle où la bientraitance occupe une place centrale.



■ Le droit à la protection

Ce droit est au cœur même de l'action de la Maison d'Enfants qui a une mission de protection et d'éducation.

Les professionnels de la Maison d'Enfants garantissent aux usagers et à leurs familles le respect de la confidentialité des informations les concernant.

A chaque usager correspondent un dossier informatisé et un dossier matériel dont l'usage est encadré par le Règlement Général sur la Protection des Données. Pour assurer la sécurité numérique du dossier informatisé un code d'accès et des droits d'accès liés à la fonction professionnelle sont attribués aux professionnels qui s'occupent de l'usager.

Les informations médicales, par exemple, ne sont accessibles qu'au personnel médical. Quant au dossier matériel (dossier papier) de l'usager, il est stocké dans une armoire fermée à clé et n'est accessible qu'à la secrétaire qui y place les éléments du dossier ainsi qu'à l'usager lui-même. L'établissement a désigné un référent RGPD qui veille à l'application des règles concernant le traitement des données personnelles et participe à des instances de formation sur ce sujet.

Protéger c'est aussi donner accès à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, à la santé et aux soins, à l'éducation et à la scolarité, autant d'axes de travail qui constituent le quotidien des salariés de la Maison d'Enfants.



Protéger c'est faire cesser une situation de danger : en accueillant les usagers dans ses services d'internat ou en accompagnant ceux qui vivent en « milieu ouvert » les professionnels de Lumière et Joie évaluent au jour le jour les dangers encourus par ces personnes et adaptent le dispositif d'accompagnement afin de garantir leur sécurité.

Mais cette question de l'évaluation du danger est menée avec les différents partenaires du placement de l'usager ce qui permet à la fois de partager cette responsabilité et de limiter les risques de prendre des décisions univoques.

La collégialité et le croisement des regards des différentes parties, en permettant de construire une représentation la plus complète et « objective » possible de la situation, garantissent le respect du droit à la protection contre des partis pris ou des projections qui constituent aussi un risque dans tout travail d'accompagnement social et éducatif.

En pratique : chaque semaine les professionnels de Lumière et Joie se réunissent pour parler des situations des usagers ; ils font des points réguliers avec les familles, les enseignants et les partenaires des ITEP, les travailleurs sociaux de l'ASE et les magistrats le cas échéant.

- **Le droit à un accompagnement adapté**

Au moment de l'admission un Document Individuel de Prise en Charge est établi pour définir la nature et les objectifs personnalisés de l'accompagnement qui va être réalisé.

Ces objectifs sont affinés quelques semaines après l'admission de l'usager, après une période d'observation et d'évaluation des besoins permettant l'élaboration d'un Projet Pour l'Enfant (PPE).

Ce projet, travaillé avec l'usager et sa famille, constitue un outil de référence qui prend en compte les besoins singuliers de chaque usager et permet le dialogue entre les différentes parties autour d'axes de travail explicitement énoncés. Afin de suivre l'évolution de l'usager le PPE fait l'objet d'évaluations régulières et d'ajustements par les professionnels pour garantir l'accompagnement le plus adapté possible.

Un livret de sortie recensant toutes les informations utiles à l'usager (ses contacts médicaux par exemple) lui est remis au moment de son départ de l'établissement.

- **Le droit à l'information**

Une très grande majorité des usagers accompagnés par la Maison d'Enfants bénéficie d'une mesure de placement ou d'accompagnement socio-éducatif en milieu ouvert qui « s'impose » à leur famille comme à eux-mêmes. Informer les enfants et les jeunes sur la mesure d'accompagnement dont ils relèvent et sur leurs droits constitue certes une obligation morale, mais représente aussi un moyen de les aider à se vivre comme des sujets et à se reconstruire.

Lors de l'admission, le livret d'accueil est remis à l'usager et sa famille. Il s'agit d'un document de présentation de la Maison d'Enfants permettant à l'usager et à ses représentants légaux de repérer l'organisation générale de l'établissement. Il facilite également la communication entre les personnes en indiquant les coordonnées de chaque service.

Le règlement de fonctionnement est un document qui présente la Maison d'Enfants, détaille l'ensemble des services fournis, précise les droits et les devoirs des personnes accueillies ainsi que les différents niveaux de sanctions

disciplinaires prévues en cas de transgressions aux règles de fonctionnement. Actualisé tous les cinq ans et soumis à l'avis consultatif des instances représentatives du personnel, ce document est remis aux usagers de la Maison d'Enfants.

La charte des droits et libertés de la personne accueillie, qui énumère et développe des droits et des grands principes fondamentaux qui doivent être garantis à tout usager, est affichée dans l'établissement. Elle permet aux usagers de connaître leurs droits et fait référence pour les professionnels dans leurs missions auprès des personnes accueillies.

Outre ces documents généraux, le droit à l'information de chaque usager fait l'objet d'un accompagnement adapté de la part des professionnels. Ainsi, tout au long de son parcours à Lumière et Joie chaque usager se voit expliqué par les professionnels, et en particulier par son éducateur répondant, toutes les mesures qui le concernent et est accompagné dans la consultation de son dossier s'il le souhaite ou si cela s'avère nécessaire pour sa compréhension. Cet accompagnement s'étend aux familles des usagers qui ont besoin de comprendre les mesures prises pour la protection de leur enfant afin de pouvoir y adhérer et cheminer dans leur rôle parental.

■ Le droit à la pratique religieuse

Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des services.

Le règlement de fonctionnement remis à l'usager à son admission précise les conditions d'exercice du droit à la pratique religieuse.

■ L'expression et la participation à la vie institutionnelle

ODEBA est la formule retenue par l'établissement pour faire participer les usagers à la vie de l'établissement et recueillir leur avis. C'est une instance consultative, de concertation et de dialogue entre les usagers et les professionnels.

ODEBA est constitué de représentants des jeunes, élus chaque année dans le courant du mois de septembre par l'ensemble des jeunes accueillis, et de professionnels représentants les différents secteurs d'activité (santé, gestion, cuisine, direction...)

Se tenant trois fois par an, elle donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement et se rapportant notamment à :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne ;
- les activités, l'animation socioculturelle et thérapeutique ;
- les projets de travaux et d'équipements ;
- l'affectation des locaux collectifs et l'entretien des locaux ;
- le respect du droit des usagers ;
- le règlement de fonctionnement, le projet d'établissement ou de service.

Sur le service internat cette commission vient en prolongement du « conseil de groupe », temps d'échange qui se tient chaque semaine au sein de chaque groupe de vie et constitue un précieux outil d'éducation à la citoyenneté.

■ Autres dispositifs garants de l'exercice des droits

L'exposé de certains des droits des usagers a permis d'évoquer des outils de la loi de 2002 (le livret d'accueil, le DIPC, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement, l'instance de participation).

Les autres outils de la loi sont :

- La personne qualifiée

  La personne qualifiée est une personne physique, désignée conjointement par le représentant de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental, pour accompagner, en vue de faire valoir ses droits, toute personne prise en charge par un ESSMS. Elle intervient à la demande de l'usager ou de son représentant légal ou familial. Elle joue tout particulièrement un rôle de médiation entre les parties et aide à trouver des solutions aux difficultés rencontrées ou aux conflits qui peuvent opposer l'usager et la structure.

Cette disposition n'a jamais été sollicitée à Lumière et Joie.

- Le projet d'établissement

  Le projet d'établissement est un document de référence pour la structure. Il formalise son identité, ses valeurs, son organisation, ses objectifs et ses perspectives. Il représente un réel outil de communication servant de guide pour les professionnels et permettant de valoriser la structure et les services.

  C'est également un outil d'information destiné aux usagers, aux autorités de contrôle et de financement ainsi qu'aux partenaires.

4.5 Les différents services

Les services éducatifs sont disposés au cœur de la Maison d'Enfants et sont intégrés dans l'espace privatif du parc de l'association.

Ainsi disposés, ils permettent l'efficience des interventions et la fluidité des actions en lien avec chaque problématique repérée par les professionnels éducatifs ainsi que de toutes les fonctions supports (Services généraux, comptables, paramédicaux) mises à disposition de la mission de protection confiée à la MECS.

■ L'internat

L'établissement dispose de trois groupes de vie pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant et de l'adolescent.

Les différents critères pour l'accueil sur un groupe ou service déterminé sont :

- l'âge de l'enfant ;
- le niveau d'autonomie et de maturité ;
- la situation personnelle et familiale.

L'objectif principal de l'accueil sur l'internat est de répondre à une demande de protection et de sécurisation des enfants accueillis. Chaque situation va donc mobiliser chez l'ensemble des professionnels des compétences ainsi que des savoir-faire afin d'optimiser les moyens et le fonctionnement du cadre collectif existant.

Tout en respectant les préconisations du jugement d'assistance éducative ou des préconisations du service « Enfance-Famille », les temps d'hébergement peuvent être aménagés. Il appartient à la Maison d'Enfants d'évaluer le rythme de l'accueil qui sera le plus adapté pour l'enfant et de trouver le meilleur équilibre.

Un protocole de passage intergroupes :

- facilite le passage et l'intégration du jeune sur un nouveau lieu de vie ;
- permet aux éducateurs d'optimiser ce nouvel accueil en assurant la passation du groupe d'origine au groupe d'accueil dans une logique de parcours ;
- donne les informations du fonctionnement qui va constituer le nouveau cadre de vie ;
- évite les ruptures dans le projet personnalisé ;
- maintient la cohérence de l'accompagnement.

■ Le service Studios

Situé dans le parc de l'association Lumière et Joie « Les Studios » incarnent un espace d'entre deux, une alternative entre l'accueil classique en internat et une proche insertion en milieu ordinaire. Des passerelles sont élaborées et construites avec le SAPMN et le groupe « ados » de l'internat.

Le service privilégie l'apprentissage des gestes d'autonomies sociales. Un studio « témoin » est réservé à la mise en œuvre d'ateliers individuels ou collectifs visant au développement de compétences.

Aux abords de l'association, la Maison de « La Garrigue » structurée en studios autonomes s'adresse à un public ayant développé et acquis des compétences d'indépendances sociales.

- **Le service SAPMN et AEMO R**

La modalité SAPMN est propre au département du Gard. Son principe est le suivant : le juge ou l'Aide Sociale à l'Enfance confie le mineur ou l'exercice de la mesure à un établissement habilité et permet à celui-ci d'autoriser l'hébergement quotidien de l'enfant en famille. Il s'agit d'une véritable mesure de placement qui, quand la situation l'exige prend la forme d'un accueil provisoire sur l'internat.

L'équipe éducative organise ses interventions en milieu naturel depuis leurs bureaux, toutefois les locaux disposent d'un espace collectif propice à l'accueil des enfants et des parents au gré de l'accompagnement et du projet individuel des jeunes pour partager des moments collectifs privilégiés.

- **Le service Mineurs Accompagnés (public MNA)**

L'accompagnement des jeunes Mineurs Non Accompagnés s'exerce exclusivement dans les logements diffus dédiés, à très grande proximité du service afin de promouvoir un accompagnement de qualité et d'interventions quotidiennes de l'équipe pluri professionnelle.

Un espace de rencontre réservé aux jeunes est optimisé pour engager et développer des interventions collectives.



Figure 8 : Le service Mineurs Accompagnés (public MNA)

SERVICE Internat

Groupes A, B et C

MISSIONS

- Accueil, hébergement et protection de mineurs non émancipés dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative judiciaire ou contractuelle.
- Garantir les besoins fondamentaux de l'enfant : éducatifs, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs en proposant un accompagnement socio-éducatif permettant à l'enfant d'être acteur de son projet de vie.
- Garantir le respect de leurs droits et l'accès à la citoyenneté. Autant que possible maintenir les liens familiaux, travailler la parentalité.

ACCOMPAGNEMENT

- Famille : soutien aux compétences parentales, exercice des droits (VL, VM, VAD…)
- Vie quotidienne : apprentissages des codes sociaux, du cadre et des règles de vie en collectivité, favoriser l'estime de soi
- Scolarité, projet professionnel : Permettre l'accès à une scolarité adaptée, soutien scolaire, orientation, insertion professionnelle
- Santé : assurer le suivi au cas par cas / dans la singularité de chaque situation.
- Rééducation : suivi thérapeutique favorisé par le réseau et les partenaires extérieurs
- Socialisation : ouverture sur l'extérieur, accès à la culture, aux sports et loisirs
- Administratif : accès aux droits communs, préparer la majorité,
- Mettre en œuvre les moyens favorisant les axes du Projet Pour l'Enfant, leur autonomie en les rendant acteurs de leur devenir.

PUBLIC et CAPACITE

25 jeunes de 3 à 18 ans, filles et garçons, répartis sur 3 groupes de vie.

- Groupe A : de 3 à 8 ans
- Groupe B : de 8 à 13 ans
- Groupe C : de 13 à 18 ans

CADRE D'ACCUEIL

- 3 groupes de vie, répartis sur 3 étages au cœur de la Maison d'Enfants.

EQUIPE

- 1 chef de service
- 1 Infirmière (temps partiel)
- 1 psychologue (temps partiel)

3 Groupes de Vie composés chacun de :

- 4 éducateurs et éducatrices titulaires
- 1 maitresse de maison

Des éducatrices et éducateurs en transversalité sur les 3 groupes.







SERVICE Studios

Dédié à l'accompagnement des 16 – 21 ans

MISSIONS

- Construire avec le jeune un projet individualisé selon ses demandes et la mobilisation de ses potentialités
- Accompagner à la mise en œuvre des objectifs définis par le jugement en assistance éducative ou par le contrat AJM signé entre le jeune et le Conseil départemental
- Rassembler toutes les conditions nécessaires à la projection et la mise en œuvre d'une orientation individuelle et adaptée

ACCOMPAGNEMENT

- Autonomie, socialisation, vie quotidienne : gérer son temps, organiser sa journée, se repérer dans son environnement (transports, rendez-vous médicaux, scolarité, gestion des repas), savoir habiter son logement, apprendre à gérer son budget. Rencontres quotidiennes à domicile, travail autour de la relation de confiance, savoir vivre et savoir être, encourager les habiletés sociales et la citoyenneté.
- Administratif : repérage des dispositifs liés à la majorité, ressources et travail en partenariat avec les acteurs du territoire. Accès au droit commun et préparation à la sortie du dispositif.
- Scolarité/Insertion : soutenir un projet scolaire et professionnel adapté.
- Santé : compréhension et connaissance de ses droits et du système de santé. Ouverture des droits CSS, assurer le suivi santé.
- Loisirs : accès culture, inscription clubs sportifs

CADRE D'ACCUEIL

- 9 hébergements individualisés dans une résidence semi autonome située au cœur de l'établissement pour des adolescents de 16 à 18 ans.
- 3 studios diffus situés dans une maison à proximité du service, dédiés aux jeunes majeurs.

PUBLIC et CAPACITE

- Accueil mixte, pour des jeunes de 16 à 21 ans
- Capacité de 12 studios

EQUIPE

1 chef de service
2 éducateurs spécialisés
1 assistant de service social
1 infirmière (temps partiel)
1 psychologue (temps partiel)
1 maîtresse de maison







SERVICE SAPMN / AEMO-R

(Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Naturel / Action Éducative en Milieu Ouvert - Renforcée)

MISSIONS

- L'exercice de la modalité SAPMN vise à garantir la sécurité de l'enfant et à assurer son éducation en collaboration avec sa famille, dans son environnement. L'intervention de l'équipe s'appuie sur les compétences des familles, non pas comme une fin en soi mais comme un moyen d'exercer la protection des mineurs. En cas de besoin, et ce à tout moment, un hébergement est possible sur l'internat de la Maison d'Enfants.
- La mesure d'AEMO Renforcée, sans être une mesure de placement s'exerce dans la même idée de solliciter les compétences parentales dans l'éducation des enfants pour assurer leur bon développement.

ACCOMPAGNEMENT

C'est en collaboration et en pluridisciplinarité que le projet pour l'enfant (PPE) est co-construit avec les parents. L'accompagnement est basé sur des axes forts :

- Évaluation des conditions d'éducation au domicile de l'enfant par le biais des ressources matérielles, des réponses aux besoins des enfants, de la régulation des émotions, de la gestion de l'autorité.
- Soutien à la parentalité. Des rencontres régulières avec les parents permettent une aide au repérage des besoins des enfants et au développement de leur capacité à y répondre.
- Favoriser la scolarité en aidant aux devoirs, à l'orientation scolaire et professionnelle.
- Encourager la socialisation en soutenant l'insertion dans des clubs de sport, au centre aéré, dans des associations de quartier.
- Veiller à la santé physique et psychique de l'enfant.

PUBLIC et CAPACITE

- 25 enfants et adolescents en SAPMN de 3 à 18 ans
- 12 dans le cadre de l'AEMO-R de 0 à 18 ans.

EQUIPE

1 Directeur adjoint responsable de service
6 Éducateurs spécialisés
1 psychologue (temps partiel)

CADRE D'ACCUEIL

- Un bureau, 2 salles d'accueils, l'environnement naturel de l'enfant et, si nécessaire, l'internat.







SERVICE Mineurs Accompagnés

Dédié aux MNA (Mineurs Non Accompagnés)

MISSIONS

- Protection des mineurs d'origine étrangère, temporairement ou définitivement privés de leur milieu familial (Convention Internationale des Droits de l'Enfant)
- Garantir les besoins fondamentaux: éducatifs physiques, intellectuels, sociaux, affectifs de chaque mineur non accompagné en lui fournissant un environnement sécure et un accompagnement socio éducatif de qualité afin d'éviter entre autres, son isolement et de rendre à présent le mineur accompagné acteur de son projet.
- Garantir le respect de leurs droits et l'accès à la citoyenneté

ACCOMPAGNEMENT

- Administratif : reconstitution état civil et régularisation droit au séjour.
- Quotidien : rencontres régulières à domicile, apprendre à gérer le quotidien de son lieu de vie, apprendre à gérer son budget, acquisition des codes culturels du pays d'accueil.
- Scolarité : scolarité adaptée et/ou insertion professionnelle, maîtrise de la langue française.
- Santé : ouverture des droits CSS, assurer le suivi santé.
- Loisirs : accès culture, inscription clubs sportifs.
- Droit commun et sortie de dispositif : repérage acteurs et dispositifs liés à la majorité.

PUBLIC et CAPACITE

- 30 jeunes de moins de 16 ans à 18 ans : garçons et filles, possibilité accueil mère-enfant.

CADRE D'ACCUEIL

- Appartements diffus en co-hébergement, à proximité du service ou studios pour préparer la sortie de dispositif.

EQUIPE

1 Chef de service
1 Assistante de service social (coordinatrice de service)
2 Moniteurs Educateurs
1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale
1 Educatrice Technique spécialisée
1 Animateur socio culturel
1 Educateurs spécialisé
1 Maitresse maison (temps partiel)
1 Infirmière (temps partiel)
1 psychologue (temps partiel)







4.6 Les différentes prestations

La Maison d'Enfants Lumière et Joie remplit sa mission de protection en mettant en œuvre cinq grands types de prestations contribuant à un « prendre soin » de l'enfant :

- l'accompagnement éducatif ;
- la santé ;
- la scolarité la formation et l'insertion professionnelle ;
- les prestations hôtelières ;
- le travail avec les familles.

Les prestations fournies par la Maison d'Enfants sont complémentaires et visent à répondre aux besoins des jeunes et à soutenir leur développement. Elles sont modulées en fonction du projet de chaque enfant et de la mesure d'assistance éducative qui lui correspond.

Le prendre soin

Le « prendre soin » occupe une place centrale dans l'établissement Lumière et Joie et est l'œuvre commune de tous les salariés de la Maison d'Enfants.
Dépassant une acception strictement médicale, il consiste à mettre en œuvre des actions et une manière d'entrer en relation basée sur l'attention bienveillante et la sollicitude qui favorisent le bien-être, le développement, la santé mentale et physique du jeune.

- **Réunir les conditions favorables …**

  à la santé physique : il s'agit pour les professionnels de veiller à ce que l'environnement physique des jeunes soit confortable et propre, leur hygiène personnelle et leur hygiène de vie adaptées à leurs besoins (temps de sommeil suffisant, alimentation équilibrée, activité physique régulière...).



L'infirmière, qui participe à l'accompagnement quotidien des jeunes et aux réunions pluriprofessionnelles, apporte son expertise sur les questions de santé.

- à la santé mentale : en favorisant la stabilité des équipes pour répondre au besoin de sécurité affective du jeune, en ajustant la présence de l'adulte à son besoin de sécurité, d'accompagnement et d'autonomie, en lui donnant des repères et des limites, en le soutenant dans les situations difficiles afin qu'il se sente entouré, en favorisant les activités qui le stimulent et augmentent sa confiance en soi...

  Les différents professionnels, éducateurs, psychologues, infirmière ne se contentent pas d'être à l'écoute des besoins des jeunes mais vont au-devant d'eux dans une démarche proactive afin de comprendre ce qui les anime.

L'accompagnement éducatif

La vie quotidienne

Les actes de la vie quotidienne constituent la matière première de l'accompagnement éducatif. C'est dans le partage de ces moments du quotidien (se lever, aller à l'école, jouer, manger, ranger et nettoyer son espace personnel, faire du travail scolaire, interagir avec d'autres personnes, effectuer des démarches administratives, faire sa toilette, se coucher...) que s'établit la relation entre les professionnels et les jeunes, relation qui est à la base du travail engagé auprès d'eux.
Chaque adulte de la Maison d'Enfants contribue à l'accompagnement de la vie quotidienne des jeunes et a une fonction éducative.

▪ Inscrire le jeune dans une temporalité ordonnée

En semaine le quotidien des usagers de la Maison d'Enfants est calé sur le rythme scolaire (ou professionnel pour ceux qui sont en apprentissage) et veille à respecter les besoins physiologiques d'activité et de repos propre à chacun.

Les différents temps qui scandent leur vie sont organisés de manière à offrir aux jeunes des temps collectifs et individuels, des temps calmes et des temps d'activité.

La régularité de ces repères temporels que représentent les horaires de lever, de repas, et du coucher sur l'internat, le fait de connaître le jour et l'heure où l'on rencontre son éducateur sur les services externes, développe un sentiment de prévisibilité et de sécurité même si chaque jour n'est jamais tout à fait identique au précédent et que les professionnels laissent aussi de la place à l'imprévu... Sur les temps de week-end et de vacances scolaires les horaires sont plus souples pour s'adapter aux diverses activités mais l'amplitude de sommeil nécessaire à chacun est respectée.

▪ Poser un cadre éducatif : des règles de vie aux règles de la vie

La notion de cadre renvoie aux droits et devoirs du jeune accompagné par la Maison d'Enfants, aux limites posées par les professionnels, aux règles de fonctionnement du groupe et de l'établissement.

Des règles de vie stables et claires sont essentielles pour le bon développement des jeunes car elles permettent à chacun de savoir ce qui est attendu de lui, ce qu'il peut ou ne peut pas faire, et que s'établissent des relations sociales basées sur le respect de chacun.

Ces règles de vie, portées par chaque professionnel sont explicitées et travaillées quotidiennement avec les jeunes afin de leur permettre d'intégrer les normes sociales qui garantissent le bien vivre ensemble.

▪ Favoriser l'autonomie grâce à un étayage personnalisé

L'accompagnement éducatif au quotidien est l'occasion d'évaluer « chemin faisant » le degré d'autonomie du jeune, de renforcer positivement ses acquis, ses compétences et de mettre en place des actions concrètes pour lui permettre d'acquérir de nouveaux savoir-faire.

Sur la voie de l'autonomie les professionnels sont aux côtés du jeune pour faire avec lui dans un premier temps, soutenir son estime de soi et lui apprendre à

réguler ses émotions, l'encourager dans ses actions, et se décaler petit à petit au fur et à mesure que l'autonomie grandit pour le laisser faire seul.



Figure 9 : Transmettre et construire

Commettre des erreurs fait partie de tout apprentissage et il s'agit pour les professionnels de soutenir le jeune pour qu'il ne vive pas ses erreurs comme des échecs et maintienne son investissement dans son projet de vie.

Eduquer à la citoyenneté

Promouvoir la formation de futurs citoyens est un enjeu éducatif majeur de la Maison d'Enfants.

Devenir citoyen est un processus de construction complexe, pluriel et dynamique qui s'appuie sur le développement de compétences psychosociales telles que la connaissance de soi, l'empathie, la gestion des émotions, les habiletés interpersonnelles, la résolution de problèmes et se réalise dans et par l'exercice et l'expérimentation des rapports à soi et aux autres dans différentes situations et contextes qu'ils soient familiaux, amicaux ou institutionnels.

L'éducation à la citoyenneté vise l'avènement d'un individu actif, libre, capable d'esprit critique, impliqué dans le vivre ensemble et contribuant au bien commun grâce à l'intégration de règles, de normes et de valeurs communes.

Cet apprentissage se réalise à l'occasion d'expériences interpersonnelles au cours de la vie quotidienne et lors d'expériences collectives qui peuvent prendre la forme d'ateliers ou d'instances.

- Se connaitre et développer son identité en affirmant ses goûts, ses qualités prendre conscience de son potentiel, de son efficacité personnelle.

  Les adultes de la Maison d'Enfants accompagnant les jeunes sont attentifs à valoriser la singularité et le potentiel de chaque enfant au travers du choix de ses vêtements le matin, de la décoration de sa chambre et de sa participation à des activités sportives ou de loisirs.

- Rencontrer l'autre, développer des habiletés interpersonnelles.

  La rencontre avec l'autre est source d'émotions positives ou négatives qu'il faut apprendre à réguler pour développer des relations interpersonnelles adaptées. Cet apprentissage se fait grâce à la co-régulation émotionnelle proposée par l'adulte au cours des interactions du quotidien et grâce à sa capacité à résoudre les problèmes et les conflits.

  Un atelier de médiation animale donne l'opportunité aux jeunes de prendre soin, d'être attentifs à la manière dont ils entrent en contact, à respecter les limites de l'animal pour ne pas le blesser ou l'effrayer, à manifester de la douceur et de la délicatesse.

  L'atelier musique sollicite l'écoute et l'attention à l'autre, l'accordage et le partage.

- Prendre sa place dans la vie sociale, connaitre ses droits et ses devoirs, les règles de vie sur le groupe

Des conseils de groupe ont lieu de façon hebdomadaire ou bi mensuelle sur chaque groupe de vie des jeunes accueillis. Ils permettent que chaque jeune puisse s'exprimer sur sa vie quotidienne, évoquer les difficultés qu'il peut rencontrer, discuter des règles de vie, proposer des solutions aux problèmes.

- Être responsable.

  Les jeunes accueillis sont encouragés à prendre des responsabilités adaptées à leur âge en assumant certaines tâches de leur quotidien comme gérer leur linge sale et en ayant la possibilité de prendre certaines décisions sans autorisation comme gérer son argent de poche.

- Agir ensemble et pour le bien commun en étant associés aux décisions qui concernent l'organisation et la vie de l'établissement.

  ODEBA (Organisation du Dialogue avec les Enfants au Bénéfice de leur Accompagnement) est une instance de concertation et de dialogue qui réunit les jeunes accueillis et les professionnels.

  Cette instance permet ainsi aux jeunes de contribuer à la vie démocratique de la petite cité qu'est la Maison d'Enfants.

Culture, Sport et loisirs

Tout en respectant un certain sens de la mesure pour ne pas faire « concurrence » aux familles, la Maison d'Enfants donne l'opportunité aux jeunes qu'elle accompagne de découvrir et de s'inscrire dans des activités culturelles et sportives car elle considère qu'elles sont nécessaires au développement des enfants, à la formation de leur identité, leur socialisation et à leur épanouissement. Qu'il se vive sur le site de la Maison d'Enfants ou à l'extérieur, le temps de loisirs est un temps éducatif, un temps de vie à part entière.



Les activités sur site

Des jeux et des livres adaptés à chaque tranche d'âge sont présents sur les différents services et des animations sportives, ludiques ou culturelles sont régulièrement proposées aux jeunes.

Certaines activités s'inscrivent dans un rythme hebdomadaire afin de développer des aptitudes et de favoriser l'engagement des enfants. C'est le cas de :

- la médiation culturelle et artistique : animée par une éducatrice de la Maison d'Enfants, cette activité permet aux jeunes de s'essayer à diverses techniques (couture, peinture...) pour créer des objets en utilisant différents matériaux (terre, bois, papier).

  Véritable petit atelier de création, cette activité a pour vocation d'aider les jeunes à surmonter les difficultés d'apprentissage ou de lien social, de leur offrir un espace et des moyens d'expression et d'épanouissement. La mise en valeur et l'exposition des créations des jeunes dans l'établissement leur permet de gagner en estime de soi et en confiance.

- la musique : dans la salle de musique de la Maison d'Enfants un professeur permet chaque semaine aux jeunes de s'initier à la batterie, au chant ou à l'écriture de textes ;

  A l'occasion des moments de fêtes à la Maison d'Enfants, les jeunes ont la possibilité de se produire sur scène.

- la médiation animale : encadrée par une éducatrice spécialisée en médiation animale qui vient à la Maison d'Enfants avec ses animaux, cette activité menée en petits groupes permet de développer les interactions sociales, d'accroître le sentiment de responsabilité, d'utilité, de confiance en soi ainsi que la notion du prendre soin.

  Le contact avec l'animal facilite l'expression des émotions, peut apaiser les angoisses et diminuer l'anxiété.

Enfin, les fêtes organisées à l'occasion de Noël, carnaval et la fin d'année scolaire sont également des moments forts de partage et de convivialité qui rythment l'année.

Elles permettent de fédérer les différentes cultures représentées dans l'établissement et de renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe, riche de sa diversité. Elles sont également l'occasion pour les jeunes comme pour les professionnels de s'amuser mais aussi d'exprimer leur talent grâce à la scène musicale mise en place pour l'occasion.

Les activités en extérieur

La découverte de nouveaux espaces et activités est fondamentale pour développer son autonomie, son esprit d'ouverture et sa personnalité. Aussi la Maison d'Enfants accompagne-t-elle les jeunes vers des activités qui s'exercent à l'extérieur du site telles que :

- les camps d'hiver et d'été. Organisés par l'établissement sur les temps de vacances scolaires, ils permettent aux jeunes de changer de paysage et de s'essayer à de nouvelles activités tout en étant accompagnés par leurs éducateurs ;
- les colonies / les centres de loisirs pendant les vacances donnent l'opportunité aux jeunes de gagner en autonomie, de se faire de nouveaux amis et de vivre pleinement leurs loisirs.

La santé

Faire de l'éducation à la santé et de la prévention

> Le travail au quotidien auprès des jeunes permet aux professionnels de conduire une véritable éducation à la santé mais aussi de repérer les comportements qui posent question, les vulnérabilités qui peuvent conduire à l'apparition de difficultés si elles ne font pas l'objet d'un accompagnement adapté du jeune.

Au cours des réunions pluriprofessionnelles, l'équipe éducative, l'infirmière et la psychologue partagent leurs observations des problématiques des jeunes, es-

saient d'en comprendre la cause et le sens, font des hypothèses sur les meilleures réponses à y apporter et se coordonnent afin d'élaborer des stratégies d'intervention qui peuvent prendre la forme d'échanges informels, de débats ou d'ateliers de prévention (exemples d'ateliers : la vie affective et sexuelle, se respecter et respecter l'autre, pourquoi faut-il se brosser les dents, etc.) pour sensibiliser, informer et conseiller les jeunes en favorisant leur expression et l'interactivité.

Lorsque c'est opportun (dans un souci de respect de l'intimité des jeunes par exemple) ces actions de prévention sont menées par les partenaires extérieurs tels le centre de planification familiale.

- **Soigner**

  - Santé physique : au long du séjour du jeune dans la Maison d'Enfants, le médecin généraliste et les spécialistes sont consultés autant que de besoin et l'infirmière assure la coordination de son parcours de soin.

    Si la famille le souhaite elle peut conserver son médecin traitant et elle est informée des rendez-vous médicaux et des hospitalisations.

    Concernant les traitements médicaux, toute prise médicamenteuse s'accompagne d'une ordonnance délivrée par un médecin généraliste ou spécialiste. L'infirmière veille au suivi du traitement et compose chaque semaine les piluliers qui sont stockés dans le bureau des éducateurs. Ces derniers délivrent les traitements aux jeunes dans le respect des prescriptions du médecin. Dans un souci de sécurité, aucun enfant ou jeune ne peut être en possession de médicaments durant sa prise en charge par l'établissement et les médicaments sont stockés à l'infirmerie dans une armoire fermée à clef.

    De même le dossier médical, qui comporte le carnet de santé, les documents relatifs à l'assurance maladie, la fiche d'urgence, les certificats médicaux, les documents médicaux divers (ordonnances, radiographies, compte rendus médicaux…) est rangé sous clef à l'infirmerie. Ce dossier n'est consultable que par la famille ou le jeune lui-même, par le médecin et l'infirmière.

  - Santé psychique : les troubles psychiques des jeunes, liés à leur histoire traumatique, se manifestent souvent par leur mise à mal et la mise à mal de la relation d'aide (par des attitudes violentes, par des mises en danger d'eux-mêmes et d'autrui) et sont, de ce fait, très complexes à appréhender, nécessitant une prise en charge multi partenariale associant les champs du social, du médico-social, du scolaire, du psychiatrique et du judiciaire.

    Les psychologues de la Maison d'Enfants se forment aux approches probantes des troubles liés à la négligence et à la maltraitance infantile (EMDR, théorie de l'attachement et neuroscience) pour accompagner au mieux les jeunes et soutenir les professionnels dans leur pratique.

    Avec le concours de l'infirmière, elles favorisent une collaboration active entre les différents professionnels afin qu'ils croisent leurs regards sur la situation des jeunes et que les actions auprès de ces derniers se complètent et s'harmonisent pour plus d'efficience.

Il est à noter que la saturation du secteur de la psychiatrie infanto-juvénile de Nîmes ainsi que les nouvelles orientations de l'hôpital limitent l'accès aux soins des jeunes accompagnés par les Maisons d'Enfants.

L'apport de la psychomotricité : depuis quatre ans la mise à disposition d'une psychomotricienne salariée d'un autre établissement nîmois permet d'enrichir l'offre de soins dispensés aux jeunes accompagnés par la Maison d'Enfants. Grâce à une approche globale et corporelle, les séances de psychomotricité permettent au jeune de ressentir et réinvestir son corps, d'apprendre à se repérer dans le temps et dans l'espace, de développer des compétences motrices et neuropsychologiques qui lui apportent plus d'autonomie et un mieux vivre au quotidien.

La scolarité, formation, insertion professionnelle

C'est une priorité des professionnels de la Maison d'Enfants en tant que moyen d'accession au savoir, à l'autonomie et à la future insertion sociale et professionnelle des jeunes.

L'accompagnement de la scolarité

L'inscription dans un établissement scolaire se fait avec l'accord des parents. Le choix du lieu de scolarité est dépendant du lieu d'hébergement, il fait donc l'objet d'une discussion avec la famille. La Maison d'Enfants assure les accompagnements scolaires des enfants accueillis à l'internat. La fréquentation de la restauration scolaire varie en fonction du lieu de scolarité et du projet du jeune.

Les familles sont les destinataires principaux des bulletins qui sont aussi adressés à l'établissement. Elles sont systématiquement informées et associées dans les rencontres avec le milieu scolaire.

Pour soutenir le jeune dans sa scolarité ou sa formation les professionnels veillent à réunir un certain nombre de conditions :

- une hygiène de vie et un temps de sommeil adéquat ;
- un intérêt et un suivi quotidien du travail réalisé par l'enfant pour le motiver et l'encourager ;
- l'accompagnement au travail scolaire dans un environnement calme et propice à la concentration ;
- une valorisation du plaisir d'apprendre et de découvrir ;
- des attentes élevées envers le jeune tout en respectant ses capacités.

Depuis plusieurs années un répondant scolarité a été mis en place sur l'internat afin de faciliter le dialogue entre les enseignants, les parents et la Maison d'Enfants. Cette fonction est plébiscitée par les établissements scolaires qui ont besoin d'avoir un interlocuteur privilégié.

Le répondant scolarité rencontre les enseignants chaque fois que la situation le nécessite (participer à une équipe de suivi scolaire, évoquer une difficulté particulière) et de manière plus systématique chaque trimestre pour faire un point sur l'évolution des jeunes.

Lorsque la scolarité n'est pas adaptée : soutenir et accompagner une orientation

Le travail de proximité avec les jeunes et les établissements scolaires permet de déceler les difficultés et d'agir pour soutenir la scolarité. Mais lorsque ces difficultés persistent et qu'elles relèvent d'une inadaptation de la scolarité, la Maison d'Enfants accompagne les familles et le jeune dans le projet d'orientation en explicitant les difficultés et les besoins spécifiques à prendre en considération pour permettre au jeune de s'épanouir dans sa scolarité, en soutenant la mise en place des bilans et évaluations nécessaires (bilan psychométrique, médical, orthophonique...).

Si besoin, les professionnels de la Maison d'Enfants remplissent le dossier MDPH avec les familles et les accompagnent vers les établissements de l'éducation spéciale désignés pour accueillir leur enfant.

Accompagner vers la formation ou l'insertion professionnelle

La Maison d'Enfants accompagne et soutient les jeunes dans leurs choix d'orientation, en tenant compte de leur niveau et en respectant leurs aspirations. Trouver le métier que souhaite et peut exercer le jeune et le soutenir à intégrer les formations nécessaires prend parfois du temps et s'inscrit dans l'accompagnement global du jeune, dans toutes les dimensions de sa personnalité.

Pour les jeunes en grande difficulté la Maison d'Enfants peut mettre en place des stages afin de les aider à se remobiliser. Ces stages peuvent se réaliser en interne, auprès des agents d'entretien de Lumière et Joie, lorsque le jeune a un grand besoin d'étayage et de réassurance. Lorsqu'ils se réalisent dans une entreprise ou une association extérieure à l'établissement, une convention de stage est alors signée par les différents partenaires (mission locale, Chambre de commerce et d'industrie ou par l'établissement scolaire lui-même).

Une aide concrète est apportée aux jeunes dans l'écriture de CV et de lettres de motivation, dans la recherche de lieux de stage et le démarchage des entreprises.

Grâce à leur solide connaissance du réseau (mission locale jeune, pôle emploi, chambre des métiers, de commerce, CFA, agences intérim) les éducateurs et

assistants sociaux de la Maison d'Enfants aident les jeunes à s'orienter vers les dispositifs qui leur permettront, selon les cas, de découvrir des domaines professionnels par le biais de stages, de se remobiliser, de gagner en confiance, en compétences, de poursuivre leurs apprentissages, de se former ou de trouver un emploi.

La prestation hôtelière

Trois modes d'hébergement

La Maison d'Enfants dispose de trois modes d'hébergement. Selon son âge et son projet de vie le jeune peut être accueilli :

- sur l'internat : il s'agit d'un hébergement collectif pour les enfants âgés de 3 à 18 ans qui répond aux besoins d'accompagnement quotidien et de sécurité des jeunes faisant l'objet d'une mesure d'assistance éducative ;

  L'internat comprend des chambres individuelles ou de deux personnes qui sont aménagées pour garantir l'intimité (séparation par des rideaux et une cloison personnalisable) des jeunes. Durant leur séjour les jeunes sont invités à investir leur chambre, cet espace qui leur est propre et dans lequel ils ont leurs effets personnels, en la décorant selon leurs goûts, en apprenant à en prendre soin pour s'y sentir bien.

  Sur chaque groupe de vie se trouve une cuisine équipée dans laquelle les jeunes peuvent prendre leur repas en petit groupe et préparer des aliments. Pour les plus grands, c'est la possibilité d'apprendre à cuisiner des plats et avoir la satisfaction de déguster leurs propres réalisations.

  Un espace salon-salle à manger est aménagé pour permettre aux jeunes de se retrouver pour partager des jeux, des repas et apprendre à vivre ensemble.

  Enfin, sur chaque groupe, un bureau permet de stocker du matériel ainsi que les traitements médicaux éventuels des jeunes. Le bureau est équipé d'un ordinateur donnant accès aux dossiers informatisés des jeunes et aux transmissions professionnelles (Dossier Unique), ce qui donne aux éducateurs la possibilité de s'informer et d'informer la base de données afin d'assurer la continuité dans l'accompagnement des jeunes mais aussi de contacter par mail les différents partenaires, d'effectuer des recherches sur internet avec les jeunes (travail scolaire, recherche de stage...). Le bureau est également un lieu privilégié pour les échanges téléphoniques entre l'enfant et sa famille, entre les professionnels et les familles ou les partenaires de l'accompagnement, et de pouvoir mener des entretiens dans un cadre confidentiel tout en demeurant sur le groupe.

- Dix studios meublés dans le parc de la Maison d'Enfants et trois studios meublés à quelques mètres du site, rue de la Garrigue permettent d'héberger des jeunes de 16 à 21 ans bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative ou d'un contrat « jeunes majeurs ». Ce dispositif favorise l'expérimentation et l'apprentissage de la vie en autonomie grâce au soutien d'une équipe pluridisciplinaire en grande proximité.

  Pour certains jeunes, l'accueil aux studios fait suite à leur accompagnement sur l'internat de la Maison d'Enfants, dans une évolution naturelle. Leur passage d'un dispositif à l'autre est facilité par le fait qu'il s'opère au sein du même établissement, entourés de professionnels qu'ils ont eu l'occasion de rencontrer sur le site et qui les connaissent. Pour chaque jeune qui intègre le service studios, des réunions entre professionnels et avec le jeune « en transit » sont organisées pour évoquer son projet et préparer au mieux son accueil.

- en co-hébergement dans un des 13 appartements du parc locatif en diffus sur la ville de Nîmes.

  Ces appartements entièrement équipés se situent dans le quartier de la Maison d'Enfants et accueillent des mineurs étrangers en co-hébergement de deux ou trois jeunes, pourvoyant à leur besoin fondamental d'avoir, plus qu'un toit, un « chez soi » qui constitue un point d'ancrage vital pour se construire au regard du parcours de migration qui est le leur.

L'entretien des locaux et du linge

Assurer la propreté et l'entretien de l'espace de vie des enfants, de leurs effets personnels, témoigne de l'attention et du respect que les professionnels leur portent et est une des composantes du « prendre soin » mis en œuvre à Lumière et Joie. En effet, un environnement sain et agréable à vivre, des vêtements propres, contribuent au bien-être général et à la santé, de même qu'ils transmettent aux enfants des repères structurants en matière d'hygiène.

À chacun des trois groupes de vie de l'internat est rattachée une maîtresse de maison qui prend soin du linge des enfants et assure quotidiennement la propreté des espaces collectifs comme celui des chambres.

En fonction de leur âge et de leur motivation, les enfants peuvent prendre part à l'entretien de leur espace personnel (ranger sa chambre, faire son lit...) de manière plus ou moins autonome. La maîtresse de maison transmet son savoir-faire aux jeunes qui souhaitent utiliser la lingerie du groupe pour apprendre à s'occuper de leur linge et développer ainsi leur autonomie. L'engagement de la maîtresse de maison et son soutien auprès du jeune qu'elle accompagne dans l'apprentissage de ces tâches domestiques font de ces temps de véritables moments privilégiés de partage.

Trois agents d'entretien s'occupent de la maintenance des locaux et des nombreux travaux de réparation. Ils interviennent sur l'internat, dans les studios sur site et les appartements du parc locatif de manière à garantir la sécurité et le confort de tous.

Ils accompagnent les jeunes dans certains travaux en partageant savoir-faire et conseils. Ils remettent à neuf les chambres et studios avant l'arrivée d'un nouveau jeune afin de rendre le lieu accueillant. En associant les jeunes aux travaux d'embellissement ou de réparation de leur environnement, les agents d'entretien transmettent un savoir-faire et communiquent l'envie de respecter leur lieu de vie.

La restauration

La Maison d'Enfants ne serait pas vraiment une maison sans sa cuisine et ses cuisiniers. Vecteurs de convivialité, d'éducation au goût et de plaisir, les repas servis sur l'internat sont préparés sur place dans une cuisine professionnelle par du personnel qualifié.

La Maison d'Enfants a en effet toujours tenu à conserver une cuisine au sein de l'établissement pour garantir aux enfants une alimentation de qualité, qui peut s'adapter à l'âge, aux problèmes de santé des jeunes (diabète, allergie alimentaire...) et qui sait aussi mettre les petits plats dans les grands pour fêter les anniversaires et les temps forts que représentent les fêtes de carnaval, de fin d'année civile ou scolaire.

La cuisine ouvre régulièrement ses portes aux jeunes qui sont intéressés par les métiers de bouche et qui veulent découvrir le travail des cuisiniers.



Figure 10: un dessert de fête

Sur chaque groupe de l'internat les jeunes prennent leurs repas en compagnie des éducateurs et des maîtresses de maison dans la salle à manger. Ce sont des moments privilégiés pour l'apprentissage des usages de la table et pour l'éducation alimentaire des jeunes. En participant à tour de rôle au « service » (dresser, débarrasser et nettoyer la table) les adolescents et préadolescents apprennent à se responsabiliser et à agir au service d'un collectif.

Le service SAPMN / AEMOR a la possibilité de demander des repas à la cuisine pour partager le moment du déjeuner avec des jeunes dans l'établissement. C'est l'occasion pour ces jeunes de se familiariser avec l'établissement dans l'éventualité d'un accueil ultérieur.

Plusieurs fois par an une commission repas composée de représentants des enfants, d'un cuisinier, d'un éducateur, de l'infirmière, de l'économe comptable et du directeur se réunit pour évoquer les questions liées à l'alimentation au sein de l'établissement. Les jeunes y exercent leur droit d'expression et participent aux débats impliquant des notions très diverses (laïcité et pratiques religieuses, budget, santé, etc.).

Les déplacements

Hormis les trajets qui peuvent se faire à pied, de nombreux déplacements nécessitent un transport en véhicule. Pour ce faire, la Maison d'Enfants dispose d'un parc automobile qui dote chaque service de véhicules adaptés à ses besoins et de deux vélos électriques.

L'ensemble du personnel peut être amené à accompagner les jeunes à des activités diverses (école, médecin, en famille...). Lorsque leur niveau d'autonomie le leur permet, les jeunes sont dotés d'une carte de bus pour pouvoir se déplacer seuls.

Un site sécurisé et une présence humaine continue

La Maison d'Enfants est sécurisée et sur chaque service des éducateurs sont présents en journée pour accompagner les jeunes selon des modalités pensées pour les projets de service et les projets personnalisés des jeunes.

Sur l'internat la présence journalière d'une maîtresse de maison affectée au groupe assure une continuité dans l'accompagnement et constitue un repère stable pour les jeunes.

En fin de journée, au départ des éducateurs, des surveillants de nuit prennent le relais à partir de 22h pour assurer la sécurité des jeunes. Intervenant par équipe de 2 à 3, les surveillants de nuit effectuent des rondes et veillent sur le sommeil des enfants. Ils jouent un rôle primordial dans la réassurance affective des jeunes dans ce moment particulier que représente la nuit. Ils doivent tout autant rassurer un jeune enfant qui se réveille après un cauchemar que se montrer disponibles vis-à-vis d'adolescents qui ne trouvent pas le sommeil et ont besoin de parler pour apaiser leurs angoisses.

En cas d'urgence un surveillant de nuit peut intervenir sur les services studios et mineurs accompagnés.

Soutien à la parentalité : soutenir les parents, c'est soutenir l'enfant

A tous les âges de l'enfant, les pratiques parentales jouent un rôle crucial dans son développement et son bien-être. Certaines aptitudes parentales telles que l'accordage affectif, l'écoute des besoins et la capacité à y répondre adéquatement, la régulation des comportements et la résolution des conflits, l'organisation du temps, une discipline constructive et un niveau de contrôle approprié constituent des facteurs protecteurs des troubles du développement chez l'enfant et sont par conséquent des cibles privilégiées d'intervention en protection de l'enfance (Cf. Soutenir la parentalité : pourquoi et comment ?Différentes approches pour un même concept Béatrice LAMBOY, Devenir, 2009).

Le soutien à la parentalité, en tant qu'il sert l'intérêt de l'enfant, fait partie intégrante de la mission de la Maison d'Enfants et se décline en actions graduées en fonction des situations et des besoins des familles.

Qu'est-ce que la parentalité ?

Selon Catherine SELLENET (*La parentalité décryptée. Pertinence et dérives d'un concept*. Paris, l'Harmattan, 2007), la parentalité c'est :

- des savoirs ;
- des savoir-faire ;
- des capacités à résoudre les problèmes ;
- des aptitudes naturelles ou acquises ;
- un savoir-être.

Cet ensemble compose les compétences parentales, présentes et activées à des degrés différents et variables d'un individu à l'autre, vis-à-vis d'un enfant ou d'un autre. La plupart de ces compétences s'acquièrent et se construisent. Par ailleurs, l'auteure rappelle que ces compétences forment un tout et doivent donc être envisagées dans leur globalité.

Poser un diagnostic explicite et dynamique

Tout au long du placement du jeune à la Maison d'Enfants, les échanges formels ou informels avec les parents, l'observation des interactions parents-enfant dans différents contextes (au domicile, à l'extérieur...) permettent à l'équipe pluri professionnelle de comprendre les conditions concrètes d'exercice de la parentalité et de repérer les situations problématiques mais aussi les ressources et les potentialités des parents.

Le « référentiel d'évaluation des compétences parentales » élaboré en interne ainsi que le guide ESOPPE émanant de l'Aide Sociale étayent les professionnels dans l'appréciation des situations. Le diagnostic qui en découle est mis en mots, formalisé dans le Projet Personnalisé pour L'Enfant sous forme d'axes de travail et explicité aux parents.

Il en va du respect des parents, qui doivent connaître et pouvoir discuter ou contester l'évaluation qui est faite de leur situation, mais ces échanges permettent aussi de construire un dialogue avec eux autour de la question des besoins de leur enfant et de leurs pratiques parentales.

Différents niveaux de soutien et une pluralité d'actions

A partir des compétences des parents, c'est-à-dire de là où ils en sont dans leur contexte de vie particulier, les professionnels de la Maison d'Enfants mettent en place un large éventail d'actions en adéquation avec les besoins observés pour faire émerger ou transmettre de façon opérationnelle des compétences pour gérer la vie quotidienne avec leur enfant.

Le « faire avec » et l'écoute permettent de soutenir les parents dans l'exercice concret de leur parentalité. Selon la dimension de la parentalité visée, l'équipe pluri professionnelle propose des actions ciblées.

- Registre de la santé

  Santé de l'enfant – pour permettre aux parents de mieux gérer la santé de leur enfant, l'infirmière et l'équipe éducative accompagnent les parents et leur enfant à des rendez-vous médicaux et reprennent avec eux les enjeux de santé si nécessaire. L'infirmière peut notamment recevoir les parents ou se rendre à leur domicile pour transmettre les bons usages en termes d'hygiène ou d'équilibre alimentaire

  Santé des parents – Il s'agit d'un paramètre incontournable de la parentalité. L'équipe porte une attention particulière à la manière dont les parents sont en mesure de s'occuper de leur propre santé. En effet une pathologie non traitée peut impacter leur capacité à prendre en charge leur enfant. Avec tact et bienveillance les professionnels encouragent et soutiennent les parents dans leur démarche de soins, les orientant vers des structures compétentes le cas échéant.

- Dimension éducative et relationnelle

  La Maison d'Enfants soutient la relation parent-enfant quel que soit le contexte. Ainsi dans le cas des « visites médiatisées » ou « visites en présence d'un tiers », ce cadre contraint le professionnel qui est garant d'un cadre sécurisant pour l'enfant. Il ajuste sa posture et ses interventions afin de favoriser des interactions parent-enfant positives tout en étant à l'écoute des affects de l'un comme de l'autre.

  D'une manière plus générale, afin d'améliorer les interactions parents-enfants, les professionnels les accompagnent dans l'expression et la régulation de leurs émotions lors de leurs échanges et mettent en évidence le cadre éducatif dont l'enfant a besoin. Il s'agit d'un travail de proximité, nourri par des échanges réguliers et conduit principalement dans le cadre de la vie quotidienne.

  Les professionnels organisent et médiatisent des activités variées (cuisine, sorties récréatives, achats, rendez-vous scolaires ou médicaux, accompagnement aux devoirs scolaires...) pour transmettre aux parents des connaissances sur les besoins de l'enfant de façon opérationnelle et les mettre en relation avec des pratiques éducatives adaptées.

  Lors des situations de conflit ou de crise, l'équipe éducative et les cadres de direction interviennent dans un esprit d'apaisement en premier lieu, en veillant à la mise en sécurité de l'enfant, puis proposent des temps de parole afin d'identifier les sources de tension et rechercher des solutions.

  Le soutien à la parentalité ne se limite cependant pas à la relation entre les professionnels de la Maison d'Enfants et les parents autour d'un enfant. Aider et encourager les parents à mobiliser des personnes ressources ou développer leur propre réseau, soutenir parfois la mise en place de l'intervention au domicile parental d'une auxiliaire de vie sociale constituent des relais et des points d'appui nécessaires pour accroître leur autonomie.

- Registre socioculturel et économique

  Les conditions de vie matérielles, le contexte socio-culturel impactent directement l'exercice de la parentalité et constituent des axes de travail incontournables.

  Face à des difficultés socio-économiques une indication de Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial peut être posée ; ponctuellement ou temporairement des colis alimentaires sont mis en place pour que les parents puissent poursuivre l'accueil de leur enfant ; les éducateurs s'appuient sur leur réseau partenarial pour orienter les parents vers les services appropriés afin de les aider à trouver des solutions à leurs problèmes matériels.

  Les professionnels de la Maison d'Enfants prennent en compte les références culturelles des parents et veillent à leur bonne compréhension des éléments relatifs à la situation de leur enfant en utilisant des supports de communication adaptés (pour les parents atteints de déficience auditive par exemple) ou en ayant recours à des interprètes (pour les parents non francophones).

■ Soutenir la parentalité de jeunes accueillis

Au sein des services Mineurs Accompagnés et Studios certains jeunes sont parents ou s'apprêtent à le devenir.

En accueillant toutes leurs questions, leurs inquiétudes, en les accompagnant dans les gestes du quotidien et en les orientant vers les professionnels ou services adaptés (sage-femme, PMI...) les professionnels de la Maison d'Enfants aident ces jeunes à se préparer à devenir parent ou à s'occuper de leur enfant dans de bonnes conditions.

5 Territoire et environnement

5.1 La Maison d'Enfants et son environnement

Le Territoire – positionnement de Lumière et Joie

La mission de l'établissement s'inscrit dans un territoire complexe porteur de richesses et de contraintes. Il est à la fois géographique, administratif, culturel, juridique, politique ou encore économique.

Lumière et Joie est située au centre-ville de Nîmes, préfecture du Gard. Cette situation permet un réseau partenarial dense. La proximité des infrastructures liées à la scolarité, à l'insertion, au logement, au soin, aux loisirs et au culturel ainsi que leur diversité sont autant de plus-values dans le suivi et l'accompagnement des enfants et jeunes accueillis

L'établissement travaille exclusivement avec le département du Gard pour s'inscrire dans un territoire rapproché.

Il s'agit là d'une volonté de prendre en compte les besoins recensés par le Conseil Départemental et de réaffirmer l'engagement de la MECS à participer à une mission de service publique.

Le Gard est un département plus pauvre que la moyenne nationale (taux de pauvreté 2019 : 29% ; 19,6% en France). Le taux de chômage sur le territoire est relativement élevé et le niveau de diplôme plus bas que la moyenne nationale. La part des familles monoparentales est en augmentation et plus présente à Nîmes. Ces constats soulignent l'enjeu de l'accompagnement social sur ce territoire.

Lumière et Joie n'existe que dans l'environnement et par l'environnement. Les relations entre le dedans et le dehors de la Maison d'Enfants sont nombreuses, réciproques et modèlent la prise en charge de chaque enfant. L'établissement s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire mais aussi sur des partenaires et un réseau de proximité pour accompagner les jeunes.

L'environnement est donc à concevoir dans une dynamique au sein de laquelle la MECS doit être présente. L'institution ne peut plus se circonscrire à ses seuls murs, elle doit exister symboliquement et structurellement sur son environnement au-delà du seul domaine de la protection de l'enfance.



Figure 11 : Autour des racines gardoises

L'ouverture à et sur l'environnement

Lumière et Joie ouvre régulièrement ses portes pour mettre à disposition une partie de ses locaux, de ses équipements ou de ses connaissances. Par exemple, l'Etablissement Français du Sang organise des collectes ouvertes aux salariés du site mais également au quartier permettant au voisinage une meilleure connaissance de l'activité de la MECS et des échanges avec les professionnels du secteur social. Les équipements de la Maison d'Enfants sont aussi mis à la disposition des autres structures du site : salle de cinéma, minibus, jardin potager, salles de réunion, etc.

Au sein de l'association SPAP, Lumière et Joie bénéficie de liens forts intergénérationnels et pluri publics (pension de famille, crèche, EPHAD) qui participent ainsi à une plus grande ouverture.

L'établissement ouvre ses portes pour accueillir mais également pour permettre à ses salariés d'en sortir et porter leurs connaissances à l'extérieur. Ainsi, certains interviennent fréquemment dans les centres de formation, tandis que d'autres peuvent, par convention, être partiellement mis à disposition d'un service ou d'un établissement partenaire.

Toutes ces ouvertures participent à favoriser le lien social, à affirmer l'identité de Lumière et Joie et, autant que faire se peut, à mutualiser les moyens.

S'adapter à un environnement en constante évolution

« *Trop souvent encore, les acteurs institutionnels (État et Collectivités) et associatifs évoquent une absence de collaboration, alors qu'ils devraient travailler ensemble, main dans la main. Une méconnaissance des uns et des autres et des différents univers, à l'instar de la protection de l'enfance et du médico-social, préjudicie l'accompagnement des enfants et la capacité des professionnels à faire ensemble.* »

Gautier ARNAUD-MELCHIORRE
Rapport de la mission « La parole aux enfants » du 4/12/2022

Pour parvenir à optimiser les pratiques professionnelles de la MECS avec la réalité d'un environnement en constante évolution, il convient d'adopter des stratégies et des postures nouvelles. Il s'agit de faire correspondre les attentes de la commande sociale avec les prestations de l'établissement, le tout dans un contexte budgétaire contraint.

Lumière et Joie met en œuvre quelques principes pour s'adapter et améliorer les réponses aux besoins des publics accueillis :

- assurer une veille relative au cadre juridique et administratif des politiques publiques ;
- participer à l'élaboration de diagnostics sociaux à l'échelle départementale (réunions mensuelles des responsables d'établissements et service habilités PJJ, rencontres régulières avec les prescripteurs, participation à la construction du schéma départemental de l'enfance);
- faire correspondre la pratique institutionnelle et l'offre de service au besoin de l'environnement (formaliser, organiser, évaluer la pratique institutionnelle et la faire évoluer par l'écriture et l'actualisation des projets d'établissement et des projets de service tous les cinq ans, par l'évaluation, la démarche qualité, l'écriture des rapports d'activité, les transmissions aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse) ;

- développer la logique d'une réponse partagée avec l'environnement : la Maison d'Enfants favorise et mobilise les complémentarités plutôt qu'une élaboration d'un accompagnement exclusivement construit et porté par l'établissement. Cela suppose, non seulement, d'avoir repéré des points de compétences et des limites de la MECS mais aussi celles des différents acteurs mobilisables sur le territoire.

5.2 Partenariat et réseau

Deux notions à distinguer

Travail en partenariat et en réseau, ouverture de l'établissement sont des éléments majeurs du « désenclavement » institutionnel et contribuent donc à l'amélioration continue de la qualité des prestations.

Le partenariat et le réseau sont deux notions à distinguer.

- Fabrice DHUME propose une définition du partenariat comme suit : « *une méthode d'action coopérative fondée sur un engagement libre, mutuel et contractuel d'acteurs différents mais égaux, qui constituent un acteur collectif dans la perspective d'un changement des modalités de l'action […] et élaborent à cette fin un cadre d'action adapté au projet qui les rassemble, pour agir ensemble à partir de ce cadre* ».

  Dans le partenariat, les acteurs ont une relation égalitaire pour un résultat commun.

- Le réseau est caractérisé par une horizontalité des relations sociales. Les acteurs partagent des éléments et ont des objectifs en commun. C'est en sorte un carnet d'adresses qui permet aux professionnels de faire appel les uns aux autres en fonction de leurs compétences et de leurs rôles spécifiques.

  Le réseau fonctionne sur un principe de complémentarité entre acteurs de différentes fonctions mais aussi de différentes disciplines. Il est associé aux notions de confiance, de réciprocité et de sociabilité.

Le partenariat est très souvent institutionnel, le travail en réseau est plus informel. La Maison d'Enfants s'appuie sur des partenaires et un réseau de proximité pour accompagner les jeunes.

Répondre aux besoins des publics accueillis

Face à la spécificité et à la complexité des profils des publics accueillis et à la difficulté de trouver des réponses institutionnelles pour certaines situations, la Maison d'Enfants développe un réseau de professionnels et d'associations.

Les réponses à organiser pour compenser de façon adaptée les divers troubles développementaux appartiennent à plusieurs champs tels que le soin, l'éducatif, le social, le scolaire, l'administratif, le professionnel, le logement, … Elles exigent des organisations et des articulations complexes.

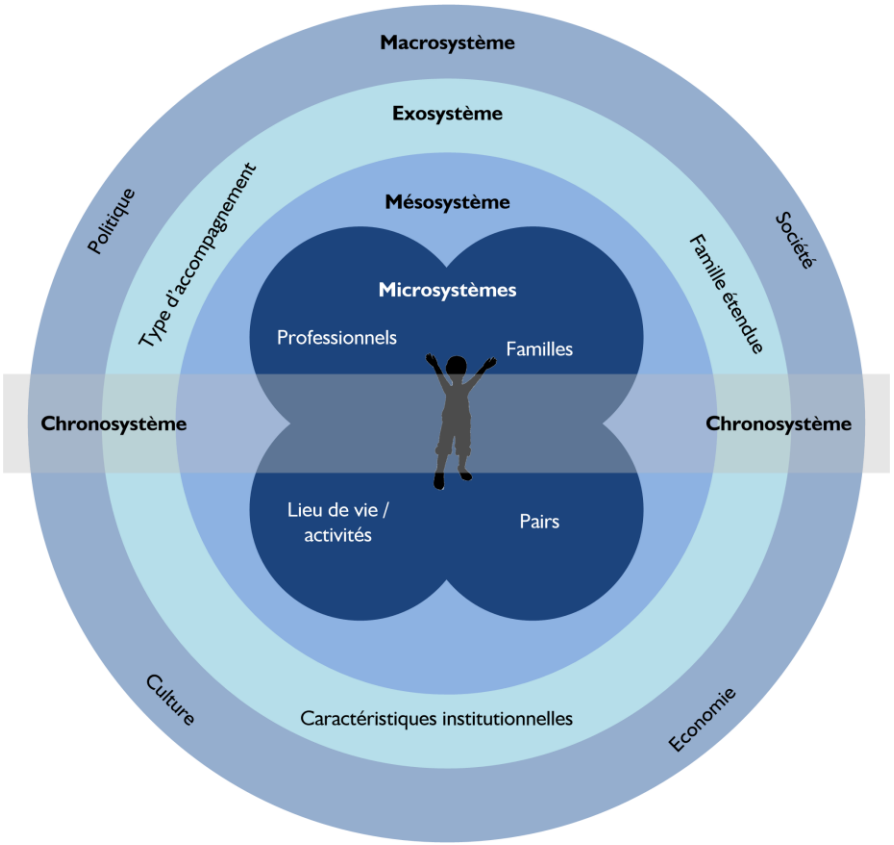
Pour imager l'environnement de l'usager, La Maison d'Enfants reprend le schéma inspiré du modèle écosystémique de BRONFENBRENNER.

L'enfant, le jeune accueilli ne doivent pas être seulement au cœur du dispositif mais ils doivent être acteurs de leur projet.

Pour la MECS, la place de l'enfant dans son environnement prend appui sur l'analyse suivante :

- le constat que l'usager peut être concerné par plusieurs dispositifs : santé, logement, culture, scolarité, etc. Les professionnels préfèrent parler de territoire pour élargir cette notion d'environnement ;
- le principe de la loi 2002 plaçant l'usager au centre du dispositif, du territoire, paraît être une vision porteuse de paradoxe. Elle désignerait l'endroit où doit se trouver l'usager induisant ainsi une notion d'immuabilité.

La Maison d'Enfants considère sa mission dans une idée de mobilité et d'action des publics accueillis. Le rôle de la MECS est alors d'avantage de repérer les compétences de ce territoire, de les porter à la connaissance des publics afin de les accompagner à être en mouvement dans cet environnement.



Il s'agit d'adapter l'accompagnement à la personne, à son rythme, à ses besoins, à son milieu et à l'évolution de son projet. L'objectif est de sécuriser son parcours en coordonnant les différents acteurs territoriaux.

« *L'enfant, ou plutôt son intérêt, peut au contraire devenir le centre de préoccupations croisées entre parents et éducateurs.* » Roland Janvier – articles Droits des usagers, Pédagogie, Education 2 Déc 2011.

Le partenariat et les réseaux professionnels autour de l'enfant

■ Partenaires institutionnels

- ASE du Gard (Aide Sociale à l'Enfance). Par l'intermédiaire des UTASI (Unités Territoriales d'Action Sociale et d'Insertion) gardienne de l'exécution des mesures de placement administratives ou judiciaires.

  Un travail de co-construction et en interrelation est souhaité et mené avec les professionnels ASE. Des rencontres, des échanges réguliers, des écrits viennent évaluer et rendre compte du projet de l'enfant accueilli.

■ Les réseaux professionnels

Le travail en réseau formel ou informel est prépondérant dans l'accompagnement des enfants et des jeunes accueillis à Lumière et Joie. On peut distinguer les catégories suivantes :

- Administratif et droit commun

Les contacts avec la préfecture, les tribunaux judiciaires, les consulats et les ambassades concernent surtout le service des mineurs accompagnés pour reconstituer l'état civil et établir le droit au séjour des jeunes à 18 ans.

CPAM du Gard et le service SISU ASE : les liens avec ces deux services sont essentiels dans l'accompagnement des mineurs non accompagnés pour l'ouverture et le suivi de leurs droits CSS.

- Soins

  Professionnels de santé et paramédicaux : la Maison d'Enfants travaille en étroite collaboration avec les médecins traitants, les orthophonistes, les dentistes, les kinésithérapeutes, les laboratoires d'analyse, les pharmacies, le CHU de Nîmes, le centre de planification, … et plus particulièrement avec les professionnels présents dans le quartier. Ce réseau est en lien direct avec l'infirmière de la MECS assurant ainsi une grande qualité de soin.

Dans une volonté de partage de compétences des conventions de mise à disposition sont signées avec d'autres MECS de Nîmes. Actuellement, une psychomotricienne de la Maison d'Enfants La Providence prend en charge chaque semaine des enfants de l'établissement.

Médiation animale : Lumière et Joie a signé une convention avec une association de médiation animale *Les Z'aMimaux* pour des interventions hebdomadaires auprès de groupes d'enfants.

- Scolaire, inclusion et projet professionnel

  Etablissements scolaires de la maternelle au lycée : pour soutenir les parcours scolaires des enfants et jeunes accueillis, les équipes éducatives sont en lien avec les enseignants. Une rencontre trimestrielle *a minima* est organisée entre l'éducateur référent et les équipes pédagogiques en y associant les familles.

  90% des jeunes du service des mineurs accompagnés sont orientés vers des dispositifs adaptés d'insertion : UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants). Pour faire le lien avec les équipes de professeurs spécialisés et non spécialisés, l'équipe travaille en partenariat avec tout le personnel scolaire : service administratif car les situations de ces jeunes sont particulières et service pédagogique pour le suivi scolaire.

  Le service des Mineurs Accompagnés est en lien avec l'association « Quartier Libre » pour l'apprentissage du français.

  Structures médico-sociales : l'établissement accueille régulièrement des enfants relevant de la MDPH. La Maison d'Enfant travaille en étroite collaboration avec les structures adaptées telles que les ITEP ou IME.

  Centre d'Information et d'Orientation : le CIO est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation pour tous les jeunes. Il est indispensable pour les jeunes mineurs accompagnés non-inscrits à leur arrivée dans un cursus scolaire pour réaliser un entretien, des tests dans des établissements spécialisés, appuyer et orienter le plus rapidement possible ces jeunes.

  Les employeurs : les équipes éducatives en charge des « grands mineurs » et/ou des jeunes majeurs travaillent prioritairement sur l'insertion professionnelle en utilisant leur connaissance du réseau et en développant des liens avec des chefs d'entreprises ou des artisans pour des potentiels stages professionnels et/ou des contrats d'apprentissage. Le sérieux dans l'accompagnement et le souci de cultiver le lien avec les professionnels en échangeant sur les situations et les enjeux des jeunes permettent de trouver des solutions adaptées.

  Organismes et associations pour l'orientation et la formation professionnelle : la Mission Locale, acteur du service public de l'emploi et de l'orientation. Elle est en lien avec la Région, le Pôle Emploi, la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers, ainsi que les organismes de formation pour informer, préparer et aider les jeunes de 16 à 25 ans à trouver l'orientation et la formation qui leur correspond.

- Logements

  L'établissement établit des liens privilégiés avec les propriétaires privés et les agences immobilières ayant une sensibilité sociale pour obtenir des baux locatifs dans les quartiers en proximité de l'établissement pour les mineurs ou les jeunes majeurs.

- Social, culturel et loisirs

  Nîmes offre un tissu social culturel et de loisirs important et varié. L'inscription des enfants dans des clubs sportifs ou artistiques et leur suivi en lien avec les responsables et les animateurs sont facilités.

  Des conventions annuelles sont signées avec certains clubs ou intervenants tels que le club de tennis de POULX pour une mise à disposition de terrain, un professeur de musique pour animer un atelier hebdomadaire de musique et le centre de loisirs Le Bois de Bertrand pour organiser l'été des colonies adaptées aux enfants accueillis et dans la mise à disposition de locaux pour des séjours avec le service des mineurs accompagnés. L'association « les Nîmoises », le Lions Club Nîmes Alphonse DAUDET.

Les réseaux au service des professionnels

Un établissement social ne peut exister et fonctionner sans interrelation avec les autres établissements et les diverses associations professionnelles. La Maison d'Enfants s'inscrit dans un réseau de réflexion et de mise en commun d'expériences et d'expertises pour enrichir les pratiques professionnelles et promouvoir l'intelligence collective.

- Les différents établissements de la SPAP présents sur le site du Mont Duplan élaborent, échangent et partagent des compétences. La proximité géographique facilite ce travail en interrelation. C'est une grande richesse pour les professionnels et les résidents du lieu.
- L'ADC : l'Association de Directrices, Directeurs, Cadres de direction du secteur social, médico-social et sanitaire œuvre dans la défense et la représentation du métier de directeur et dans la réflexion et la mise en œuvre des évolutions du secteur.
- L'URIOPSS : l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes privés Sanitaires et Sociaux représente, valorise, reconnait, promeut et accompagne les organismes du secteur privé et non lucratif sanitaire, social et médico-social. Elle est l'intermédiaire entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations du secteur.
- NEXEM : la Maison d'Enfants adhère à NEXEM principale organisation professionnelle des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire.
- Les centres de formations des travailleurs sociaux et de cadres : la Maison d'Enfants privilégie une collaboration active avec ces établissements en accueillant des stagiaires tout au long de l'année, en intervenant sur des modules de formation ou en bénéficiant d'actions comme le tutorat.
- Les réunions mensuelles des directeurs des MECS du Gard autour de réflexions sur l'actualité du secteur, de tables rondes avec les juges pour enfants et les acteurs du département du Gard, etc.
- La plateforme MNA réunie les différents services dédiés à l'accompagnement et l'hébergement des mineurs dits non accompagnés et jeunes majeurs étrangers (JME). C'est un lieu d'échanges de pratiques professionnelles, de questionnements, de partage de connaissances et d'expériences.

6 Les fonctions supports

6.1 Management et ressources humaines

Philosophie managériale - Des ressources aux richesses humaines

« *Le management, c'est d'abord prendre soin de ceux qui agissent* » Roland JANVIER
La direction de la Maison d'Enfants partage ce postulat et le soutient par une approche éthique mais également technique. En effet, il s'agit là d'un enjeu incontournable au regard de l'évolution d'organisations devenues complexes par la richesse de nouvelles compétences et par l'exigence de nouvelles normes réglementaires.

L'établissement vise ainsi la recherche du meilleur point d'équilibre entre performance et climat social de qualité, persuadé que l'un ne peut exister sans l'autre et que le tout est constitutif d'une identité commune.

Pour construire un projet cohérent et accompagner au mieux les jeunes confiés, il est nécessaire de faire appel à l'ensemble des savoir-être et des savoir-faire apportés par les professionnels de la Maison d'Enfants. Le savoir-faire ensemble devient un atout majeur pour réussir ce pari.

La mobilisation de l'intelligence collective développe une force réellement capable de penser différemment (hors du cadre parfois) et d'imaginer d'autres possibles. Les valeurs et principes tels que : respect, honnêteté, tolérance, solidarité, sollicitude, coopération et créativité, soulignés au début de ce projet sont le ciment d'une vision partagée.

Le rôle du dirigeant est de générer de la confiance, de reconnaître de la compétence et du droit à l'erreur, donc de projeter aussi la perfectibilité.

La fonction de direction au sein de la Maison d'Enfants n'est pas qu'une fonction d'encadrement hiérarchique, elle est aussi finalisée par la prise en compte des jeunes et de leurs familles. Il s'agit là d'une dimension tout à fait spécifique à cette fonction qui introduit des tensions éthiques autour des questions liées à l'altérité, à la souffrance et aux rapports de pouvoir attachés à la disparité des places entre usagers et professionnels.

La clarification de la mission collective au travers du projet d'établissement et la précision des missions individuelles (rôles, fonctions…) au travers des fiches de postes facilitent l'adhésion des salariés au socle des valeurs partagées.

Le principe du débat contradictoire constitue un prérequis à la prise de décision.

Savoir travailler en équipe, en responsabilité avec les autres pour construire des réponses adaptées est un impératif au sein de la Maison d'Enfants. Le partage des savoirs, le développement de l'analyse critique, l'ouverture sur l'extérieur fédèrent.

Donner la priorité en termes de temps et d'énergie aux équipes est une exigence que se fixe l'équipe d'encadrement. La disponibilité et la proximité sont donc un gage de management optimal : les points de contact (entretiens, réunions, rencontres informelles) permettent d'échanger, d'accueillir les suggestions, les plaintes, voire les oppositions, de gérer les difficultés et de trouver, le plus souvent ensemble, des solutions créatives aux problèmes.

L'idée est de trouver les moyens de construire la cohésion, d'impliquer les salariés et de donner du sens à l'action en associant à chaque point de contact ou de rencontre un bénéfice pour eux.

Les acteurs

Tous services confondus, c'est près de 60 personnes qui sont engagées pour garantir la réussite de la mission et près de 20 métiers différents.

Quel que soit le métier occupé, chaque salarié dispose d'une fiche de fonction permettant l'identification, la reconnaissance des spécificités professionnelles. Ces fiches valorisent également la dimension éducative de l'ensemble des postes de travail.

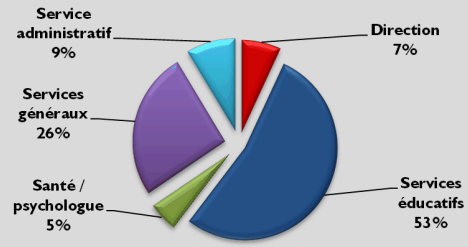
Organigramme simplifié de la Maison d'Enfants

(janvier 2023)

- Conseil d'administration
  - Président
- Directeur Général de l'Association
  - Référent qualité
- Directeur Adjoint
  - Chef de service Internat
    - Equipe Groupe A : 4 éducateurs
    - Equipe Groupe B : 4 éducateurs
    - Equipe Groupe C : 4 éducateurs
    - Equipe de nuit : 5 surveillants de nuit
    - Transversaux : 3 éducateurs
  - Chef de service Studios et MA
    - Equipe Studios : 2 éducateurs, 1 assistant social
    - Equipe Mineurs Accompagnés : 4 éducateurs, 1 CESF, 1 ETS, 1 AS Coordinatrice
  - Equipe SAPMN / AEMO-R : 6 éducateurs
  - Santé : 2 psychologues, 1 infirmière
  - Cadre économe comptable
    - Services administratifs : 1 secrétaire de direction, 1 secrétaire, 1 comptable, 1 aide comptable
    - Services généraux : 3 cuisiniers, 3 maitresses de maison, 2 agents de service, 2 agents d'entretien

Ventilation des professionnels par catégories

(données au 31 décembre 2021)



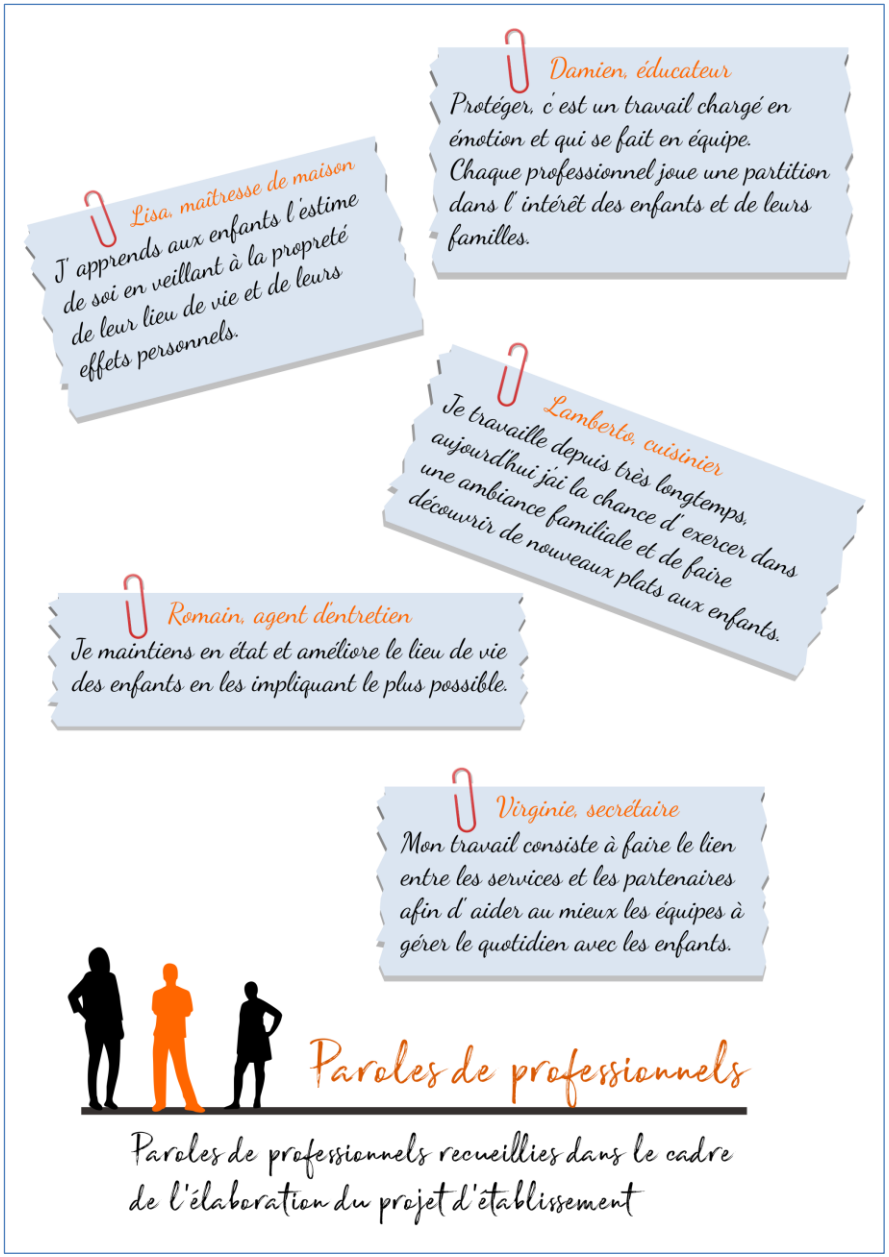
Si le management relève de la compétence de la direction, rien ne pourrait être possible sans un service administratif capable d'assurer tout autant la traçabilité de nos systèmes d'informations devenus particulièrement complexes, l'accueil et l'orientation des personnes, la gestion des paies, des congés ou encore les suivis budgétaires, les projections financières et la gestion du parc locatif des services MA et Studios. Ce service se veut être à l'interface entre l'extérieur et l'intérieur et concourt de fait à faciliter les échanges.

Si la qualité du travail ensemble nécessite une organisation technique (fiches de fonction, réunions, projets, etc.) elle doit pouvoir également s'appuyer sur une dynamique plus immatérielle qu'est le plaisir à travailler ensemble.
Il s'agit là de rechercher un équilibre entre objectivité et subjectivité en s'engageant personnellement et collectivement dans une coopération bienveillante et exigeante.

Processus RH : quelques repères sur des outils et les pratiques en place

Au-delà du simple respect de la réglementation en vigueur, la Maison d'Enfants a à cœur de dépasser le cadre strict des procédures pour en faire un véritable processus dynamique de gestion et de développement des ressources humaines.

Ainsi, les outils ici présentés se veulent interactifs, adaptatifs. Ils permettent de prendre en compte les attentes et les besoins de chaque salarié tout en les articulant avec ceux de l'établissement.



Procédures d'embauche	• Etude de candidature sur la base du CV et de la lettre de motivation par la direction • Priorité accordée aux candidats qualifiés • Entretien avec le responsable de service pour les CDD • Entretien avec le responsable de service et le directeur pour les CDI • Possibilité de mise en situation à partir d'un exercice théorique afin de vérifier les compétences • Vérification de la probité auprès de la PJJ et des diplômes auprès des centres de formation • Recueil des renseignements administratifs avant déclaration sociale et inscription sur le registre du personnel • Remise du règlement intérieur et du projet d'établissement
Procédures d'accueil du nouveau professionnel	• Envoi préalable du planning • Information à destination des équipes • Signature contrat • Remise des clefs et des codes d'accès DU • Doublure pour la prise de poste • Remise du guide du salarié • Visite de l'établissement • Présentation aux personnels et aux enfants
Procédures d'accompagnement du salarié dans l'occupation de son poste	• Entretien de prise de fonction à J+7 • Entretien professionnel tous les 2 ans et entretien de bilan tous les 6 ans • Entretien de développement selon le souhait du salarié • Campagne annuelle de formation (individuelle et collective)
Gestion horaire, congés et absences	• Rendu compte mensuel auprès du responsable direct • Calculs et enregistrement par le service administratif • Propositions de congés et récupérations auprès du responsable direct • Analyse périodique du fonctionnement en CSE
Dialogue social	• Représentation des salariés par le Comité Social et Economique • Réunion mensuelle • Participation du délégué syndical aux réunions du Conseil d'Administration • Participation du CSE aux modifications substantielles d'organisation du travail
Santé, conditions et qualité de vie au travail	• Suivi médecine du travail • DUERP en collaboration avec le CSE et le SST • Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail • Plan égalité homme/femme

Conformément aux valeurs associatives et à la réglementation en vigueur, l'établissement se veut être exemplaire en matière de non-discrimination salariale. Il s'agit là de soutenir et de défendre un modèle social et de faire œuvre d'éducation auprès du public accueilli.

Le développement des compétences

La Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) revêt un caractère primordial au regard d'enjeux que sont :

- l'anticipation des départs à la retraite et les risques de pertes de compétences ;
- l'intégration de l'évolution des missions au regard des populations accueillies et de l'évolution des politiques publiques ;

- l'adaptation des compétences à l'emploi (organisation des formations, appui sur les entretiens professionnels) ;
- la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle ;
- l'attractivité du secteur social (difficulté à recruter, notamment sur des dispositifs organisés en accueil collectif et permanent).

La qualité des interventions de la MECS repose largement sur les compétences des professionnels agissant auprès des bénéficiaires.

Cette évidence affirmée, il apparaît essentiel d'objectiver et d'outiller une véritable gestion des compétences. Une telle démarche se veut être un support d'évolution et d'adaptation au service des bénéficiaires comme des professionnels.

Trois niveaux décrivent les outils de gestion de compétence de l'établissement :

- **l'explicitation** : ce sont les fiches de fonction et de poste, de mission ainsi que les éventuels documents de délégation.
- **l'évaluation** : entretiens professionnels, entretiens de développement, analyse des besoins via la démarche qualité, le DUERP, les bilans d'équipes, les réunions du CSE, etc. Ces différentes évaluations prennent pour base les précédents outils présentés mais s'inscrivent aussi dans des choix managériaux tels que la volonté de ne pas sous qualifier et d'associer les professionnels au repérage des besoins actuels et à venir.
- **l'évolution** : c'est celle des fonctions, des compétences et des qualifications. Formation traditionnelle, accompagnements externes, dispositifs d'apprentissage en situation de travail sont mobilisés pour accompagner les évolutions institutionnelles.

Les démarches de VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) sont favorisées pour les personnels qui souhaitent s'y inscrire.

La Maison d'Enfants favorise également de multiples dispositifs d'apprentissage : actions inter-établissements, accueil de stagiaires, immersion, veille légale et réglementaire, démarches de réflexion et d'élaboration participatives, organisation de la restitution de savoir-faire, base documentaire, etc.

Pour ce faire, elle se donne les moyens en abondant au-delà des obligations financières de cotisations à l'Opérateur de Compétences auquel elle est affiliée, en informant régulièrement les salariés sur leurs droits à la formation ou encore en s'abonnant à la presse spécialisée.

Enfin, la mobilité fait partie des outils de l'évolution. Elle est développée au-delà de la simple dimension d'apprentissage. Essentiellement appliquée au personnel éducatif, elle participe d'un questionnement des pratiques et projets. Elle tend à prémunir de l'usure et de la routine professionnelle.

Dialogue social et Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

Conformément à la législation en vigueur, il existe au sein de l'établissement un Comité Social et Economique dont les élus sont par ailleurs membres du Comité Central de l'association.

Depuis 2019 les représentants des salariés sont présents au conseil d'administration avec avis consultatif, témoignage de la volonté d'un dialogue social à tous les niveaux.

Les instances représentatives du personnel sont associées et sollicitées au-delà des obligations légales. Cette relation participe au développement d'échanges positifs permettant un dialogue social enviable.
Il n'est plus simplement question d'imaginer des solutions personnalisées ou des mesures plus globales pour réduire ou supprimer des problèmes rencontrés mais de construire ensemble des pistes d'actions capables de répondre aux enjeux de demain.

C'est sur ce principe de base que la Maison d'Enfants entend notamment satisfaire aux exigences de la loi du 2/08/2021 visant à renforcer la prévention en matière de santé au travail. L'habituel acronyme QVT se voit complété par un C pour conditions. Déjà largement engagé dans une dynamique de coopération fructueuse avec les représentants des salariés, l'établissement s'attache ainsi à développer son volet organisationnel au regard des besoins des bénéficiaires mais également ceux des professionnels, persuadé encore une fois que l'un ne va pas sans l'autre.

Enfin, il est plus juste de parler aujourd'hui de développement RH plutôt que de politique RH. Le premier apparaît en effet plus proactif, plus tourné vers un avenir qui reste à définir en imaginant de nouveaux formats : nouvelles technologies de communication, nouvelles fonctions en lien avec les évolutions sectorielles (développeur de projets, qualiticien, juriste, etc.), nouvelles formes de collaboration professionnelle (mission, vacation, mutualisation, etc.), nouvelles organisations de travail, nouveaux équipements.

6.2 Les ressources financières et matérielles

Les ressources financières

La Maison d'Enfants est financée par le département du Gard. Les négociations budgétaires s'effectuent conjointement entre le département, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'établissement.

Pour les services Hébergement, SAPMN et AEMO-R, une convention triennale entre le département et l'association organise le financement du prix de journée sous forme d'une dotation de prix de journée globalisée versée mensuellement.

Pour les 7 places supplémentaires SAPMN, une convention annuelle fixe une dotation versée en une seule fois.

Pour le service des Mineurs Non Accompagnés, le financement est en prix de journée. La Maison d'Enfants adresse une facture mensuelle.

Un Plan Pluri annuel d'Investissements sur 5 ans est en cours jusqu'en 2023.

Les ressources architecturales et matérielles

- **Le bâtiment principal**

Ce bâtiment abrite un internat de 24 chambres individuelles ou doubles, l'ensemble des services généraux et administratifs, la restauration et les services du SAPMN et de l'AEMO-R.

La MECS dispose de locaux permettant aux jeunes de pratiquer des activités variées : salles de cinéma, salle de musique équipée en batteries, djembé, piano électrique, micros, sonorisation portable, etc.

Un agrandissement des bureaux administratifs est à l'étude pour répondre à l'extension de l'activité de la Maison d'Enfants de ces dernières années.



Figure 12 : Le hall du bâtiment principal

- **Les studios**

Sur le site, à l'heure de l'écriture de ce projet d'établissement, sont en construction 9 studios meublés pour des adolescents permettant d'alléger le collectif sur les groupes de l'internat, une salle commune équipée d'une cuisine aménagée permettant la confection de repas collectifs ou d'organiser des ateliers cuisine avec les jeunes.

A quelques mètres du site, rue de la Garrigue, une maison achetée en 2020 et rénovée offre 3 studios meublés pour l'accueil de grands adolescents et jeunes majeurs.



Figure 13 : Habitats « semi-autonome » en construction

- **Un appartement pour les familles**

Un appartement destiné à organiser des rencontres parents/enfants pour des familles trop éloignées géographiquement.

- **Les espaces extérieurs de la Maison d'Enfants**

Ils permettent aux jeunes d'évoluer dans un cadre agréable équipé d'aires de jeux pour les plus petits. Le jardin public du Mont Duplan, à quelques mètres de l'établissement, est équipé de plateaux de sport et de jeux pour enfants.

- **Les logements diffus**

La Maison d'Enfants loue également des appartements et des studios dans le parc locatif public et privé nîmois et dans les quartiers en proximité du site du

Mont Duplan. Ces appartements permettent de loger les jeunes du service des mineurs accompagnés en individuel ou en petit collectif de maximum 3 personnes. Sur le site du Mont Duplan, ce service occupe des locaux dans le château pour des espaces communs (salle de réunion, bureaux pour les professionnels) et des espaces dédiés aux jeunes pour l'accompagnement administratif, scolaire ou professionnel avec entre autres moyens un ordinateur avec une connexion internet.

- **Le parc automobile et vélos électriques**

La flotte, propriété de la Maison d'Enfants, est composée de 17 véhicules. Ce parc automobile permet d'effectuer les accompagnements de proximité (écoles, clubs, rendez-vous divers), les sorties éducatives et les séjours de vacances notamment. Les véhicules sont affectés sur les différents services.

Deux vélos électriques permettent des déplacements faciles sans souci de stationnement urbain et dans une démarche plus écologique.

- **Les équipements éducatifs et de loisirs**

Les services sont dotés de nombreux équipements éducatifs et de loisirs : vélos, trottinettes, rollers, patins à roulettes, ballons, sacs de boxe, jeux de société et livres, console de jeux, etc.

- **Internet et téléphonie**

L'établissement a investi dans une liaison en fibre optique pour optimiser les moyens de télécommunication (internet et téléphone). Cette fibre équipe le bâtiment principal, le château et les studios. Tous les locaux du bâtiment principal et du château sont équipés de prises Ethernet.

Sur les groupes de l'internat, des bornes WIFI permettent aux jeunes une connexion limitée, protégée et sécurisée.

Les appartements diffus et les studios de la rue de la Garrigue sont équipés de box avec un abonnement offrant téléphonie et internet.

Les différents services sont équipés de téléphones fixes permettant les communications inter services et avec l'extérieur ainsi que des smartphones.

- **Equipement informatique**

Une flotte d'ordinateurs composée de fixes et de portables équipe tous les services de la Maison d'Enfants ainsi que la salle de réunion. La gestion et la maintenance informatique sont confiées à une entreprise externe.

Les licences des logiciels de paie, budget et comptabilité ont été acquis auprès d'une entreprise externe et sont hébergés sur le serveur sécurisé de cette société qui en assure la maintenance.

Le logiciel dédié au suivi des dossiers des jeunes accueillis a été acheté auprès d'une entreprise externe qui assure la maintenance.

6.3 La gestion du risque

Le risque : entre fantasmes et réalités, un concept à définir

- **Le risque n'existe pas en soi, il se lie au réel par la notion de danger.**

La Maison d'Enfants retient les définitions du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales qui qualifie le risque comme un « *danger éventuel, plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité* » tandis que le danger constitue une « *situation où une personne (ou un pays) est menacé(e) dans sa sécurité ou, le plus souvent, dans son existence* ».

La responsabilité se veut être le corolaire du risque et plus encore du danger. Cette même source la définit comme « une obligation faite à une personne de répondre de ses actes du fait du rôle, des charges qu'elle doit assumer et d'en supporter toutes les conséquences ».

Juridiquement cette responsabilité est d'abord et surtout celle du directeur qui doit être le garant de la sécurité des usagers autant que celle des salariés et de son établissement. Cette obligation de bon sens apparaît comme étant le mi-

nimum attendu. Pour autant, la réalité rend la chose plus complexe car il s'agit de devoir faire cohabiter les intérêts singuliers et parfois opposés des bénéficiaires, des ordonnateurs et financeurs ainsi que ceux des professionnels et de l'organisation.



Travailler en Maison d'Enfants, c'est s'engager à protéger des mineurs reconnus par la Justice comme en danger ou en risque de l'être.

Par le fait d'une expérience de vie traumatique, des besoins affectifs, physiques, intellectuels et psychologiques insuffisamment satisfaits ; certains d'entre eux peuvent aussi représenter un danger pour leur environnement. Porteurs et parfois « fauteurs » de troubles impliquent par conséquent qu'il faut les protéger et se protéger. Ce double mouvement est un exercice rendu d'autant plus difficile lorsque la réponse sociale s'organise autour d'un placement prenant la forme d'un hébergement collectif, 24h/24.

- **Identifier et accepter les risques pour une meilleure protection.**

Etablir une liste exhaustive des risques dans le but de se prémunir de tout danger serait quelque peu utopique. L'approche probabiliste du risque en tant que représentation potentielle de dommages ne peut pas toujours se réaliser objectivement compte tenu des nombreuses inconnues pouvant apparaître. Néanmoins, il convient d'établir la typologie des risques principaux rencontrés en Maison d'Enfants.

- Pour les personnes accueillies

  Compte tenu de l'embolisation des dispositifs, le premier risque est de ne pas pouvoir bénéficier d'une prise en charge ou de devoir se satisfaire d'une réponse partielle ou inadaptée. Ainsi, à défaut de ne pouvoir pleinement garantir l'exercice de la mesure judiciaire ou contractuelle, le mineur ou le jeune majeur continu d'être exposé à un ou plusieurs dangers.

  Viennent ensuite les risques pouvant être générés par la prise en charge, tels que la maltraitance et la négligence institutionnelle, les violences entre usagers, les risques physiques hors violence (liés aux équipements, biologiques et sanitaires, circulation, incendies, etc.), la perte et/ou le piratage des données personnelles.

- Pour les professionnels

  Tout comme les usagers qu'ils accompagnent, les professionnels peuvent être exposés à des risques liés aux équipements mobiliers et immobiliers et à la gestion des données confidentielles. Ils font également et notamment ceux exerçant en direct auprès des usagers, l'objet de possibles violences. Enfin, membres d'une organisation de travail, ils n'échappent pas aux risques psychosociaux.

- Pour l'établissement

  Les risques ont trait à une éventuelle inadaptation de l'offre aux besoins territoriaux, à des problèmes de conformité, des dégradations, une santé financière fragilisée ou encore des tensions sociales internes.

Eduquer c'est prendre des risques

Il est une réalité qui ne souffre d'aucune objection, l'accueil permanent de mineurs présentant des carences éducatives et affectives s'accompagne de moments sous haute tension entre eux et aussi dans leurs relations avec les professionnels qui les prennent en charge. Offrir des prestations avec hébergement, c'est accepter une gestion des risques d'autant plus accrus par la coexistence de problématiques parfois peu conciliables entre elles. Aux risques liés aux problématiques se greffent des risques iatrogènes.

Malgré cette surexposition aux risques, la Maison d'Enfants soutient l'idée que l'évolution légitime des prestations vers des mesures plus ouvertes ne doit pas se réaliser au détriment d'un modèle qui fait toujours preuve de son utilité sociale, l'internat.

C'est pourquoi, l'établissement n'a jamais réduit sa capacité d'hébergement et défend, par ailleurs, le principe d'un service SAPMN limitant sa taille à ses possibilités de mise à l'abri sans recours à un tiers extérieur. Il s'agit là de garantir le meilleur niveau de protection dans le meilleur temps.

Il y a des moments où le risque est subi, d'autres où il faut l'accepter et enfin il y a ceux qu'il faut rechercher pour créer du mouvement dans des situations de blocage. C'est un exercice complexe et anxiogène car il rappelle que la maîtrise n'est souvent qu'une illusion.

La Maison d'Enfants se reconnaît pleinement dans les mots de Pierre Verdier lorsqu'il dit « *l'éducateur prend des risques, il doit apprendre aux jeunes ou aux adultes dont nous nous occupons à se risquer, à se projeter dans l'avenir, à oser, mais il ne doit pas mettre en danger* ».

En effet, qui dit risque, dit prévention, évaluation et correction pour éviter les dommages et les réparations qui s'y rapportent. Pour l'établissement, la gestion du risque est constitutive d'une politique institutionnelle engagée, partagée, encadrée et assurée.

- *Engagée* parce que l'ensemble du personnel mesure que concourir à une mission d'intérêt général implique de faire passer le bien commun avant le sien.
- *Partagée* parce que les risques sont évalués en équipe pluridisciplinaire afin de croiser les regards et tendre vers une plus grande objectivation.
- *Encadrée* parce que chaque prise de risque doit s'accompagner de garde-fous, d'une zone de repli accessible rapidement.
- *Assurée* enfin parce que le risque en ce qu'il représente un dommage possible doit être *a minima* assumé civilement sinon pénalement lorsqu'il se concrétise.

Ainsi faire courir un risque aux autres interroge l'éthique et le cas échéant le droit.

De la menace à l'opportunité : une philosophie et des outils

■ Des leviers pour repérer les risques, les accepter et finalement mieux protéger

L'omniprésence du risque nécessite de l'anticipation, des stratégies et des outils de repérages pour éviter de le sous-estimer ou au contraire de le surestimer.

Pour garantir sa mission de protection, la Maison d'Enfants formalise sa gestion des risques en s'appuyant sur sa première richesse, les ressources humaines. Il s'agit de faire vivre une dynamique collective capable de produire des savoirs adaptés et adaptatifs aux besoins rencontrés. La gestion des risques ne saurait se limiter à de simples mais indispensables référentiels, guides ou grilles d'identification et de catégorisation des risques. Elle doit être active, réactive, proactive.

C'est pourquoi, au-delà du seul respect des obligations légales et réglementaires telles que la tenue des registres de sécurité, le DUERP, ou encore les normes HACCP, l'établissement a souhaité se doter d'une commission « gestion des risques » nommée ICAR pour Instance de Concertations et d'Analyses du Risque.

Cette commission ne se substitue pas aux compétences du Comité Social et Economique. Son objet est de faire de la gestion du risque l'affaire de tous en associant professionnels et personnes accueillies autour de thématiques permettant une réflexion commune et des améliorations co-construites. ICAR est l'un des quatre piliers émanant d'ODEBA. Selon le thème, la participation d'experts internes et/ou externes est organisée.

ICAR est un espace dédié à la construction de réflexions et de propositions partagées entre professionnels et mineurs sur toute question relative aux risques encourus à la Maison d'Enfants.



L'immobilisme étant assurément le gage d'un risque plus grand pour les mineurs, le recours à une nécessaire prise de risque requiert un socle préalable de sécurité, de confiance en soi, confiance en les autres. Il s'agit-là de compétences individuelles et collectives à faire émerger, à fédérer. Si ICAR entend agir en ce sens, l'établissement dispose d'outils plus classiques, plus transversaux aussi :

- des réunions : synthèse, fonctionnement, supervision, CSE, conseils de groupes, conseil des enfants, etc. ;
- une politique de formation des professionnels et d'information des usagers (sécurité incendie, gestion de la violence, lutte contre le harcèlement, gestes 1ers secours, etc.) ;
- une organisation de l'établissement à taille humaine pour garantir des réponses rapides et de proximité ;
- des référentiels : règlement intérieur, règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés, registre des événements indésirables, guide du salarié, protocoles, PPE, RGPD, DUERP, PMS, DACQ, QVCT, etc. ;
- des partenaires et contrôleurs extérieurs : services de Santé au Travail, commission de sécurité (Mairie, Pompiers, Préfecture), Protection Judiciaire de la Jeunesse, évaluation externe, Conseil Départemental, défenseur des enfants, syndicats, Direccte, laboratoires, etc.

7 La dynamique de progrès

7.1 La démarche qualité

Comme un sixième sens !

Plus qu'une réponse à une obligation légale, la Maison d'Enfants a appréhendé sa démarche qualité comme la garantie d'une meilleure adaptabilité aux évolutions du secteur ainsi qu'aux besoins des jeunes et de leurs familles.

La démarche qualité n'a pas été construite comme un outil de plus mais bien comme une dynamique, un processus vertueux capable de donner vie à des améliorations tout autant ambitieuses que réalisables.

L'engagement de la Maison d'Enfants se veut pragmatique, loin des grandes déclarations d'intentions. L'approche doit être réalisée d'un pas léger, alerte et déterminé pour soutenir une cadence continue. L'établissement prend ici comme devise : « *Un peu chaque jour plutôt que trop de temps en temps* ».

A l'instar de l'éducateur, la démarche d'amélioration continue de la qualité doit créer du mouvement, viser et accompagner un changement favorable. En ce sens, démarche éducative et démarche qualité sont intrinsèquement liées.

Loi 2002-2 … 20 ans déjà

L'engagement de la Maison d'Enfants dans la démarche qualité s'appuie aujourd'hui sur une solide expérience ayant apporté à de nombreuses reprises la preuve de son efficacité.

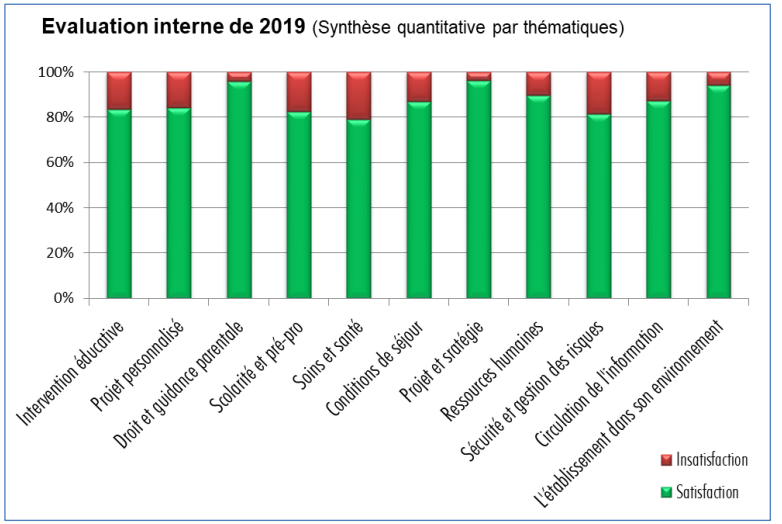
2005 Participation à l'élaboration conjointe entre les établissements et services de la protection de l'enfance du Gard d'un « référentiel de bonnes pratiques » et d'outils d'évaluation.

2009 Mise en place d'un comité de pilotage afin d'adapter le référentiel aux réalités de l'établissement ainsi qu'aux recommandations de l'ANESM. Recueil des données auprès des professionnels et des bénéficiaires.

2009 Finalisation de la première évaluation interne après une période de césure due à la réhabilitation des bâtiments. Nomination d'un référent qualité assurant l'organisation, la communication entre le comité de pilotage et le comité stratégique, la traçabilité et l'animation de la démarche.

2014 Réalisation de la première évaluation externe. « *Nous avons constaté que la MECS Lumière et joie s'inscrit bien dans une démarche de progrès et dans une volonté d'apporter des réponses les plus adaptées aux besoins identifiés.* » Extrait de l'appréciation globale.

2019 Publication de la seconde évaluation interne.



Une évolution significative du dispositif évaluatif en 2022

La loi du 24 juillet 2019 relative à la transformation du système de santé est venue mettre un terme à la distinction « évaluation interne » et « évaluation externe ». L'ensemble des établissements sociaux et médicosociaux est désormais soumis à une procédure d'évaluation unique, commune et encadrée par un référentiel national émanant de la Haute Autorité de Santé.

La logique sanitaire prend de fait le pas sur celle du social qui devait jusque-là s'appuyer sur les RBPP de l'ANESM tout en adaptant le référentiel d'évaluation à son particularisme.

Le législateur a probablement vu dans cette autonomie et cette diversification, une difficulté de repérage et de traitement des nombreux référentiels et rapports, un manque de contrôle de la qualité des évaluations.

La Maison d'Enfants mesure pleinement que l'exemption du rapport d'évaluation interne tous les cinq ans ne signifie pas une absence « d'auto-évaluation » et encore moins une absence de « démarche d'amélioration continue de la qualité ».

La mise en œuvre interne de ce nouveau dispositif d'évaluation aura notamment à se saisir :

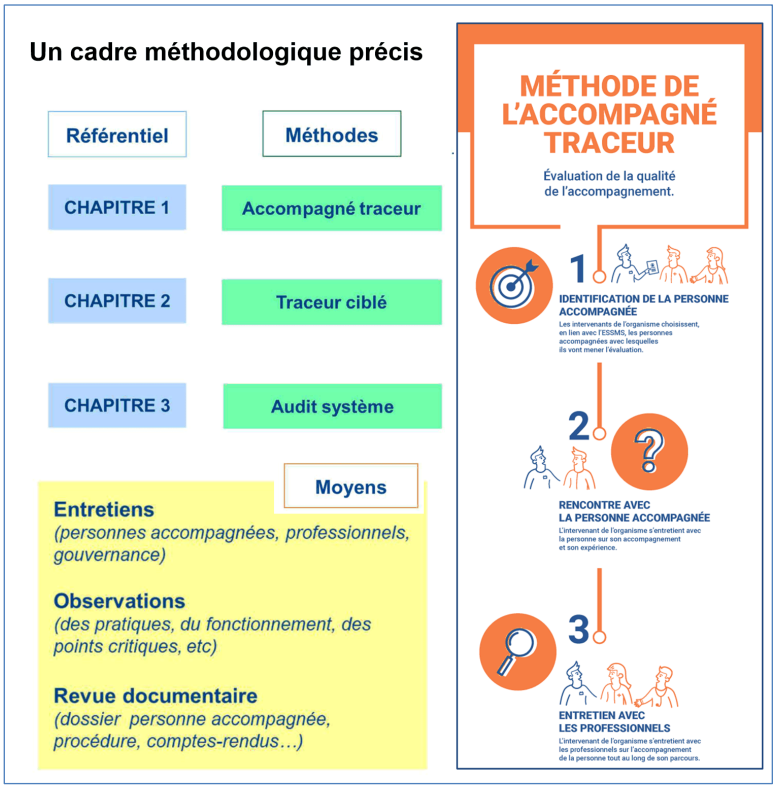
- du strict respect du nouveau référentiel national (tout en interrogeant son insuffisante capacité à témoigner de la qualité des services rendus par un établissement de protection de l'enfance) ;
- de contenus du nouveau référentiel dont l'engagement est prioritaire (critères dits « impératifs ») ;
- de l'intégration de nouvelles compétences pour mobiliser les méthodes évaluatives préconisées par la HAS ;
- de la préservation d'une dynamique d'amélioration continue de la qualité ;
- de l'exigence de traçabilité propre à tout système qualité.

■ Brefs repères sur le nouveau dispositif évaluatif

Le nouveau référentiel HAS est présenté comme se fondant sur une approche centrée sur la personne accompagnée et soutenant quatre valeurs :

- le pouvoir d'agir de la personne ;
- le respect des droits fondamentaux ;
- l'approche inclusive des accompagnements ;
- la réflexion éthique des professionnels.

En appui à la compréhension et l'engagement de ce référentiel national, deux documents (référentiel d'évaluation et manuel d'évaluation) apportent des repères détaillés à sa mise en œuvre avec notamment l'engagement de 3 méthodes distinctes pour aborder les trois chapitres du référentiel.



Une organisation qualité à relancer et à faire évoluer

La promotion de la bientraitance en tant qu'axe transversal des quatre valeurs portées par la HAS est constitutive de l'identité de la Maison d'Enfants. Néanmoins, il ne suffit plus de l'affirmer ni même de la mettre en œuvre. L'attendu aujourd'hui, certainement plus encore demain, réside dans la capacité de l'établissement à démontrer ce qu'il prétend agir tout en préservant le sens des actions menées.

Force est de constater qu'un certain nombre de documents relatifs à la pratique, à la guidance et à la démarche d'amélioration souffrent d'obsolescence et/ou ont vu leur utilisation s'étioler. Le départ à la retraite du référent qualité et la gestion si particulière de la crise sanitaire participent indubitablement à ce constat d'insuffisance.

Il est donc impératif de relancer au plus tôt les processus mis de côté, d'en inventer de nouveaux, d'organiser la production d'une intelligence collective et repositionner l'ensemble des professionnels autour du changement de paradigme porté par la HAS.

En ce sens, le présent projet d'établissement doit pouvoir être appréhendé comme le point de départ du plan de relance.

Intégrer la culture de la preuve devient assurément une compétence collective, institutionnelle à acquérir pour être au rendez-vous de la prochaine évaluation.

7.2 Les perspectives du projet

Pour penser son avenir, la Maison d'Enfants s'appuie sur la loi du 7 février 2022 et sur le nouveau schéma départemental des solidarités sociales gardois 2022-2027 pour programmer ses actions stratégiques.

L'action de la Maison d'Enfants complète les actions nationales et départementales. Au travers de cette prospection, elle souhaite lier encore davantage les politiques publiques, les ambitions départementales et les besoins de terrain en renouvelant ses pratiques professionnelles et ses processus d'accompagnement.



Figure 14 : Regard vers l'avenir

L'établissement souhaite valoriser un modèle qui a fait ses preuves, tout en s'inscrivant dans les dynamiques d'actions publiques. Au travers d'outils spécifiques et de pratiques qui se veulent qualitatives, c'est une identité forte qui est revendiquée.

Cette démarche de construction du plan d'amélioration a donc pour vocation de guider l'ensemble des professionnels dans leurs actions futures. En mentionnant les grandes orientations et en priorisant les missions au travers de domaines et d'actions, la Maison d'Enfants se fixe une exigence de travail et définit un but à atteindre, toujours au bénéfice des enfants et des professionnels.

Ce mouvement projectif est bien plus qu'une intention, c'est un engagement qui résulte de l'élaboration de ce projet d'établissement. Au regard des nouveaux référentiels de l'évaluation HAS, les axes définis ci-dessous pourront être mesurables par des organismes évaluateurs. La Maison d'Enfants liera cette évaluation continue à la Démarche Qualité de l'établissement mais favorisera sa mise en œuvre au travers d'un suivi plus global en effectuant des points stratégiques annuels.

Diversifier les modes d'accompagnement et d'accueil

Depuis plusieurs années, les divers observatoires de la protection de l'enfance relèvent une diversification des problématiques liées à l'enfance et mettent en exergue un contexte de rationalisation des dépenses. Pour les établissements, ces deux paramètres nécessitent un réajustement continu pour tenter de répondre aux besoins multiples des publics.

Pour travailler à partir de cette diversification, la Maison d'Enfants souhaite innover en se dotant de nouvelles ressources. En bâtissant de nouveaux locaux et en portant une réflexion sur les différentes façons d'accompagner, elle envisage les dispositifs internes et les fonctionnements de demain sans pour autant prôner l'externalisation comme mode prioritaire d'accompagnement.

En s'appuyant sur les dispositions légales parues entre 2007 et 2022, la Maison d'Enfants souhaite poursuivre son engagement et proposer une approche qui se veut modulable et complémentaire. Celle-ci permettrait de répondre aux exigences de parcours de vie en limitant les ruptures pour favoriser un accompagnement au plus proche des besoins (Cf. rapport Melchiorre). Dans le respect des logiques financières, la qualité de l'accompagnement et la palette d'outils à disposition s'envisagent alors comme une volonté de prévenir les risques et de répondre à la problématique actuelle des « sorties sèches ».

Action d'amélioration	Echéance indicative
Proposer un hébergement semi autonome sur un modèle inclusif permettant à des résidents EHPAD et MELJ de cohabiter	2024
Alléger/minorer le nombre d'accueil sur les groupes de vie collectifs internat. Augmenter la capacité d'accueil des adolescents en semi-autonomie sur un hébergement individuel sur le site de la Maison d'Enfants	2023
Mettre à disposition un appartement Studio pour l'accueil temporaire de familles éloignées d'enfants déjà accompagnés ou pour des accueils relais du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.	2024
Etudier la pertinence d'un service de suite pour accompagner les sorties de dispositif	2025

Le renforcement de la communication externe

La définition d'une politique de communication à visée interne comme externe doit favoriser la mobilisation des utilisateurs, l'information des usagers et des partenaires tout au long du déroulement du projet.

Il est nécessaire de prévoir en amont les ressources dédiées aux actions de communication, à toutes les étapes du projet

Action d'amélioration	Echéance indicative
Développer les actions de communication en externe en développant notamment une charte graphique	2023
Améliorer le site web de l'établissement et de l'association	2023
Désigner une personne ressource en interne pour alimenter la communication	2023
Alimenter le site web par des publications sur la vie de l'établissement	2023
Améliorer la signalétique au sein et autour de l'établissement	2023

Mise en place d'une organisation apprenante

Dans un contexte socio-économique en pleine mutation, l'éducation spécialisée connaît des changements inédits et rapides amenant tous les professionnels à faire constamment évoluer leurs pratiques pour continuer à répondre aux besoins spécifiques.

La formation initiale ou continue ne permet pas nécessairement d'acquérir tous les outils, toutes les compétences dont les professionnels de terrain auraient besoin pour faire face à un nombre croissant de défis. Forts de ces constats, l'impulsion et la mise en œuvre d'une organisation apprenante, au sein de la Maison d'Enfants, s'inscrit comme une réponse pour briser les murs des pratiques solitaires en créant un espace dédié et structuré pour partager et apprendre les uns des autres . Cette notion d'organisation apprenante vise à l'amélioration des gestes professionnels et à la qualité des interventions prodiguées en interne par tous les acteurs qui constituent la communauté éducative.

Action d'amélioration	Echéance indicative
Renforcer le dispositif d'accueil des nouveaux salariés : tutorat, guide du salarié, processus global supervisé par le cadre de service.	2023
Améliorer les ressources documentaires à l'intervention professionnelle, par la mise à jour de nos référentiels internes.	2023
Favoriser le partage des cultures et pratiques professionnelles : en organisant en interne des immersions sur les divers services mais aussi en externe auprès de nos partenaires. Formaliser des restitutions systématiques de retours d'expérience. Mise en place de guidance à partir de réunions thématiques ciblées.	2024
Assurer une veille des compétences des différents métiers de la MECS en repérant et partageant l'évolution des savoirs et des nouvelles méthodes apprenantes.	2024

Préparer et améliorer la sortie du dispositif

Chacun des enfants et jeunes accueillis à la Maison d'Enfants Lumière et Joie est appelé à sortir du dispositif de protection avant ou après leur majorité. Cette sortie se prépare dès leur accueil dans l'établissement.

Il s'agit, en coordination avec des partenaires, d'améliorer la préparation de cette sortie : pour prévenir les ruptures dans l'accompagnement des jeunes sortants, pour éviter toutes les sorties sèches (un des engagements de la loi Taquet) et pour favoriser la trace et la mémoire de l'histoire de l'enfant ou du jeune accueilli.

Action d'amélioration	Echéance indicative
Construire et organiser un partenariat avec le service Accueil, Habitat et Insertion (AHI) dans un travail en co-intervention	2023
Mise en place d'une personne ressource en interne pour renforcer la connaissance des dispositifs et des démarches administratives	2023
Généraliser le livret de sortie à destination des jeunes sur tous les services	
Organisation de la formation de la personne ressource	2023
Prévenir les ruptures dans l'accompagnement en co évaluant avec les partenaires susceptibles de prendre le relais les compétences psycho-sociales et d'autonomie fonctionnelle du jeune sur les niveaux administratif, santé, scolaire, professionnel, budgétaire et de gestion du quotidien tout au long de son parcours	2023
Permettre à l'enfant de conserver son histoire en le munissant d'un album de recueil de souvenirs, d'un album de vie : document remis dès l'accueil et construit tout au long de son séjour à la Maison d'Enfants	2023

Réorganiser la démarche qualité au regard du nouveau référentiel HAS

La Maison d'Enfants est particulièrement attachée à exercer sa mission au plus près des intérêts des jeunes et de leurs familles. Cette ambition justifie à elle seule de se doter d'un système d'évaluation conforme aux attentes des autorités et pas seulement satisfaire à une stricte obligation légale.

Le nouveau référentiel commun à l'ensemble des ESSMS élaboré pour l'essentiel sur la logique sanitaire se rapproche davantage de l'esprit de la certification avec comme conséquence l'émergence d'un sentiment de contrôle plutôt qu'une aide à l'évolution des bonnes pratiques. La Maison d'Enfants à la volonté de dépasser cette perception pour se concentrer sur l'essentiel : offrir des prestations de haute qualité, repérer leur existence, démontrer leur efficience et confirmer leur efficacité dans les résultats produits.

Action d'amélioration	Echéance indicative
Recruter un(e) responsable qualité ou faire appel à un(e) prestataire pour organiser et animer la démarche d'amélioration continue de la qualité sur le site	2024
Informer/former le personnel aux nouvelles exigences HAS et travailler sur l'intégration permanente des RBPP en organisant des groupes de travail	2023
Intégrer collectivement la rigueur de la traçabilité en formalisant une maîtrise documentaire	2023
Déterminer un processus d'information préoccupante ou d'évènement indésirable	2023
Associer les jeunes à la DACQ par le biais de l'instance ODEBA	2023

Actualiser la documentation interne de référence

Toute pratique professionnelle s'inscrit dans un cadre de référence et, à ce titre, les documents internes à la Maison d'Enfants doivent refléter l'état des pratiques à un moment donné, rendre compte de leur évolution ainsi que permettre aux professionnels de trouver des points d'appui et de repères. A travers ses documents de référence interne, c'est également son identité et ses valeurs que la Maison d'Enfants matérialise, par le choix des concepts et de la forme retenue, tout comme par leur mode d'élaboration participatif et de diffusion.

L'écriture de ce projet d'établissement a été l'occasion de dresser un état des lieux des documents à usage interne, qu'ils soient à destination des jeunes accueillis (ex : livret d'accueil) ou des professionnels (ex : guide du salarié), de questionner leur pertinence, de faire émerger la nécessité d'en actualiser certains, voire d'en créer de nouveaux afin de répondre à l'évolution des pratiques et du public accueilli.

Les documents à destination des jeunes tout comme les référentiels de la Maison d'Enfants constituent des supports incontournables pour accueillir, partager des valeurs et harmoniser les pratiques pour les professionnels.

Action d'amélioration	Echéance indicative
Réactualiser les documents internes destinés aux salariés et stagiaires (guide du salarié, du stagiaire)	2023
Faire participer les instances représentatives des jeunes à l'actualisation du livret d'accueil	2023
Se doter de guides pour l'exercice des Visites à Domicile et Visites en Présence d'un Tiers	2024
Créer un référentiel d'évaluation de l'autonomie du jeune transversal à tous les services	2025

Réactualiser les projets de service

La réactualisation des projets de service est la suite logique de la récriture du projet d'établissement. Elle permet de formaliser l'accompagnement des jeunes accueillis sur chaque service à la lumière des nouveaux enjeux soulevés par l'élaboration du projet d'établissement tels que le parcours de vie des jeunes dans l'établissement, le développement de leur autonomie et ceux du schéma départemental définissant l'action de l'aide sociale.

Cette réactualisation est un exercice réflexif qui favorise le questionnement du fonctionnement et des pratiques mises en œuvre au quotidien par les professionnels de Maison d'Enfants et de leurs sens. Elle a aussi pour effet de fédérer les différents acteurs de l'établissement autour de pratiques communes et d'améliorer l'articulation entre les services pour fluidifier le passage des jeunes d'un service à l'autre.

Au regard de ces objectifs, il sera engagé une démarche participative, associant à différentes étapes, professionnels et usagers afin de recueillir et de croiser leurs différents regards portés sur l'accompagnement et d'œuvrer au renouvellement des pratiques éducatives.

Action d'amélioration	Echéance indicative
Structurer et mettre en œuvre la démarche d'écriture des projets (comité de pilotage représentatif, mobilisation des parties prenantes, écriture et suivi des travaux, validation et diffusion)	2023
Formaliser une synthèse pour faciliter l'accès aux projets (Intégrer la synthèse au guide du salarié, Créer une plaquette à l'attention des partenaires)	2024
Organiser une veille pour réactualiser régulièrement les projets de service	2025

Conclusion

Comment ne pas faire le lien entre ce nouveau projet d'établissement et les projets co-construits entre les familles que nous accompagnons, les enfants et les équipes ? Il est nécessaire d'établir des constats à un moment précis, ne pas s'enfermer dans ses premières impressions mais en tenir compte tout de même, préciser sa pensée, l'argumenter et la partager pour tracer une direction commune. Tout au long de cet écrit nous avons essayé d'améliorer la formalisation de nos pratiques à travers, par exemple, l'adaptation de l'offre d'accueil et d'accompagnement, une meilleure approche participative, un accompagnement individualisé plus prononcé, la déclinaison développée du droit des usagers au travers notamment d'instances de concertation plus nombreuses et originales, une vision de la mise en œuvre du réseau et du partenariat, une amélioration de la prise en compte des familles dans l'accompagnement et bien plus encore.

Nous souhaitons que ces aspects techniques traduisent notre souci quotidien d'être au plus près de notre mission de protection des enfants, des jeunes et d'accompagnement des parents. Il n'en reste pas moins que seul l'engagement de chacun des professionnels de la Maison d'Enfants, avec ses facultés d'adaptation et sa créativité, garantit l'efficacité de ces savoir-faire. Des nouveaux projets sont en perspective… d'autres seront à inventer…

Nous arrivons au terme de l'écriture du projet d'établissement 2023/2028 de la Maison d'Enfants LUMIERE ET JOIE, mais au-delà de ce terme, c'est une ouverture vers des perspectives et une dynamique accrue qui se dessine en regardant l'avenir…un chemin se trace…



Répertoire des sigles

ADC ..... Association de Directrices, Directeurs et Cadres de direction
AEMO ..... Action Educative en Milieu Ouvert
ASE ..... Aide Sociale à l'Enfance
CCI ..... Chambre de Commerce et d'Industrie
CFA ..... Centre de Formation d'Apprentis
CHU ..... Centre Hospitalier Universitaire
CIO ..... Centre d'Information et d'Orientation
CMU ..... Couverture Maladie Universelle
CPAM ..... Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRIP ..... Cellule départemental de Recueil des Informations Préoccupantes
CSE ..... Comité Social et Économique
CSS ..... Complémentaire Santé Solidaire
DACQ ..... Démarche Amélioration Continue de la Qualité
DITEP ..... Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
DREES ..... Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
DU ..... Dossier Unique de l'usager
DUERP ..... Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
EHPAD ..... Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMDR ..... Eye Movement Desensitization Reprocessing
ESSMS ..... Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
GEPP ..... Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels
HACCP ..... Hazard Analysis Critical Control
HAS ..... Haute Autorité de Santé
ICAR ..... Instance de Concertation et d'Analyse du Risque

IGAS ..... Inspection Générale des Affaires Sociales
JME ..... Jeune Majeur Etranger
MA ..... Mineurs Accompagnés (Service)
MECS ..... Maison d'Enfants à Caractère Social
MJAGBF ..... Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
MNA ..... Mineurs Non Accompagnés
ODEBA ..... Organisation du Dialogue avec les Enfants au Bénéfice de leur Accompagnement
ONPE ..... Observatoire National de la Protection de l'Enfance
PJJ ..... Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMI ..... Protection Maternelle et Infantile
PMS ..... Plan de Maîtrise Sanitaire
PPE ..... Projet Pour l'Enfant
PPI ..... Plan Pluriannuel d'Investissement
QVCT ..... Qualité de Vie et Conditions de Travail
RGPD ..... Règlement Général sur la Protection des Données
SAPMN ..... Service d'Adaptation Progressive en Milieu Naturel
SISU ..... Service d'Intervention Sociale Urgente
SPAP ..... Société Protestante des Amis des Pauvres
SST ..... Services de Santé au Travail
URIOPSS ..... Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux
UTASI ..... Unité Territoriale d'Action Sociale et d'Intervention
UPE2A ..... Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants
VAD ..... Visite A Domicile
VL ..... Visite Libre
VM ..... Visite Médiatisée







MECS Lumière et Joie

Impasse du Château Silhol
30000 Nîmes
Tel : 04.66.02.12.20
Courriel : lumiere.joie@melj.fr